

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone

{ Renseignements : 579-01-95

{ Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 21^e SEANCE

Séance du Mardi 25 Novembre 1975.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 3702).
2. — Communication du Gouvernement (p. 3702).
3. — Loi de finances pour 1976. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3702).

Défense :

MM. le président, Yvon Coudé du Foresto, rapporteur spécial (exposé d'ensemble et dépenses en capital des services militaires); Modeste Legouez, rapporteur spécial (dépenses ordinaires des services militaires); René Chazelle, rapporteur spécial (budget annexe des essences); Yvon Bourges, ministre de la défense.

4. — Bienvenue à une délégation du Parlement latino-américain (p. 3710).
5. — Loi de finances pour 1976. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3710).

Défense (suite) :

MM. Yvon Bourges ministre de la défense; Roland Boscary-Monsservin, Henri Parisot, rapporteur pour avis de la commission de la défense et des forces armées (section commune et section gendarmerie).

Suspension et reprise de la séance.

★ (1 f.)

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ MÉRIC

MM. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur pour avis de la commission de la défense et des forces armées (section forces terrestres); Jacques Ménard, rapporteur pour avis de la commission de la défense et des forces armées (section air); Michel Maurice-Bokanowski, rapporteur pour avis de la commission de la défense et des forces armées (section marine); Marcel Bigeard, secrétaire d'Etat à la défense; Bernard Chochoy, Jean Francou, Raymond Guyot, Pierre Giraud, Francis Palmero, le ministre.

Art. 29 :

Amendement n° 95 de M. Serge Boucheny. — MM. Serge Boucheny, René Monory, rapporteur général de la commission des finances; le ministre. — Rejet.

Adoption de l'article.

Art. 30 :

Amendements n°s 82 de M. Pierre Giraud et 96 de M. Serge Boucheny. — MM. Pierre Giraud, Serge Boucheny, le rapporteur général, le ministre, Louis Jung. — Rejet au scrutin public de l'amendement n° 82. — Rejet de l'amendement n° 96.

Adoption de l'article.

Budget annexe des essences. — Adoption des crédits.

Art. 42, 64 bis et 74 : adoption.

Renvoi de la suite de la discussion.

6. — Dépôt d'un rapport (p. 3731).

7. — Ordre du jour (p. 3731).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures dix minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'informe le Sénat que, par lettre en date du 24 novembre 1975, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, m'a fait connaître qu'il demande que l'examen des crédits concernant l'aménagement du territoire, dont le début était inscrit à l'ordre du jour de jeudi prochain 27 novembre et la fin à celui du vendredi matin 28 novembre, soit poursuivi jusqu'à son terme au cours de la séance du soir du jeudi 27 novembre.

La commission des finances ne s'oppose pas à cette demande.

Dans ces conditions, la séance du vendredi 28 novembre serait ouverte à dix heures trente au lieu de neuf heures trente.

Il n'y a pas d'opposition à cette demande de modification de l'ordre de nos travaux?...

L'ordre de discussion du projet de loi de finances est donc ainsi modifié.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1976

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 61 et 62 (1975-1976).]

Défense.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les dépenses militaires et le budget annexe des essences.

Je vais donner la parole à M. le rapporteur spécial de la commission des finances qui présentera l'exposé d'ensemble sur le budget de la défense et sur les dépenses en capital des services militaires.

Mes chers collègues, vous ne vous étonnez pas si j'adresse un mot affectueux et personnel à notre ancien rapporteur général qui, malgré l'accident dont il a été victime, est venu en personne vous présenter son rapport, dans des conditions un peu spéciales.

Nous rendons hommage au courage et à l'énergie dont il témoigne aujourd'hui et nous l'en remercions. (*Applaudissements unanimes.*)

La parole est à M. Coudé du Foresto, rapporteur spécial.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (*Exposé d'ensemble et dépenses en capital des services militaires*). (*L'orateur monte à la tribune salué par les applaudissements de ses collègues.*) Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi tout d'abord de remercier tous mes collègues, et en particulier vous-même, monsieur le président, de toutes les marques de sympathie que j'ai reçues au cours de cette épreuve un peu pénible. Je voudrais vous dire combien cela m'a été d'un précieux réconfort pour affronter cette opération qui, malgré tout, m'a permis d'être aujourd'hui parmi vous.

Je remercierai spécialement aussi notre rapporteur général dont j'ai lu l'intervention avec beaucoup d'intérêt, vous vous en doutez. Il a prononcé à mon égard des paroles qui m'ont profondément touché.

Mon cher ami, vous n'êtes en aucune manière mon élève, vous êtes mon successeur et vous avez su, d'ores et déjà, donner à l'exercice de vos fonctions un caractère personnel et talentueux, ce dont je tiens à vous féliciter.

Je voudrais également vous demander, monsieur le ministre, de transmettre à M. Fourcade mes remerciements pour les paroles très aimables qu'il a prononcées à mon endroit.

Maintenant, j'en viens au vif du sujet. C'est donc après quatre ans d'interruption que j'ai à nouveau l'honneur de rapporter devant vous, dans les conditions que vous connaissez, le budget de la défense. Une telle interruption ne présente pas que des inconvénients; elle a l'avantage de mieux faire percevoir l'évolution du monde dans lequel nous vivons et, par conséquent, des différents problèmes qui se posent à notre défense.

On peut évidemment aborder ce budget sous plusieurs angles. Je vais essayer de le faire sans passion, d'éviter de heurter qui que ce soit, sans pour autant éluder les problèmes principaux.

La première façon d'examiner ce budget est d'évaluer les menaces qui pèsent sur nous à court, moyen et long terme, de tenter de leur adapter nos systèmes de défense puisque nous n'avons, nous, l'intention d'attaquer personne, et — il faut bien le dire puisque d'autres en parleront — nous sommes amenés à voir si, en l'absence de menaces, notre défense s'impose.

Une réponse à cette question vient immédiatement à l'esprit. Il suffit de regarder ce qui se passe dans tous les autres pays, sans aucune exception — et quand je dis tous, je ne fais vraiment aucune exception — pour constater que la défense s'est organisée partout, même dans les pays les plus neutres et les plus pacifiques.

De plus — vous m'excuserez de le dire, monsieur le secrétaire d'Etat — il faut reconnaître que l'expérience des dernières guerres ne nous a pas donné une confiance illimitée dans la prospective militaire, surtout à une époque où nous avons l'ambition d'assurer notre indépendance.

Enfin, c'est à la commission spécialisée, c'est-à-dire à celle de la défense nationale, qu'il appartient plus qu'à nous encore de donner un avis motivé sur cette question. J'en profite pour regretter, une fois encore, de n'avoir pu assister à la présentation des différents rapports de la commission des affaires étrangères et de la défense nationale à laquelle j'avais été convié.

En second lieu, on pourrait, en l'absence d'études prospectives fiables, définir des objectifs. Mais, là encore, la commission spécialisée est plus qualifiée que nous pour le faire. J'estime toutefois que ces objectifs doivent être pensés à très long terme, tant les progrès en matière d'armement sont à la fois rapides dans les recherches et souvent longs dans leur exécution.

En troisième lieu — et cela est de notre ressort *stricto sensu* — il conviendrait d'examiner si les objectifs de défense, quelle soit graduée ou non, définis comme nous l'avons indiqué plus haut sont compatibles avec les exigences budgétaires et, par conséquent, d'effectuer des comparaisons avec ce qui se passe ailleurs.

Enfin — et ce sera notre quatrième point de méditation — nous devons examiner si les crédits sont bien utilisés; c'est en cela que la commission des finances ne peut pas se désintéresser totalement de ce qui est prévu par la commission spécialisée et qu'elle fait référence aux travaux de la Cour des comptes.

Mes chers collègues, les deux maîtres mots de la défense sont, depuis l'avènement de la V^e République, « indépendance nationale » et « dissuasion ». Il est résulté de leur primauté, tout au moins au début, que, dans l'impossibilité financière de tout faire par nous-mêmes et à défaut d'un entente au niveau européen pour une défense coordonnée — avec simplement le maintien dans l'alliance atlantique, mais un retrait du dispositif militaire de l'O. T. A. N. — tous nos efforts ont été concentrés sur la force nucléaire stratégique capable de dissuader quiconque songerait à nous attaquer.

Enfin, par la force des choses, il nous fut pratiquement imposé de songer que la guerre pouvait avoir changé de forme. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, comme toujours, les déclarations de M. le Président de la République à ce sujet, il y a quelques jours.

Aux attaques globales, voire nucléaires, pouvaient se substituer des luttes plus graduées et il devenait obligatoire, pour une armée désireuse de posséder certains moyens de défense efficaces, de se doter d'armements classiques de qualité suffisante et, éventuellement, d'armements tactiques nucléaires. Nous aurons l'occasion de reparler de ce problème au moment de la discussion d'un amendement qui a été examiné ce matin en commission des finances.

Un rapide coup d'œil sur l'évolution des conflits potentiels ou existants au cours de ces quatre années d'interruption m'a conduit à un certain nombre de constatations.

Tout d'abord, l'équilibre dit « de la terreur », qui s'était jadis instauré entre les deux grandes puissances, a fait place à ce qu'on a appelé la « détente » tant les deux super-grands se sont aperçus du prix démentiel de certaines formes de défense, ne serait-ce que pour l'interception des missiles les plus divers.

Malheureusement, « détente » n'a pas voulu dire désarmement ; bien au contraire, des armes de plus en plus sophistiquées sont étudiées et construites. Pour n'en citer que quelques-unes, mentionnons les fusées à têtes multiples, chacune d'entre elles étant guidables et certaines pouvant constituer des leurres et des fusées dont les ogives peuvent accomplir des trajets non rectilignes rendant la détection et la perception particulièrement difficiles.

Dans le même temps, deux nouvelles puissances sont entrées dans le club atomique. L'une en force, c'est la Chine et l'autre, dans l'antichambre, c'est l'Inde.

Dans l'état actuel des choses, il est peu vraisemblable, encore qu'en ce domaine toutes les folies soient concevables, qu'un conflit généralisé — nous pourrions dire « globalisé » — éclate. Ce n'est pas la présence sur la frontière ouest de l'U. R. S. S. de soixante divisions soviétiques — dont vingt divisions blindées qui viennent d'être très sérieusement renforcées, non pas en hommes mais en valeur de matériel — qui nous amène à penser que nous risquons une attaque massive de ce côté, encore que la contrepartie sur laquelle comptent surtout nos alliés européens se situe à 6 000 kilomètres de là.

En revanche, des mouvements violents se sont révélés dans nombre de pays : sud-est asiatique — Cambodge et Indochine — sous des influences chinoise ou soviétique, Timor, où la succession du Portugal pose des problèmes territoriaux difficiles, Angola, où les deux protagonistes soviétique et sino-américain ne cherchent même plus à cacher leur influence, Portugal européen, plus récemment Bangla Desh, où il n'est pas permis encore de savoir qui arme qui et contre qui et bientôt peut-être les deux Corées.

A propos du Moyen-Orient, vous me permettrez de souligner en passant que la visite actuelle du représentant de l'O. N. U. ne s'effectue pas sous les meilleurs auspices.

De plus, des mouvements internes secouent un certain nombre de pays. Ne parlons pas du Sahara espagnol — puisque la question semble provisoirement réglée — mais regardons les mouvements subversifs qui se produisent dans certaines garnisons alliées en Allemagne et parfois sur notre propre territoire. Je ne crois pas qu'il y ait un pays au monde qui se désintéresse de ce problème, quelle que soit son idéologie.

Certains de ces mouvements sont probablement spontanés. D'autres, après cette spontanéité de départ, sont mis à profit par les grandes puissances ou les partis pour asseoir leur influence dans tel ou tel pays, quand ils n'en profitent pas pour essayer de nouvelles armes par partisans interposés.

Enfin, les régimes et les hommes vieillissants de certains pays font peser sur leur succession des menaces de troubles internes qui risquent de déborder leurs frontières.

En résumé, nous vivons dans un monde dangereux. Aux guerres traditionnelles ont succédé des conflits locaux plus ou moins étendus, plus ou moins violents ; des avortons de guerres ont succédé aux guerres mondiales et nous pensons qu'aucun pays, quelle que soit son idéologie, ne peut dans ces conditions, abandonner ses moyens de défense les plus essentiels.

Il nous reste à savoir — et nous abordons là notre domaine propre — si l'effort qui nous est demandé au point de vue financier est compatible avec nos possibilités.

Dans mon rapport écrit, vous trouverez toute une série de chiffres dont je ne vous infligerai certainement pas la lecture à cette tribune.

Se situant aux environs de 3 p. 100 de notre produit national brut, produit dont nous ne connaissons pas encore exactement

le montant, ce pourcentage est inférieur à celui de tous les pays « nucléarisés » ; il n'y a que la République fédérale allemande qui y consacre 2,8 p. 100, c'est-à-dire un taux inférieur au nôtre, dans les pays non « nucléarisés ».

Mais il est bien évident que les produits nationaux bruts sont très différents et qu'il est même impossible de les comparer en valeurs absolues, car la façon d'évaluer le produit national brut en U. R. S. S. ou en Chine, par exemple, est très différente de ce qu'elle est aux Etats-Unis ou en France métropolitaine.

Or, ce qui importe, c'est de voir quel est le montant qui est réellement consacré à la défense, sous toutes ses formes et en faisant intervenir toutes les sources nécessaires.

C'est ainsi que nous allons consacrer cette année 17,1 p. 100 du budget de l'Etat à notre défense nationale, au lieu de 16,9 p. 100 en 1975. Le taux de croissance d'une année sur l'autre est de 14,2 p. 100, supérieur à la hausse moyenne de 13 p. 100 enregistrée pour le budget de l'Etat par rapport à celui de 1975, non compris la troisième loi de finances rectificative.

Il y a donc l'amorce d'un effort modeste, en 1976, en faveur de la défense.

Mais ce budget comporte encore des disparités et des disproportions qui accentuent le retard pris depuis trois ans par le titre V sur le titre III. Ce dernier absorbe à lui seul 58 p. 100 du budget de la défense, contre 42 p. 100 au titre V.

Notre excellent collègue M. Legouez aura l'occasion, dans un instant, de vous donner le détail des mesures concernant le titre III.

Je me contenterai d'indiquer que l'effort consenti en faveur de ce titre m'apparaît comme tout à fait justifié compte tenu de la nécessité de ne pas entretenir davantage des différences choquantes et parfois explosives entre la façon dont sont traités nos militaires et celle dont sont traités ceux des pays voisins.

Il n'en reste pas moins vrai que le titre V marque cette année une pause puisqu'il augmente de 9,9 p. 100 seulement, alors que le titre III progresse de 17,4 p. 100.

Il faut constater également que le secteur nucléaire, avec la reprise des essais dans le Pacifique, absorbe à lui seul 13 p. 100 du budget des forces armées et 31 p. 100 du titre V. C'est dire que les autres armes sont quelque peu sacrifiées et cela à un moment où précisément apparaissent dans les armées des deux grandes puissances des chars de plus en plus perfectionnés et de plus en plus lourds, des avions qui, si nous n'y prenons garde, sont appelés à surclasser les nôtres.

On pourrait s'interroger sur le point de savoir dans quelle mesure on peut arrêter ou restreindre les essais en Polynésie. Des amendements qui ont été déposés et dont je viens d'avoir connaissance montrent que la question va rebondir, comme tous les ans.

Les réactions internationales, beaucoup plus que les problèmes techniques et la sécurité, ont fait renoncer aux essais dans l'atmosphère qui, intrinsèquement, sont moins coûteux et qui permettent de recueillir plus aisément les informations indispensables à la mise au point de nos armes, mais qui ont l'inconvénient d'exiger un environnement naval, aérien et de missiles considérable et coûteux.

Le premier essai souterrain a eu lieu sur l'atoll de Fangataufa. Il faut bien se pénétrer de l'idée que les progrès dans ce domaine, si l'on veut les réaliser, exigent des efforts continus. Or, les tirs en puits inondés sur les atolls sont infiniment plus coûteux en eux-mêmes que les tirs aériens ; ils rendent les mesures plus délicates. En revanche, et surtout quand ils seront concentrés sur l'atoll de Mururoa, ils auront l'avantage de n'exiger qu'un environnement réduit.

Je tiens, au passage, à souligner la qualité des chercheurs et des techniciens de la direction des applications militaires — D.A.M. — et du commissariat à l'énergie atomique, qui font là-bas des merveilles pour parvenir à des miniaturisations.

Ne croyez pas que leurs efforts débouchent uniquement sur le terrain militaire. A l'heure actuelle, tous les pays du monde s'orientent vers l'utilisation pacifique des explosions atomiques qui devrait permettre d'aboutir à des résultats qu'aucun autre moyen ne permet de réaliser dans des conditions acceptables. C'est le cas en U. R. S. S., aux Etats-Unis et je pense qu'il en sera ainsi en Chine dans un bref délai.

Les armes classiques souffrent évidemment de la relative indigence des crédits qui leur sont affectés. C'est ainsi que sont provisoirement différées, pour la marine, les opérations concernant

le nouveau sous-marin nucléaire et, pour l'armée de terre, les chars lanceurs de ponts, tandis que, pour l'armée de l'air, l'avion de combat futur, l'A.C.F., en reste encore quasiment à l'état de vague projet.

La commission des finances n'a pas pour objectif, pas plus pour la défense nationale que pour les autres budgets, de réclamer à cor et à cri des augmentations de dépenses. Elle désire seulement — je l'ai déjà rappelé — que ces crédits soient bien employés et que l'on y voit assez clair, compte tenu des secrets de la défense, dans leur utilisation.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur spécial. Vous trouverez dans mon rapport écrit un résumé des réflexions de la Cour des comptes qui, je dois le dire, a peut-être été moins sévère à l'encontre de ce budget qu'envers celui d'autres départements ministériels.

Cependant, des erreurs doivent être évitées et s'il est bon de fournir du travail à nos arsenaux, encore faut-il que, lorsqu'ils exécutent des commandes pour le secteur privé, ces commandes aient quelque chance d'être payées.

De même, le défaut d'entretien de certaines bases et de certains bâtiments finit par se révéler très coûteux.

Enfin — et c'est par là que je voudrais terminer ce très rapide exposé, faisant fi des détails que vous trouverez dans mon rapport écrit — j'évoquerai le problème des ventes d'armes.

Ces ventes, si discutables soient-elles, sont malheureusement une nécessité pour un pays qui a l'ambition de maintenir une armée indépendante, fût-elle conventionnelle, et qui n'a pas la possibilité de réaliser pour son propre territoire des séries suffisantes.

En 1974, les ventes de matériel d'armement représentaient 3,5 p. 100 de l'ensemble des exportations françaises. Nous sommes la troisième puissance exportatrice au monde. Je regrette de le dire, mais c'est là une des sources principales de l'équilibre de notre balance commerciale. Nous faisons 9 p. 100 du commerce mondial des armes. Nous sommes loin derrière les U.S.A. — 45 p. 100 — et l'U.R.S.S. — 33 p. 100.

Nous déplorons ces ventes au point de vue moral. Mais nous les comprenons au point de vue économique et nous en acceptons la nécessité au point de vue de notre défense.

Maintenant, j'évoquerai, avant de quitter cette tribune, quelques points qui, comme je viens de vous le signaler, ont retenu l'attention de la commission des finances.

Tout d'abord, il peut sembler paradoxal que ce soit le ministère de la défense qui assume la tutelle de la S.N.I.A.S., société d'aviation. Il y a belle lurette — vous me permettrez de vous le dire, mes chers collègues — que l'aviation militaire est connue à peu près du monde entier puisque nous vendons ce genre de matériel. Il en est de même pour les missiles. Alors, il me semble qu'il faudrait opérer un peu plus de simplification dans nos structures et rendre aux civils ce qui leur appartient pour ne laisser aux militaires que ce qui est de leur domaine.

La direction des applications militaires est l'un des points principaux de la section commune. C'est elle qui est chargée, en particulier au sein du C.E.A., de développer et de produire les armes nucléaires et les réacteurs de propulsion navale demandés par le Gouvernement pour assurer et améliorer la capacité nucléaire de défense.

Je dois dire qu'il est assez difficile de confondre la D.A.M. et la D.M.A., les deux recouvrant des objectifs et des services très différents. J'ai pu, sur place, constater la qualité — j'en parlais il y a un instant — des techniciens de la D.A.M. auxquels je tiens ici à rendre hommage.

Des moyens ont été mis en œuvre pour permettre au ministre de la défense de se tenir informé de la gestion du commissariat à l'énergie atomique. Trois personnalités, choisies par lui, font partie du comité de quinze membres qui administre le C.E.A. Le ministre peut ainsi, dans une certaine mesure, faire entendre sa voix et être tenu au courant des questions administratives et financières sur lesquelles portent les délibérations. Un contrôleur général des armées fait partie de la commission de contrôle financier présidée par un inspecteur général des finances. Trois représentants du ministère de la

défense, dont le président, participent au comité mixte « armées-C.E.A. », qui se réunit au moins une fois par mois et qui suit les rapports techniques. Enfin, le ministre de la défense dispose d'un « conseiller de la défense auprès du commissariat à l'énergie atomique », qui doit veiller à la bonne information du ministre sur l'ensemble des activités militaires poursuivies par le C.E.A.

Ma troisième question concerne la base de Kourou. Vous savez, mes chers collègues, que nous avons monté à grands frais en Guyane une base qui, à l'origine — je m'en souviens malheureusement — devait faire l'admiration du monde entier et servir, en particulier, au lancement de satellites appartenant aux nations les plus variées, y compris la Suède. En réalité, après décision du Premier ministre de verser une subvention de 56 500 000 francs pour le développement du programme Ariane, qui est un satellite civil de télécommunications, la base de Kourou sera mise sous cocon et sera réactivée dans un délai que nous ne pouvons pas évaluer. Pour l'instant, le gardiennage sera assuré par des unités de la Légion.

Une autre question nous a été souvent posée concernant le coût du transfert de la flotte, de Toulon à Brest, puis de Brest à Toulon. Pour le transfert de Toulon à Brest, aucune dépense spéciale n'a été engagée : le quai d'apportement des porte-avions, que l'on a construit à Brest à ce moment-là, aurait dû l'être un jour ou l'autre et il était déjà programmé. Pour le transfert de Brest à Toulon, les dépenses d'investissement, qui consistent en une nef d'entretien pour porte-avions, s'élèvent à 47 millions de francs, dont 27 millions ont déjà été payés en 1975 par le compte de commerce des constructions et armes navales, qui considère cela comme des investissements normaux substitués provisoirement à d'autres investissements. Je laisse l'entière responsabilité de cette appréciation à ceux qui l'ont portée. Les dépenses de fonctionnement se sont limitées au déplacement des familles, soit à 6 600 000 francs.

Au titre V « location-vente de matériels informatiques » est opéré, au chapitre 53-91, un transfert de 52 millions de francs provenant du titre III. En réalité, sur ces 52 millions, un million et demi correspond vraiment à des opérations de location-vente. Le reste ne concerne que de la location pure et simple.

Enfin, nous avons souligné en commission des finances, et avec beaucoup de satisfaction, l'ouverture d'un compte de commerce reliant à la fois les ventes d'immeubles effectuées par les armées et les achats, c'est-à-dire les dépenses qui ont été conçues et réalisées par les armées.

J'en aurais presque terminé si je ne voulais, monsieur le ministre, vous charger d'une commission pour le Gouvernement. Vous m'excuserez d'employer ce terme quelque peu discourtois, mais, à mon âge, et étant donné l'état dans lequel je suis, on peut se permettre de philosopher un peu. Je voudrais vous dire que la crédibilité gouvernementale — je parle là en général et, s'il s'agissait d'un gouvernement de la gauche, je tiendrais le même langage — gagnerait à éviter des contradictions qui se manifestent un peu chaque jour.

Nous avons vu la place Vendôme dialoguer vertement avec la place Beauvau, par ministres interposés. Nous avons vu M. Fourcade, ici même, nous faire, à propos de la sécurité sociale, des déclarations qui ont été ensuite singulièrement atténuées par MM. Chirac et Durafour. Enfin, j'ai entendu, ces jours-ci, M. le Président de la République parler, à Dijon, de la réalisation du canal Rhin-Rhône, alors que M. le ministre de l'équipement, en commission des finances — et je ne trahis là aucun secret — nous a fait une démonstration éclatante, avec un tableau à l'appui, pour nous faire comprendre que l'on ne pouvait pas la réaliser avant de nombreuses années.

Voyez-vous, monsieur le ministre, tout cela jette un froid dans le public. Un certain malaise en résulte et je pense que le Gouvernement aurait intérêt à mettre une sourdine à ses déclarations qui sont quelquefois un peu prématurées. J'avais eu l'occasion de le dire l'année dernière à M. Fourcade. C'est pourquoi je me permets de vous le répéter aujourd'hui.

C'est une digression bien sûr. Je sais qu'elle n'a pas sa place dans l'examen du budget de la défense. Je sais que vous n'êtes pas en cause, mais permettez-moi de vous demander d'être notre avocat à tous. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je voudrais, pour terminer, philosopher quelque peu, en vous disant, mes chers collègues, combien nous serions heureux si tant de gens ne voulaient pas se mêler de notre bonheur et combien nous aurions la paix si on ne voulait pas nous l'imposer à coups de bombes et de mitraillettes. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. le président. Nous remercions M. Coudé du Foresto d'avoir fait l'effort de venir participer à nos débats et nous espérons que sa santé se rétablira très vite. (*Vifs applaudissements.*)

Monsieur le ministre, je vous propose de n'intervenir qu'après avoir entendu les rapporteurs, car je crois qu'il est indispensable qu'il y ait une certaine unité dans ce débat. (*M. le ministre fait un geste d'assentiment.*)

La parole est à M. Legouez, rapporteur spécial.

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Dépenses ordinaires des services militaires). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après l'exposé magistral que nous venons d'entendre de la bouche de notre excellent et courageux collègue, M. Coudé du Foresto, sur l'ensemble du budget militaire et sur le titre III consacré aux dépenses d'investissement, il me revient de résumer devant vous les travaux qui ont été menés en commission des finances pour analyser les crédits du titre III, qui sont affectés aux dépenses ordinaires du ministère de la défense.

Avec un volume de crédits de 29,05 milliards de francs dans un budget militaire global de 50 milliards de francs, le titre III augmentera encore d'importance relative en 1976, puisqu'il représentera 58 p. 100 de l'ensemble au lieu de 56,5 p. 100 en 1975.

Cette situation résulte de la volonté affirmée dans ce budget de donner la priorité, en 1976, aux actions tendant à améliorer la condition militaire. Les grandes lignes d'orientation qui ont servi de base à la préparation du titre III sont, en effet, les suivantes.

Il faut consentir un nouvel effort important pour l'amélioration de la condition militaire et maintenir les mesures concernant les modalités d'exécution du service national pour nos jeunes appelés — prêt à 210 francs par mois et voyages gratuits.

En revanche, il convient de réévaluer les dépenses de fonctionnement sur la base d'une hausse moyenne des prix volontairement limitée à 7 p. 100, ce qui est insuffisant, et de conserver en 1976 les réductions imposées en 1975 sur les dépenses de chauffage et la consommation des carburants opérationnels, ce qui nous inquiète beaucoup.

Remarquons cependant que l'augmentation du titre III par rapport à 1975 atteint 17,4 p. 100, alors que le titre V progresse seulement de 9,9 p. 100 et que le budget global de la défense s'accroît, comme l'a précisé notre collègue M. Coudé du Foresto, de 14,2 p. 100.

Je dois souligner qu'à l'intérieur du titre III les dépenses de personnel, qui augmentent beaucoup plus que les autres, représenteront en 1976 68,5 p. 100 du titre III au lieu de 62,2 p. 100 en 1975. En contrepartie, les dépenses d'entretien des matériels et des installations immobilières ainsi que les dépenses de fonctionnement des services tomberont de 30,9 p. 100 en 1975 à 28,8 p. 100 seulement en 1976.

Ces deux remarques m'ont suggéré les deux grands axes de l'exposé que je me propose de faire devant vous pour résumer le rapport écrit qui vous a été distribué et auquel vous pourrez vous reporter pour toute précision qu'il vous paraîtrait utile d'obtenir.

Les crédits de personnel bénéficient d'un accroissement notable mais, en contrepartie, les crédits affectés à l'entretien et au fonctionnement ne connaissent qu'une progression trop modeste.

Considérons d'abord les crédits de personnel. Globalement, toutes sections réunies, ils passent, en chiffres arrondis, de 16,4 milliards de francs à 19,9 milliards, ce qui représente un taux de croissance de 21,5 p. 100.

Or les effectifs budgétaires varient relativement peu. La balance des créations et des suppressions d'emplois se traduit par une progression de 1 000 postes pour les militaires et de 1 039 postes pour les civils. C'est donc surtout, et de loin, à l'augmentation des rémunérations qu'il faut imputer l'accroissement des dépenses de personnel.

Par rapport au budget de 1975, deux traits caractérisent cette amélioration du niveau de vie en 1976. On constate, en premier lieu, une concentration des points d'impact. Alors que, l'an dernier, on avait relevé de multiples mesures catégorielles destinées à remédier, au moins partiellement, aux insuffisances constatées en de nombreux secteurs, on ne trouvera en 1976, autour de la mesure centrale relative à la condition militaire, qu'une liste assez courte de décisions concernant le personnel.

En second lieu, en 1976 les améliorations prévues pour l'ensemble des agents de la fonction publique et applicables au personnel civil et militaire de la défense seront d'un volume un peu moins important que l'ensemble des mesures spécifiques destinées à améliorer la condition militaire et se rapporteront, entre autres, aux conditions d'exécution du service national et au sort d'un certain nombre de catégorie du personnel civil et ouvrier.

Regardons d'un peu plus près ce qui concerne plus spécialement les diverses catégories de personnel relevant de la défense nationale. C'est dans ce chapitre que figure l'ensemble des mesures qui vont découler, en 1976, de l'application des statuts militaires dont la promulgation par décret va intervenir prochainement, à la suite du vote de la loi récente modifiant la loi du 13 juillet 1972 sur le statut général des militaires.

La provision globale prévue au projet de budget pour 1976 est de 1 080 millions de francs, dont 10 millions de francs en mesures acquises — reconduction de la provision déjà inscrite au budget de 1975 — et inscription d'une mesure nouvelle de 1 070 millions de francs. Dans ce total, il est prévu 273 millions de francs pour les officiers et 807 millions de francs pour les sous-officiers.

Parmi les autres mesures catégorielles inscrites pour 1976, signalons, pour les militaires, la revalorisation de l'indemnité pour charges militaires en fonction des variations de l'indice net 450 et l'amélioration de la pyramide des grades des officiers-marinières dont la carrière se déroulait plus lentement que celle des sous-officiers des deux autres armes.

Pour nous résumer, la réforme qui va démarrer en 1976 avec la mise en place des nouveaux statuts devrait aboutir à l'indispensable remise en ordre de la situation pécuniaire des officiers et sous-officiers de carrière.

Mais, comme nous l'avions dit ici même l'an dernier, le moral des militaires est aussi fonction de l'ambiance générale qui les entoure. Nous insistions alors sur l'urgence de faire mieux comprendre à l'opinion publique la nécessité d'une armée forte, qui se sente à l'aise dans la nation. Les interventions personnelles du Président de la République, votre action persévérante monsieur le ministre et monsieur le secrétaire d'Etat, nous donnent à penser que l'importance du problème est désormais reconnue.

Dans le domaine de l'information, nous avons pu apprécier, récemment, les qualités de la brochure « Français, voici votre armée » qui va être distribuée aux jeunes appelés. Nous croyons cependant devoir appeler votre attention, messieurs les ministres, sur la nécessité de maintenir et même de renforcer cet effort d'information.

Un certain nombre de mesures figurent aussi dans le budget de 1976 en faveur du personnel civil des armées. La principale d'entre elles concerne la réforme du statut des techniciens d'études et de fabrication.

Signalons aussi que des crédits sont inscrits pour l'affiliation de 1 250 ouvriers temporaires au statut d'ouvriers réglementés. Il s'agit de la première tranche d'une mesure qui portera, en quatre ans, sur 5 000 ouvriers, sur les 12 000 concernés. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, aller plus vite et plus loin dans ce domaine ?

J'en arrive maintenant au deuxième volet de mon exposé : l'entretien et le fonctionnement.

L'évolution globale de ces crédits est faible. Pour l'ensemble des trois armées, de la gendarmerie et des services communs, ils passent de 8 400 millions de francs à 9 100 millions, soit une progression de 9,4 p. 100.

A l'intérieur de ces crédits, il existe encore un secteur privilégié. Les jeunes du contingent continueront à bénéficier, en 1976, d'un voyage gratuit par mois pendant leur temps de service et ont vu en 1975 le montant du prêt passer de 2,50 francs à 7 francs par jour, cette dernière dépense étant imputée sur les chapitres du personnel. Ces mesures qui ont été, on peut le croire, bien accueillies, entraînent de lourdes charges pour les finances de l'Etat mais elles étaient devenues nécessaires et il faudra même veiller, à l'avenir, à l'action d'érosion que pourrait avoir la dérive des prix sur le taux du prêt.

Malheureusement, les autres secteurs concernés par les crédits d'entretien et de fonctionnement sont durement touchés.

Ce qui nous frappe, tout d'abord, c'est qu'aucune amélioration n'est apportée à l'état de nos casernements. Certes, le plan de soutien a prévu 400 millions de francs pour la rénovation

et la construction de casernements pour l'armée de terre, l'armée de l'air et la gendarmerie et le projet de loi de finances pour 1976 comporte un article de loi qui crée un compte de commerce intitulé « construction de casernements », mais rien de tout cela ne permettra d'améliorer l'entretien courant de nos bâtiments. C'est là une lacune dont on veut espérer qu'elle ne sera pas à l'origine de graves difficultés, mais il ne faut pas se dissimuler que le bon effet des mesures adoptées pour le prêt et les voyages gratuits peut être contrebalancé et ce avec l'aide de certains spécialistes de la contestation, par de mauvaises conditions de vie dues à des casernements trop anciens et non modernisés.

Un autre secteur où la situation n'est pas satisfaisante est celui des carburants opérationnels.

Les décisions de réduction prises en 1974, maintenues en 1975 et reconduites pour les évaluations de 1976, gênent considérablement l'instruction des appelés et l'entraînement des unités de combat.

Sans doute revient-il d'abord aux rapporteurs pour avis de notre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées d'insister sur cet aspect des crédits militaires, mais on ne saurait ici passer sous silence le fait que chaque armée subira durement, chacune à sa manière, le contrecoup de ces limitations. Là encore, au moins indirectement, c'est le moral des militaires qui est en jeu, et il est indispensable que la situation soit redressée.

On peut penser, monsieur le ministre, que vous partagez cette opinion, puisque le collectif de fin d'année, que nous venons de recevoir, attribue 64,7 millions de francs aux chapitres des carburants des trois armées et de la gendarmerie. C'est là une amorce de redressement, mais bien trop modeste pour régler le problème au fond.

Nous sommes inquiets, en effet, de constater que les pilotes de l'air ne pourront s'entraîner en moyenne que treize heures trente par mois alors que la norme de sécurité exige une durée de vingt heures.

Les bâtiments de surface de la marine n'auront pas la possibilité de faire de suffisantes sorties en mer. Quant à l'armée de terre, elle devra supprimer des exercices. Tout cela est très regrettable.

L'entretien des matériels est également trop pauvrement doté en 1976. Certes, en ce domaine aussi, il faut se souvenir que le plan de soutien voté le 13 septembre dernier a octroyé 290 millions de francs pour les trois armées, ce qui a permis de redresser momentanément des situations préoccupantes. En revanche, le projet de budget de 1976 n'accorde que des dotations modestes sur les chapitres concernés et chaque armée devra prendre de sévères mesures d'économie. Il faudra sans doute réduire des programmes de rénovation d'engins blindés pour l'armée de terre, retirer prématurément du service un nombre croissant de bâtiments pour la marine et procéder à des réductions importantes des plans de réparation d'aéronefs pour l'armée de l'air.

Nous savons que le Gouvernement est conscient des problèmes posés par les insuffisances de crédits que nous venons de souligner. Nous lui demandons d'y porter remède le plus rapidement possible.

Avant de conclure, je désire aborder une fois de plus un problème qui nous tient tous à cœur : je veux parler des effectifs de la gendarmerie.

Dans le projet de budget qui nous est présenté, les effectifs de la gendarmerie augmentent de 1 505 unités — dont 400 auxiliaires — et atteignent au total le chiffre de 75 152. Cette augmentation, pour intéressante qu'elle soit, nous paraît, comme celle de 1975, bien insuffisante au regard des besoins réels.

Les tâches de la gendarmerie, en effet, ne cessent de croître, dans le même temps qu'un souci bien compréhensible d'allègement des contraintes très lourdes du service quant à la durée du travail, d'une part, et d'humanisation des conditions de vie des gendarmes, d'autre part, conduit à diminuer, en fait, les possibilités d'intervention des brigades.

Le directeur de la gendarmerie, M. Cochard, n'a-t-il pas déclaré à ce sujet qu'il faudrait augmenter les effectifs d'au moins 6 000 gendarmes pour obtenir une marche satisfaisante du service ?

La commission des finances m'a donc chargé de vous demander, monsieur le ministre, d'une part, d'accélérer le recrutement et de porter au plus tôt les effectifs de l'arme aux 80 000 hommes prévus, qui se révèlent déjà nettement insuffisants, d'autre part, de chercher à décharger les gendarmes d'un certain nombre

de tâches annexes. Ainsi ils pourraient plus aisément se consacrer à la lutte contre le climat actuel d'insécurité, mission pour laquelle ils apparaissent comme véritablement irremplaçables.

Pour conclure, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je dirai que ce projet de budget nous apporte à la fois réconfort et inquiétudes : réconfort en ce qui concerne le personnel, pour lequel un effort financier très net a été consenti, mais inquiétudes pour l'étroitesse des crédits d'entretien et de fonctionnement. Nous comprenons qu'il fallait faire un choix que nous acceptons celui qui a été fait pour 1976, mais il faut que, l'an prochain, la possibilité soit donnée aux armées de combler les lacunes que nous avons signalées.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des finances vous propose d'adopter le titre III du projet de budget de la défense pour 1976. (*Applaudissements.*)

M. le président. Mes chers collègues, je viens d'apprendre que M. le ministre a un rendez-vous très important à l'extérieur de cette enceinte — pourquoi cacher d'ailleurs que c'est à l'Elysée ? — et qu'il sera obligé de partir un peu avant dix-huit heures. Dans ces conditions, je propose qu'il intervienne immédiatement après M. Chazelle.

Quant à la séance de ce soir, elle pourrait être fixée à vingt et une heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Chazelle, rapporteur spécial.

M. René Chazelle, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Budget annexe du service des essences). Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'année dernière, avant de présenter les conclusions de l'examen par la commission des finances du budget annexe du service des essences, j'avais donné, à l'intention de nos collègues qui siégeaient parmi nous pour la première fois, un aperçu historique de ce qu'était le service des essences des armées.

J'avais rappelé que c'était pendant la guerre de 1914-1918 que le service des essences avait été conçu, conséquence de la motorisation de plus en plus développée dans l'armée. Confié à sa création à l'intendance militaire, il était en 1920 rattaché au service des poudres et ce jusqu'en 1940. A cette date, au moment de l'armistice, le service des essences dépendait de l'intendance maritime et le service des poudres de la production industrielle. En 1942, en Afrique du Nord, le service des essences acquiert son autonomie. En 1961, le service des essences des armées devient, ainsi que le précisait une ordonnance du 17 mars 1945, un service commun aux trois armées.

Ce service, qui est avant tout un service de défense nationale, qui a d'autres clients que les armées, dont les activités de base reflètent un aspect commercial, a été doté d'un budget annexe assorti de trois fonds satellites : fonds de réserve, fonds des approvisionnements généraux, fonds d'amortissement.

J'avais évoqué l'année dernière les discussions concernant l'existence autonome de ce service et, plus particulièrement, le référé de 1964, de la Cour des comptes. Je rappelais la position du ministre sur les attendus de ce référé : il les réfutait et demandait le maintien d'un budget annexe, tout en n'excluant pas pour le futur une évolution vers un régime financier plus moderne. La formule du budget annexe étant celle du service des essences, ce budget est soumis, chaque année, au contrôle des assemblées parlementaires.

Il me plairait de faire une autre observation liminaire. J'ai souligné, voilà quelques instants, que le service des essences, avant de prendre son autonomie en 1942, avait été rattaché pendant vingt ans, de 1920 à 1940, au service des poudres, en raison de l'interdépendance de fait qui existait entre les deux services.

Or, le budget de 1976 comporte un article qui supprime le budget annexe des poudres à compter du 1^{er} janvier prochain. C'est l'aboutissement logique d'une réforme qui a été prise en application du traité de Rome et qui visait à aligner les structures françaises en ce domaine sur celles des autres pays de la Communauté. Ainsi donc, il ne figurera plus, à partir de l'an prochain, qu'un seul budget annexe au sein du ministère de la défense : celui des essences.

Avant d'analyser les crédits de ce budget, j'aimerais, pour votre information, comparer brièvement notre organisation en ce domaine à celle d'autres pays.

En France, mis à part les combustibles de soute et les huiles de graissage destinés aux navires de guerre, le service des essences se charge de bout en bout de l'approvisionnement et de la distribution des carburants à l'ensemble des trois armées, de la gendarmerie et des services communs.

En Allemagne fédérale, l'approvisionnement des produits correspondants est confié à un organisme centralisé d'approvisionnement, qui est, en quelque sorte, un ministère de l'armement dont l'activité s'étendrait aux carburants.

En Belgique et en Grande-Bretagne, c'est un organisme spécialisé et interarmé qui assure cet approvisionnement.

Aux Etats-Unis d'Amérique, les carburants sont approvisionnés non plus sur un plan interforces, mais armée par armée par des organismes spécialisés. C'est une différence importante due au volume de chacune des forces qui constituent la défense de ce pays aux dimensions considérables.

Dans tous les cas, le rôle des organismes précités se limite à l'approvisionnement de la ressource ; la distribution est assurée par des unités plus ou moins spécialisées qui relèvent de chaque utilisateur.

On voit donc là une certaine différence avec le système français, mais relativement secondaire et qui tient plus aux habitudes qu'à une réflexion profonde sur les méthodes. Rappelons simplement que notre manière de faire paraît donner satisfaction aux utilisateurs.

J'en arrive maintenant à l'analyse du budget annexe des essences. Alors que celui-ci avait réalisé un bond considérable en 1975 puisqu'il avait progressé de 55 p. 100, le projet qui nous est présenté pour 1976 fait preuve, au contraire, d'une grande modestie : en passant de 1 175 millions à 1 226 millions de francs, il augmente seulement de 51 200 000 francs, soit de 4,36 p. 100.

Il est établi, en effet, sur des données austères : les restrictions de consommation qui avaient servi de base aux prévisions de 1975 sont maintenues en 1976 ; les prévisions de hausses économiques, en dehors des rémunérations, sont contenues dans des limites étroites. Comme l'an dernier, le rapport écrit analyse en détail la situation du service et de son budget pour 1976 ; je n'en reprendrai ici que les traits principaux.

Les effectifs du service des essences varient très peu : cinq unités de plus, quatre militaires et un civil. Il traitera, par hypothèse, un volume de cessions comparable à celui de 1975, puisque les consommations sont maintenues au niveau antérieur. Les prévisions de consommation pour 1975 avaient été, dans le projet de budget, de 1 224 000 mètres cubes. Actuellement, elles ne sont plus que de 1 142 000 mètres cubes ; c'est ce chiffre qui a servi de base aux calculs budgétaires.

Le maintien des consommations à bas niveau — le rapporteur qui m'a précédé l'a précisé — a des conséquences extrêmement dommageables sur les possibilités d'instruction et d'entraînement de nos armées, par exemple, pour ne nous en tenir qu'à l'essentiel : suppression d'exercices, réduction du nombre d'heures de vol d'entraînement des pilotes sur avions d'armes, sorties à la mer moins nombreuses.

Si l'on ajoute à ces réductions d'activité, qui ont une incidence certaine sur le moral du personnel, le fait qu'il a fallu, en 1974, effectuer des prélèvements sur les stocks spéciaux des armées, on arrive à cette conclusion qu'il serait dangereux de s'installer dans une situation qui aurait dû rester temporaire. Un redressement s'impose et il serait sans doute prudent de ne pas attendre le budget de 1977 pour le réaliser.

Notons d'ailleurs que le Gouvernement est bien conscient du problème, puisque des crédits supplémentaires, encore bien modestes à vrai dire, figurent dans la loi de finances rectificative qui vient d'être déposée sur le bureau des assemblées.

J'examine aussi dans mon rapport la situation financière du service à la fin de 1974. Pour la première fois depuis longtemps, les écritures budgétaires font apparaître un léger déficit, qui résulte du fait que les marges du service des essences des armées ont été calculées en octobre 1973 et n'ont pas été réévaluées ensuite en fonction des hausses diverses. La direction centrale des essences n'a pas réévalué ses marges au cours de l'année 1974 en raison de la situation difficile dans laquelle se sont trouvées les armées, les crédits de carburants n'ayant pas été revalorisés en proportion de l'augmentation des prix des produits.

En réalité, le bilan établi à partir de la comptabilité commerciale du service et qui tient compte des « restes à recouvrer sur les clients » peut encore faire état d'un bénéfice de 10 700 000 francs au 31 décembre 1974 ; mais, à la fin de 1973, ce bénéfice était exactement le double : 21 400 000 francs.

La situation des trois fonds du service des essences mérite également quelques commentaires car, si la gestion du fonds d'amortissement ne présente pas de difficultés, il n'en est pas de même des deux autres.

Le fonds des approvisionnements généraux est encore trop parcimonieusement doté, bien qu'il ait été relevé l'an dernier de 103 à 270 millions de francs. Comme l'avoir-matières du fonds représente à lui seul, à fin 1974, 251 millions de francs, le volume de l'avoir-deniers, égal à la différence, soit 19 millions de francs, était trop faible et il a fallu mettre en « restes à payer » un nombre important de factures de fournisseurs ; il semble bien que la demande présentée par le service en 1974, soit une dotation de 300 millions de francs au lieu des 270 qui ont été accordés, représentait bien le minimum indispensable.

Le fonds de réserve reste toujours plafonné au chiffre de 35 millions de francs, fixé en 1957. Au-delà de ce plafond, les excédents doivent être reversés au Trésor. Certes, à la fin de 1974, le solde réel du compte était seulement de 19 200 000 francs, donc assez loin du plafond, mais, en 1973, il était tout près, à 31 300 000 francs. Dans le secteur des produits pétroliers, il est devenu difficile d'établir avec certitude les prix de cession prévisionnels et une erreur d'appréciation « en trop » peut se traduire en fin d'année par un bénéfice temporaire qui conduirait à dépasser le plafond actuel ; le surplus irait au Trésor et le service serait vidé d'une partie de sa substance ; ici aussi, il nous apparaît que la demande de relèvement, présentée par le ministre de la défense au ministre des finances et restée sans réponse depuis 1974, mériterait un examen attentif et un accueil compréhensif.

En ce qui concerne la situation du personnel, j'ai noté que le projet de budget du service des essences des armées comporte les crédits correspondant aux mesures générales dont bénéficiera le personnel civil ou militaire de la défense, notamment celles qui améliorent la condition des agents de la catégorie B.

L'année 1976 verra également la sortie des statuts particuliers, depuis si longtemps attendus, concernant les officiers d'administration et les officiers du cadre technique du service des essences. Les décrets sont actuellement en cours de mise au point.

J'en arrive, mesdames et messieurs, au terme de mon exposé. Je résumerai nos travaux en rappelant que l'élaboration du budget annexe des essences a été faite dans un climat de grande austérité. Le fonctionnement du service lui-même n'en subira sans doute pas de conséquences dommageables en 1976 — bien qu'une mise à niveau soit réclamée pour le fonds des approvisionnements généraux et pour le fonds de réserve ; mais il n'en sera pas de même pour les utilisateurs relevant du ministère de la défense, lesquels supportent déjà depuis deux ans de sévères réductions de consommation qui pèsent sur le rythme de leurs activités.

Il paraît donc indispensable d'envisager à l'avenir un rééquilibrage des crédits de carburant, plus important que celui qui est amorcé dans le collectif de fin d'année.

Cela dit, il faut bien reconnaître qu'au moment où ce budget a été établi, il était difficile d'adopter d'autres bases que celles qui ont été retenues.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre commission des finances vous propose d'adopter le budget annexe des essences. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je veux d'abord m'associer à l'hommage qui a été rendu à votre rapporteur spécial, M. Coudé du Foresto, et lui exprimer très sincèrement mon admiration et celle du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense pour l'exemple d'abnégation, de courage et de dévouement qu'il nous a donné en venant, moins de deux semaines après une très grave opération, présenter son rapport.

Je voudrais également remercier vos rapporteurs spéciaux pour leurs rapports et pour leur compréhension des difficultés de l'heure dont ils ont bien voulu faire preuve.

Je voudrais m'excuser auprès des rapporteurs de votre commission des affaires étrangères et de la défense de les précéder à cette tribune pour des raisons qui tiennent à des circonstances indépendantes de ma volonté.

Le projet de budget pour 1976 que j'ai l'honneur de vous soumettre porte d'abord la marque de la continuité. Par les moyens qu'il propose, il permet la poursuite de notre effort d'arme-

ment et l'amélioration de la condition militaire. Il prévoit aussi de nombreuses mesures favorables intéressant divers facteurs de notre défense.

Budget de continuité, mais aussi de transition, car s'il prolonge les orientations engagées depuis plusieurs années, il n'apporte pas — vos rapporteurs le soulignent justement — de données nouvelles sur les équipements de nos forces pour la décennie à venir. C'est que notre réflexion et nos études ne sont pas à leur terme. Comme je l'ai indiqué à l'Assemblée nationale, Le Gouvernement exposera au Parlement ses vues et ses propositions à ce sujet au cours de la prochaine session de printemps.

Budget de continuité, budget de transition, mais qui apporte un élément essentiel : l'arrêt, pour la première année, de l'érosion continue des crédits budgétaires affectés à la défense.

De 1965 à 1975, la part de la défense dans le budget de l'Etat est tombée de 22,53 p. 100 à 16,89 p. 100. En 1969, 1970 et 1974 l'érosion monétaire a même été supérieure au taux d'accroissement du budget de la défense. Il en est résulté une lente et progressive dégradation du pouvoir d'achat des armées. Le budget pour 1976 marque un effort notable pour renverser, en dépit d'une conjoncture délicate, cette tendance. Il devrait en effet atteindre 17,6 p. 100 du budget général, soit, compte tenu des prévisions actuelles, une fraction plus importante du produit national brut, de l'ordre de 3,05 p. 100. Ainsi, calculé en francs constants, le budget de la défense devrait-il être en 1976, le plus élevé des dix dernières années. Son taux d'accroissement annuel sera de 4,76 p. 100 contre 2,93 p. 100 l'an passé.

Par là, il traduit l'intention du Gouvernement de redresser progressivement une situation qui s'était dangereusement détériorée depuis 1969. Cette volonté d'allouer aux armées les moyens indispensables à l'accomplissement de leur mission trouve deux points d'application majeurs dans la répartition des crédits qui vous est proposée : d'une part la priorité donnée à la poursuite et à la modernisation de l'armement nucléaire stratégique ; d'autre part un effort considérable consenti en faveur des personnels.

Ces dernières dispositions s'inscrivent dans le titre III qui, avec un total de 29 milliards de francs, connaît la plus forte croissance : 17,44 p. 100, c'est-à-dire plus que l'ensemble des crédits de la défense.

Cette évolution est imputable à la priorité accordée à l'amélioration de la situation des personnels militaires. Vous-mêmes avez bien voulu marquer votre soutien à une telle politique en votant, le mois dernier, la loi destinée à la permettre et dont le présent budget prévoit les moyens de la mettre en œuvre à partir du 1^{er} janvier 1976.

Le débat est trop récent pour qu'il soit nécessaire de revenir sur ce texte et sur ses conséquences importantes pour la valorisation de la fonction militaire. Il convient toutefois de rappeler les raisons de cet effort exceptionnel qui n'est que la juste reconnaissance des services rendus et des mérites de nos cadres militaires face aux exigences spécifiques de la défense et aux servitudes qu'elles imposent à ceux ayant choisi de servir la nation par les armes. Sujétions générales, liées à l'état militaire, sujétions d'ordre professionnel pesant sur la vie familiale comme la disponibilité permanente au service ou les nombreuses mutations : autant de servitudes qu'il convenait de compenser à leur juste mesure.

En marquant mieux la place des militaires parmi les serviteurs de l'Etat, le Gouvernement s'est attaché aussi à l'amélioration de leur situation matérielle et là encore pour une raison d'équité. On a pu en effet enregistrer ces dernières années un décalage croissant entre la situation des militaires et celle des autres agents de l'Etat. Alors que, pour ces derniers, on avait procédé à des reclassements pour tenir compte de l'évolution des techniques et des connaissances, rien de semblable n'avait été réalisé au profit des militaires dont le métier ne restait pas pourtant à l'écart de cette évolution. Il s'agissait donc de combler une lacune et de rattraper un retard que rien ne pouvait plus désormais justifier.

Pour les officiers, la réforme permet un déroulement plus rapide des carrières, un accès plus jeune aux divers postes de responsabilités, limite les avancements sélectifs à deux niveaux, institue des échelons d'ancienneté pour ceux auxquels l'avancement serait interdit et leur apporte enfin des possibilités de dégagement ou de reconversion. Le coût des mesures indiciaires en leur faveur en 1976 est de 236,8 millions de francs. Il sera de 292,7 millions de francs en année pleine.

Aux sous-officiers, la loi du 30 octobre 1975 apporte un nouveau classement indiciaire, à tous les grades, permettant d'atteindre le sommet de la hiérarchie dans une durée de carrière moins longue : vingt et un ans au lieu de vingt-quatre ans.

J'ajoute que nous poursuivons actuellement l'étude de mesures pour améliorer encore le déroulement des carrières et permettre que la réforme indiciaire soit répartie aussi également que possible entre tous les grades.

En 1976, le coût des mesures indiciaires prévues pour les sous-officiers est de 800 millions de francs. Il sera de 991 millions de francs en année pleine.

Pour ne pas laisser le Sénat dans le doute, je dirai, après M. le rapporteur Legouez, que les mesures d'amélioration de la condition militaire et le relèvement de l'indemnité pour charges militaires ne sont pas limités aux seuls officiers, mais qu'ils concernent également les sous-officiers. Il s'agit de mesures qui permettent chaque année d'ajuster cette indemnité en fonction de l'évolution, au cours de l'année écoulée, de l'indice 450 de la fonction publique pour éviter toute perte de pouvoir d'achat.

Enfin au cadre de débouchés des officiers techniciens, qui était le cadre de débouchés des sous-officiers et qui sera supprimé à compter du 1^{er} janvier 1976, après nomination des candidatures actuellement à l'examen, est substitué un nouveau cadre de débouchés avec le grade de major accessible aux adjudants-chefs sur examen à caractère professionnel ou sur proposition du commandement selon l'âge. Progressivement constitué, ce nouveau cadre devrait atteindre le nombre des postes actuellement réservés aux officiers techniciens. En 1976, cinq cents postes de major seront créés.

Je ne saurais clore ce chapitre des personnels d'active, sans mentionner tout particulièrement la gendarmerie et les mesures prises en sa faveur. La gendarmerie est une force militaire. C'est sa caractéristique fondamentale et c'est de ce caractère qu'elle tire sa valeur spécifique. Son appartenance à l'armée lui donne ses traits propres et sa vertu ; elle fait enfin l'efficacité de son action.

Corps militaire, la gendarmerie l'est depuis ses origines. A travers toute son histoire, à travers toutes les évolutions qu'elle a pu connaître, elle a su en préserver les caractéristiques essentielles.

A cet égard, elle est l'héritière d'une tradition fort ancienne, tout entière au service de la mission qui lui est impartie, assurant le respect de la loi, veillant à la sécurité des biens et à la vie des personnes, garantissant l'ordre public et la liberté de chacun. Elle assume là une des missions les plus élevées qui soit au sein d'une collectivité organisée, mission qu'elle partage avec d'autres services publics certes, mais pour laquelle elle reste et demeure irremplaçable. La confiance des élus de la nation que vous lui avez maintes fois témoignée, mesdames et messieurs les sénateurs, est pour elle un précieux témoignage et un réel encouragement.

La réforme des statuts, qui s'inscrit en 1976 pour un crédit global de 367,5 millions de francs au profit de ses personnels, marque très nettement que la gendarmerie est dans l'armée.

C'est ainsi que les grades de gendarmerie, qui pourront, eux aussi, accéder au grade de major, se voient tous classer, y compris les retraités, avec les sous-officiers des armes titulaires de l'échelle de solde n° 4 et que le grade de gendarme est reconnu à sa juste place avec une grille indiciaire spéciale, ce qui est une nouveauté. Les gendarmes bénéficieront, en outre, des mêmes primes de 5 et 10 p. 100 créées pour les sous-officiers sans préjudice, bien sûr, des autres indemnités attribuées à la gendarmerie en raison de ses missions propres, telles que l'indemnité de sujétion de police.

D'autres mesures plus récentes sont prévues en faveur de la gendarmerie : gratuité du repas de service pour les gendarmes mobiles en déplacement ; décision de ne plus considérer désormais le logement du gendarme, du gradé et de l'officier, comme un avantage en nature au regard du calcul de l'impôt sur le revenu. Sur ce point, une disposition particulière vous sera proposée prochainement dans le collectif du budget de 1975. Je ne doute pas que le Sénat réserve à cette proposition l'accueil le plus favorable.

Pour les officiers de gendarmerie, l'effort est d'une égale ampleur puisque, aussi bien, toutes les règles des nouveaux statuts leur seront intégralement applicables et que, par ailleurs, je me préoccupe d'organiser et d'améliorer les débouchés de carrière des officiers de gendarmerie arrivés au sommet de la hiérarchie.

Enfin, il convient d'ajouter — votre rapporteur, M. Legouez, n'a pas manqué de le souligner — qu'en 1976, la gendarmerie sera la seule arme à bénéficier d'un renforcement de ses effectifs par la création de 1 500 emplois supplémentaires, dont 1 100 gendarmes de carrière.

La réforme ainsi réalisée entre dans la phase d'application. Nous nous attachons à la publication aussi rapide que possible des décrets et textes réglementaires pour l'ensemble des corps et des services. En tout état de cause, le calendrier prévu sera respecté, la modernisation judiciaire interviendra en 1976, au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet, comme convenu.

Cette revalorisation s'applique également et dans les mêmes conditions aux militaires retraités, à leurs veuves et à leurs ayants droit.

Trop souvent, dans le passé, les améliorations apportées à la situation matérielle des personnels d'active l'ont été exclusivement par la voie de mesures indemnitaires, dont les retraités et les veuves étaient exclus, pour qu'on ne souligne pas l'intérêt, pour les anciens militaires, de la réforme promulguée. Certes, on peut toujours considérer que l'augmentation des indices est insuffisante, mais il faut bien voir les contraintes qui s'imposent à nous en la matière dans le cadre du statut général de la fonction publique auquel nous sommes tous attachés. L'importance et l'intérêt des mesures prises pour les retraités et les veuves sont attestés par le crédit nécessaire en 1976, soit 460 millions de francs pour les retraités actuels. Il ne s'agit pas, encore une fois, de l'application en année pleine. Ce crédit représente à peine moins de la moitié du coût de la réforme pour les personnels d'active pour cette même année. J'espère que l'on vaudra bien reconnaître objectivement la réalité de cet effort et en donner acte au ministre qui s'y est attaché.

Cela ne veut pas dire pour autant que les questions qui intéressent les retraités soient réglées. Je le sais et je ne ménagerai pas mes efforts pour rechercher les solutions appropriées. Je voudrais d'ailleurs souligner que le cadre du débat sur le statut des militaires d'active n'était pas précisément le mieux adapté pour traiter des problèmes propres aux retraités. C'est pourquoi bien des problèmes demeurent. Certes, un certain nombre de questions spécifiques aux retraités ont été réglées ou sont en voie de l'être. Ainsi, la demande des associations de retraités tendant à l'extension à tous les sous-officiers du droit à la reconversion, qui s'ajoute au droit qu'ils sont seuls à détenir de quitter le service à quinze ans d'ancienneté avec une pension de retraite à jouissance immédiate, a été confirmée dans la loi votée en octobre dernier.

Je me soucie actuellement du problème de la continuité de carrière au service de l'Etat de ceux qui, abandonnant l'uniforme avant d'avoir accompli une carrière complète, souhaitent pouvoir continuer à servir dans un poste technique et administratif. Un amendement avait été déposé ici même, que le Gouvernement n'a pu accepter, toutes les incidences et conséquences ne pouvant en être appréciées. Mais le ministre de la défense n'en a pas cependant condamné l'idée et je m'emploie à reprendre, avec mes collègues concernés, l'étude de la question.

De même, je me préoccupe de régler favorablement la question de l'amélioration d'échelon des sous-officiers retraités appartenant au grade de sergent-major, qui a été supprimé, ou appartenant à l'ancien grade de maître dans la marine.

Je sais qu'il reste au Gouvernement à aborder l'étude d'un certain nombre de questions spécifiques aux retraités, qui ne pouvaient être réglées directement par la réforme.

Je pense surtout à la situation des anciens sous-officiers mis à la retraite soit avant la création, en 1948, du régime des échelles de solde de sous-officiers, soit après cette date, mais sans qu'il leur ait été possible de passer les brevets exigés parce qu'ils servaient dans des unités en campagne, notamment en Indochine. Le général Bigeard connaît bien ces situations. L'étude de ces situations a été entreprise en liaison avec le conseil supérieur de la fonction militaire. J'en ai saisi le Gouvernement. Je sais que, parmi ces retraités, se trouvent encore, même s'ils sont peu nombreux, des adjudants et des adjudants-chefs chevaliers de la Légion d'honneur et qui ne sont classés qu'en échelle de solde n° 2.

Qu'il s'agisse de ce qui a déjà été fait ou qu'il s'agisse de ce qui reste à faire, je suis très sensible, mesdames, messieurs les sénateurs, à la nécessité de ne pas limiter la solution des problèmes de la condition militaire aux seuls personnels d'active, et c'est la raison pour laquelle j'ai tenu aujourd'hui à insister sur les aspects propres à la situation des militaires retraités.

A côté des mesures prévues pour les cadres en activité ou retraités, le budget de 1976 traduit en année pleine le relèvement substantiel du prêt des appelés et la charge d'un voyage gratuit chaque mois sur les lignes de la S. N. C. F., mesures qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril dernier. Ces décisions répondaient à une nécessité et d'ailleurs aux souhaits exprimés par vos rapporteurs et partagés par l'ensemble des parlementaires. D'autres mesures intervenues pour faciliter la révision des situations des appelés connaissant des difficultés au plan familial ou social, ou pour venir en aide à ceux, ou à leurs familles, qui sont dans des cas matériels douloureux, sont la marque de l'attention vigilante que nous portons à une amélioration constante de la situation des jeunes soldats sous les drapeaux.

Je n'en suis que plus à l'aise pour dénoncer les manœuvres ou manipulations qui tendent à déformer la réalité, à égarer quelques-uns et à tromper l'opinion.

Le jeune Français incorporé ne perd pas ses droits civiques. Il demeure un citoyen et exerce librement son droit de vote lors des consultations électorales, comme tous les Français. Sa présence dans l'armée, pendant la brève période du service, lui interdit seulement de participer en tant que militaire à des activités et manifestations politiques, parce que l'armée est celle de la nation, qu'elle doit respecter les opinions de tous ceux qui sont dans ses rangs et ne saurait être engagée dans les divisions politiques. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite.*)

Il n'est pas davantage exact que l'appelé, du seul fait de l'uniforme, soit sans protection. Le règlement, la hiérarchie, la discipline militaires sont autant des garanties que des contraintes et l'appel à l'autorité supérieure, jusqu'au ministre, y est toujours possible pour tous. Pour ce qui concerne la vie quotidienne hors du service, par exemple le foyer, la bibliothèque, l'action sociale, les loisirs, des commissions auxquelles participent des cadres et des appelés existent auprès du commandement dont elles éclairent et influencent de façon souvent positive les décisions.

S'agissant des relations humaines dans les armées, elles sont établies sur des bases directes, appelés et cadres partageant la même vie et les mêmes préoccupations, chacun, bien sûr, en fonction de ses responsabilités particulières. On peut même affirmer que peu de collectivités humaines rapprochent autant tous ceux qui y appartiennent. Une véritable solidarité se crée et sous l'uniforme disparaissent les différences d'origines sociales, professionnelles ou géographiques, tandis que le service unit dans un même effort tous les hommes. Si, comme dans toute communauté, peuvent apparaître des fautes ou des erreurs, elles sont relevées et sanctionnées pour tous, sans distinction de grade ni de rang.

C'est pourquoi le syndicalisme n'a pas de raison d'être dans l'armée, et c'est pourquoi la loi ne le permet pas. Le débat syndical au sein des armées ne pourrait conduire qu'à des compétitions incompatibles avec leur nécessaire neutralité. D'ailleurs, la durée du service militaire et l'incorporation bimestrielle ne lui donneraient aucun sens. Tout parallélisme entre une unité militaire et des bureaux, des chantiers ou des ateliers serait inexacte et injustifiée. La situation des appelés est une situation de droit : elle découle de la loi et les cadres militaires ne sauraient être assimilés, de quelque manière et à quelque niveau que ce soit, à des employeurs. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et de l'U. D. R.*)

Toute comparaison avec la situation qui existerait dans d'autres pays est d'autant plus fallacieuse que les dispositions adoptées ici ou là s'inscrivent dans un cadre et des traditions profondément différents de nos habitudes et de nos mentalités et, en réalité, ne correspondent pas à la présentation sommaire qu'on leur donne.

Du reste, il ne s'agit pas tant — chacun l'a déjà compris — de se préoccuper des conditions de la vie militaire que d'une action politique qui, à travers l'armée, vise la République et la démocratie et tend, au-delà encore, à saper la défense même du pays, c'est-à-dire tout à la fois sa sécurité, son indépendance et sa liberté.

Les manifestations auxquelles nous assistons ici ou là obéissent à un même processus de manipulations et de montages extérieurs aux unités. Il consiste même parfois à utiliser, au dehors des casernes, et se réservant le plus souvent le confort de la clandestinité, des militaires accomplissant leur service. La nation ne doit pas s'y tromper. Si nous n'en étions pas profondément convaincus, l'exemple désastreux de certains pays étrangers suffirait à nous convaincre de la nécessité de tenir les

armées hors du champ clos des passions partisans. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R., au centre et à droite.*)

Le bon sens, la tradition républicaine et la loi veulent que l'armée soit en dehors et au-dessus des confrontations politiques ou idéologiques. La neutralité des armées doit être respectée. Les actions illégales ne sauraient rester impunies. Le ministre de la défense y veillera. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

La priorité accordée aux personnels a conduit à calculer strictement les autres dépenses de fonctionnement du titre III, celles concernant l'instruction, les activités et l'entraînement de nos forces. Ces dépenses connaissent la même croissance, dans le projet de budget pour 1976, que les dépenses de même nature des autres budgets de l'Etat.

Encore faut-il, pour apprécier exactement la situation — et je remercie M. Legouez de l'avoir relevé — prendre en considération les crédits supplémentaires attribués au titre du plan de soutien et ceux qui vous seront proposés au titre du dernier collectif. Ils éviteront des reports de charge, tiendront compte de la hausse des carburants et permettront, par conséquent, une utilisation maximale des moyens.

C'est ainsi que l'effort du plan de soutien, qui a permis de consacrer des moyens supplémentaires à l'entretien programmé des matériels — 290 millions de francs pour les trois armées — va se prolonger au cours du premier semestre 1976 et pourra ainsi compenser, si cela est nécessaire, d'éventuelles insuffisances en 1976.

Il conviendra, par conséquent, d'être attentif à deux points : d'une part, la meilleure allocation des ressources en fonction des missions, avec une compensation exacte pour les missions qui, sans être prioritaires pour les trois armées, auront dû être néanmoins accomplies pour des raisons d'intérêt général comme par exemple des opérations de transport ou d'évacuation ; d'autre part, les variations de prix susceptibles d'intervenir en cours d'année et qui devront éventuellement conduire aux ajustements qui se révéleront nécessaires.

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez me permettre de vous interrompre quelques instants ; je dois en effet saluer une délégation qui se trouve présentement dans la tribune d'honneur et qui doit quitter incessamment le palais du Luxembourg.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Je vous en prie, monsieur le président.

— 4 —

BIENVENUE A UNE DELEGATION DU PARLEMENT LATINO-AMERICAIN

M. le président. Mes chers collègues, j'ai le plaisir de saluer la présence parmi nous de M. Luiz Leon, sénateur argentin, président du Parlement latino-américain. (*Applaudissements.*)

Il est accompagné de M. Andres Townsend Escurra, secrétaire général de ce Parlement et ancien président de la chambre des députés du Pérou.

En leur personne, nous saluons l'ensemble de la représentation parlementaire des peuples d'Amérique latine dont la Communauté économique européenne et le peuple français se sentent toujours particulièrement proches et solidaires. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Le Gouvernement est heureux de s'associer à l'hommage qui vient d'être rendu à la délégation du Parlement latino-américain.

— 5 —

LOI DE FINANCES POUR 1976

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 61 et 62 (1975-1976).]

Défense (suite).

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, pour la suite de son exposé.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Pour les activités et l'instruction, il sera indispensable de gérer au mieux une trésorerie limitée, donc de procéder à des choix judicieux, à la fois les moins coûteux et les mieux adaptés aux missions.

C'est ainsi qu'en 1976 un effort particulier sera porté sur le développement de l'instruction individuelle et de celle des unités élémentaires afin de conférer au service des appelés un style nouveau. A ce titre, outre les nombreuses créations d'installations sportives et de stands de tir, on peut relever notamment : dans l'armée de l'air, l'extension des aides audiovisuelles à l'instruction ; dans l'armée de terre, la refonte de la formation élémentaire du combattant ; dans la marine, l'instruction de tous les appelés dans un centre unique, à Hourtin, dont l'extension sera achevée en 1976.

Pour ce qui est de la mise en condition des unités par des exercices, des manœuvres et des séjours en camp, les implications budgétaires ne sont pas tout à fait comparables selon les armées et leurs composantes : les activités de l'armée de l'air et de la marine dépendent, en effet, plus directement encore que celles de l'armée de terre, des allocations de carburants. Par contre, la dépense des munitions d'exercice est beaucoup plus lourde pour cette dernière que pour les premières. De même, les crédits d'entretien des matériels ont une influence plus sensible sur les activités de l'air et de la marine que sur celles des forces terrestres. C'est pourquoi les soucis des trois armées ne sont pas toujours localisés sur les mêmes points.

Etroitement liée à la vie et au fonctionnement de nos forces, l'infrastructure constitue l'une des grandes préoccupations des armées. En effet, celles-ci disposent, en matière de casernements, d'un patrimoine très important, mais aussi bien souvent vétuste et généralement inadapté aux besoins d'une défense moderne. Un gros effort devra donc être consenti dans les deux directions suivantes : la rénovation des immeubles anciens ; la construction de casernements neufs dans des sites appropriés.

Le projet de budget pour 1976 va marquer, dans ce domaine, un accroissement sensible de l'effort déjà accompli, et cela de deux façons : par les dotations budgétaires normales ; par la création d'un compte de commerce spécifique.

M. Roland-Boscary-Monsservin. Monsieur le ministre, puis-je me permettre de vous interrompre ?

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Boscary-Monsservin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Roland Boscary-Monsservin. Mon interruption sera extrêmement brève, et je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu la permettre.

Je suis un ancien rapporteur du budget militaire et, à ce titre, je reste profondément attaché à la notion de défense, mais dans le même temps, je représente le département de l'Aveyron et je partage entièrement ses préoccupations.

Alors, est-il indiscret, monsieur le ministre, de vous demander quel est votre état d'esprit au regard du problème du Larzac ?

M. Pierre Giraud. La défense nationale chez les voisins !

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Monsieur le président, je me propose de vous répondre au terme de mon propos général sur les casernements et infrastructures, car j'évoquerai à ce moment-là le problème particulier du Larzac.

Je disais donc que nous allions faire un effort important, en 1976, pour l'amélioration des casernements, et d'abord au moyen de crédits budgétaires

En effet, outre les crédits du plan de soutien, qui représentent 270 millions de francs pour l'armée de terre, 80 millions pour l'armée de l'air et 50 millions pour la gendarmerie — soit 400 millions de francs — et dont l'effet continuera à se faire sentir jusqu'au milieu de l'année 1976, le plan de rénovation des casernements sera poursuivi, visant non seulement à améliorer leur confort mais aussi à adapter leurs installations techniques et d'instruction.

Depuis 1966, l'armée de terre a lancé un programme portant sur cinquante casernes. En 1976, la somme annuelle qui lui est consacrée sera portée de 60 à 90 millions de francs, ce qui devrait permettre d'achever ce programme en trois ans. A cela s'ajoute un programme complémentaire et décentralisé au niveau des régions militaires : chaque année, de 60 à 70 millions de francs lui sont affectés et ce sera encore le cas en 1976. Enfin, depuis 1973, un programme d'installations de chauffage central dans les casernes a été établi. Plus de 75 millions seront consacrés en 1976 à sa réalisation.

Au total, c'est 532 millions de francs, soit 48 p. 100 de plus qu'en 1975, que l'armée de terre va dépenser pour la rénovation de son patrimoine immobilier, les autres armées poursuivant de leur côté un effort analogue. A cela s'ajoutent les crédits consacrés aux constructions neuves et pour lesquelles l'armée de terre va faire, là encore, l'effort le plus important avec 166 millions de francs.

A ces crédits budgétaires s'ajoute un moyen nouveau — innovation importante dont vos rapporteurs ont bien voulu se réjouir — à savoir l'ouverture au budget de 1976, d'un compte de commerce pour les infrastructures militaires.

L'idée qui a présidé à cette disposition a été de rechercher, en plus des ressources budgétaires traditionnelles, des moyens de financement qui permettraient de réaliser plus vite et plus massivement notre programme immobilier. Il a donc été imaginé un mécanisme qui permettrait d'anticiper sur l'aliénation de certains immeubles situés dans les villes pour dégager des ressources qui, s'ajoutant aux crédits budgétaires, permettraient d'accélérer la réalisation des opérations immobilières des armées. Tel est l'objet de ce compte de commerce, essentiel à mes yeux puisque, d'ores et déjà, on compte qu'il permettra de réaliser, dès 1976, un accroissement important des constructions neuves.

Enfin, je tiens à souligner que cet effort ne sera pas sans incidence sur le développement de nos régions. Les crédits prévus y contribueront largement, cela d'autant plus que ces crédits font l'objet d'une procédure décentralisée en matière de passation des marchés et devraient, par conséquent, bénéficier par priorité aux entreprises locales.

Avant d'abandonner ce chapitre sur l'infrastructure, j'en viens aux précisions que me demande M. Boscary-Monsservin sur le camp du Larzac.

Ce camp n'a pas fait irruption dans l'histoire en 1969. Il existe depuis 1902, avec une superficie de 3 000 hectares. Adapté aux exigences de l'époque où il ne servait que de réceptacle aux munitions tirée par les unités qui manœuvraient à l'intérieur et aux environs, il ne l'est plus, il ne peut plus l'être depuis que les unités ont été mécanisées.

C'est le manque, en France, de camp adapté aux besoins de manœuvre de grandes unités mécanisées qui a conduit à définir une périmètre d'extension englobant plus de 15 000 hectares. Souhaité initialement par la population et ses élus, dans une région où, de longue date, la présence de l'armée est familière et acceptée, ce projet a été ramené à 14 000 hectares environ.

La réalisation d'un tel camp, jugé nécessaire en 1969, l'est encore plus aujourd'hui au moment où l'armée de terre s'engage dans un programme de réorganisation et de modernisation qui doit améliorer la mobilité et la polyvalence des unités — j'en reparlerai dans un moment — et qui suppose une plus grande capacité de formation, d'entraînement et de manœuvre.

A aucun moment les conséquences de cette extension n'ont été sous-estimées par le Gouvernement, qui était bien conscient des implications qu'elle comportait pour l'agriculture. Mais il faut ramener les choses à leurs justes proportions : cent sept exploitations sont plus ou moins touchées ; une vingtaine ont leur existence compromise. Aussi faut-il savoir — et c'est la mission des pouvoirs publics — confronter les intérêts légitimes de certains et l'intérêt de la défense du pays.

L'intérêt général justifie que soit décidée et réalisée l'extension du camp. Le respect des intérêts particuliers légitimes commande que, dans la réalisation, l'Etat s'attache à trouver les solutions qui pénalisent le moins les habitants directement touchés et leur apportent des compensations : droit de pacage pour les brebis, droit de chasse, plantations pour protéger l'espace naturel, équipements collectifs nouveaux, désenclavement de l'Aveyron par une route élargie et modernisée ainsi que par un aéroport réalisé par l'armée.

Tout ce qui a été fait prouve, à l'encontre de propagandes mal intentionnées, qu'il n'a jamais été dans les intentions du Gouvernement, ni dans celles du ministre de la défense, que

l'extension du camp aboutisse à vider de toute vie économique, agricole en particulier, la région de Millau et le plateau du Larzac.

Celui-ci est grand. Il y a place pour les agriculteurs comme pour l'armée et je suis convaincu que, conduite avec bonne volonté et réalisme, l'extension du camp peut permettre au reste du plateau d'être, du point de vue agricole, mieux équipé et plus riche qu'il ne l'est aujourd'hui.

Un programme d'équipements a été décidé lors d'un conseil interministériel d'aménagement du territoire, en 1972. Il a entraîné, de la part de divers ministères, notamment du ministère de la défense, des réalisations en matière de routes, de constructions scolaires, d'adductions d'eau et d'assainissement, d'installations sportives et touristiques. Cet effort d'aménagement et de développement est à poursuivre. Le ministre de la défense demeure prêt à s'y associer pour des réalisations dont bénéficieraient l'agriculture locale et les habitants du plateau.

L'extension du camp du Larzac est une opération de grande ampleur, dont la réalisation s'étendra nécessairement dans le temps. Le déroulement normal des procédures légales en matière d'acquisitions foncières n'interdit pas de rechercher en même temps les voies amiables de la concertation pour les conduire à leur terme.

J'ai déjà fait savoir que des parcelles cédées à l'amiable — elles sont déjà nombreuses et étendues — pourraient être conservées par les exploitants au moins jusqu'à la récolte de 1977 et que ceux-ci pourraient, jusqu'à cette date, s'ils le désirent, demeurer dans les lieux pour exploiter et cultiver. Je suis prêt à aller au-delà, dans certains cas, et à consentir que ce maintien provisoire dans les lieux soit prolongé après 1977, sous réserve de la cession de l'exploitation après un préavis d'un an. Ces délais devraient faciliter la mise au point des solutions de réinstallation des exploitants pour lesquels elle serait souhaitée.

Cette attitude qui ne marque ni recul, ni hésitation, est celle d'une analyse réaliste de la situation. Les parcelles acquises à l'amiable, progressivement, ne pourront être incorporées au camp qu'au fur et à mesure qu'elles constitueront un ensemble de dimensions suffisantes pour la manœuvre des unités.

Je tiens, en effet, dans un esprit de compréhension et d'ouverture, à ce que les exploitants agricoles conservent, aussi longtemps que possible, leur exploitation, c'est-à-dire jusqu'à leur utilisation effective par l'armée, et non pas seulement jusqu'à leur acquisition juridique par celle-ci.

Enfin, je tiens à ajouter — et cette assemblée, où les élus locaux sont nombreux, y sera certainement très sensible — que des solutions positives seront apportées en ce qui concerne le droit de chasse et le droit de pacage.

Le droit de chasse continuera d'être exercé sur le territoire de chaque commune conformément aux usages habituels. Le droit de pacage ne sera limité que par les périodes d'exercice strictement entendues, dont les populations riveraines seront avisées par les responsables des manœuvres. On peut donc dire que le pacage, forme essentielle de l'élevage local, est compatible avec l'existence du camp.

Je pense que ces précisions seront de nature à apaiser beaucoup d'inquiétudes. Le camp du Larzac se fera, mais l'expropriation n'est et ne sera que la phase ultime qui interviendra après celle de la concertation et de la conciliation.

J'ai rappelé à l'état-major de l'armée de terre mes instructions. Elles l'invitent à rechercher avec tous les intéressés, propriétaires, exploitants, élus locaux, représentants agricoles, toutes les possibilités d'accord. Je suis convaincu que les agriculteurs du Larzac y trouveront leur compte pour peu qu'on sache, de part et d'autre, faire preuve de raison et de bon sens, et éviter toute provocation et toute précipitation.

L'armée n'est pas l'ennemie des agriculteurs et les agriculteurs ne sont pas les adversaires de l'armée.

L'orientation que je propose ralliera, j'en suis sûr, tout le monde, à l'exclusion peut-être des professionnels de l'antimilitarisme ou de la manipulation politique qui devront alors abattre leur jeu et qui montreront que l'intérêt réel des paysans de Larzac n'est pour eux qu'un masque et un alibi. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République et sur certaines travées à droite.*)

Après les personnels, après les activités et l'infrastructure, les équipements constitueront le dernier chapitre de mon intervention.

Qui dit équipements pense aussitôt au titre V et beaucoup d'affirmations ont été entendues à propos du projet de budget pour 1976. C'est ainsi que l'on a parlé d'une rupture de l'équilibre entre le titre III et le titre V.

Que l'on veuille bien me permettre de faire ici la part des choses et d'apporter une lumière nouvelle à ce débat.

Pour en apprécier tous les éléments, il faut, certes, examiner les chiffres mais le faire complètement, totalement, et surtout voir, au-delà, la réalité qu'ils recouvrent.

Que nous enseignent les chiffres ? Les crédits de paiement du titre V représenteront, pour 1976, un peu moins de 21 milliards de francs, en francs courants bien entendu, soit une augmentation de 9,97 p. 100 par rapport à 1975. C'est là une progression inférieure à celle de l'ensemble du budget de la défense pour 1976 et moindre que celle des crédits de paiement du titre III, mais cette impression défavorable doit être aussitôt corrigée par deux éléments.

Tout d'abord, il est inexact de dire qu'avec une telle répartition de ses crédits de paiement, le projet de budget pour 1976 consacre la fin de l'équilibre entre titre III et titre V. Il n'est que de regarder les budgets des années précédentes pour se convaincre qu'il n'en est rien et que le budget pour 1976 se contente d'accentuer une tendance déjà connue.

En 1975, la répartition de ces crédits donnait 57 p. 100 pour le titre III et 43 p. 100 pour le titre V. En 1976, ces chiffres sont respectivement de 58 et de 42 p. 100.

Plutôt que d'un équilibre, il vaudrait mieux parler d'une pondération entre les deux titres, pondération qui n'a jamais exclu *a priori* la prépondérance plus ou moins accentuée du titre III sur le titre V. L'année 1976 marquera cette prépondérance comme par le passé, mais — j'y insiste — pour des raisons exceptionnelles — la réforme des statuts militaires — qui ne se retrouveront pas ultérieurement, ce qui permettra donc de revenir à une pondération plus harmonieuse entre les deux titres dans l'avenir.

En outre, et c'est mon second point, il convient de ne pas limiter l'examen aux seuls crédits de paiement mais d'inclure, sous peine d'aboutir à des contresens graves, les autorisations de programme ouvertes dans la loi de finances.

En effet, les crédits de paiement traduisent surtout l'application des autorisations de programme précédentes et ce sont les autorisations de programme nouvelles qui engagent l'avenir.

Or, l'examen du projet de budget pour 1976 nous conduit à un constat beaucoup plus positif puisqu'il prévoit, en autorisations de programme nouvelles, 26,2 milliards de francs, soit une augmentation de 10,8 p. 100 par rapport à 1975.

Cet accroissement est donc supérieur à celui des crédits de paiement du titre V. Il est surtout supérieur aux taux enregistrés les années précédentes pour les autorisations de programme qui n'avaient augmenté que de 7,6 p. 100 en 1974 et de 7,7 p. 100 en 1975.

Qui plus est, si l'on raisonne en francs constants, on s'aperçoit que la masse d'autorisations de programme ouvertes en 1976 connaît un léger accroissement de 1,71 p. 100, alors qu'elle avait diminué en valeur réelle les deux années précédentes.

Or, ce sont les autorisations de programme qui engagent l'avenir en permettant d'assurer le financement, donc de prévoir la réalisation à tous les niveaux — études, recherches, développement et industrialisation — des équipements dont auront besoin nos armées. C'est pour nous la meilleure garantie de voir mener à bonne fin les programmes que nous déciderons de lancer ou de poursuivre. Cela traduit bien une volonté d'effort accru dans l'avenir pour les armements et équipements.

En particulier, l'effort de modernisation de notre armement nucléaire stratégique sera poursuivi. Ainsi que le soulignait récemment le président de la République, la sécurité de la France est une des conditions indispensables de notre présence sur la scène internationale, de notre indépendance nationale et de notre intégrité territoriale.

Cette sécurité est assurée, vis-à-vis de l'extérieur, par une politique de défense largement fondée sur la dissuasion.

Il importe que, sur ce point, la continuité des choix gouvernementaux soit assurée, ce qui suppose que nos armements nucléaires soient sans cesse modernisés et adaptés aux progrès techniques, puisque aussi bien la crédibilité de notre force de dissuasion repose sur le niveau des armes et la capacité d'équipement des défenses adverses.

Par ailleurs, les composantes balistiques de notre force nucléaire vont être modernisées afin d'éviter toute dégradation de la valeur opérationnelle d'un système dont les caractéristiques propres — instantanéité de la riposte et obligation d'engagement total de la part d'un adversaire qui voudrait le neutraliser — en font un élément essentiel de notre dissuasion.

Je ne saurais oublier, à cet égard, de rendre l'hommage qu'ils méritent aux ingénieurs et techniciens qui collaborent à l'étude et à la mise au point de systèmes toujours plus complexes et dont les travaux, dans les domaines les plus divers, permettent de maintenir en permanence nos armements au niveau du progrès scientifique et technique.

Quant à nos autres armements, outre les opérations prévues au plan de soutien, comme le moteur « M 53 », le deuxième pétrolier ravitailleur et le quatorzième aviso, le budget pour 1976 prévoit les principales commandes nouvelles suivantes : pour l'armée de terre, celle de dix systèmes antiaériens *Rolland*, de quatre-vingts chars AMX 10 P, de vingt chars AMX 10 RC et de trois cent vingt-trois véhicules blindés ; pour l'armée de l'air, la commande de trente et un avions-écoles franco-allemands *Alpha-Jet*, celle de dix *Jaguar* et les approvisionnements pour les vingt suivants ; pour la marine, la commande de six nouveaux *Super-Étendard* et de huit nouveaux hélicoptères WG 13, la poursuite du programme des corvettes et des avisos, enfin le lancement du premier sous-marin nucléaire d'attaque ; pour la gendarmerie, enfin, la poursuite de la modernisation de son réseau de télécommunications et l'amélioration de sa mobilité grâce aux commandes de véhicules supplémentaires.

Ainsi donc, l'équipement de nos forces conventionnelles se poursuit sans relâche, conformément aux différents programmes lancés antérieurement. Cet effort devra être prolongé résolument dans les budgets à venir et il le sera. Le Gouvernement prépare à cet effet une programmation selon des données techniques et économiques nouvelles. Il en donnera la primeur à la représentation nationale, comme je l'ai dit précédemment.

Mais tout n'est pas dans les chiffres. Autant, sinon plus que les crédits, compte l'efficacité de l'outil auquel ils sont appliqués. A cet égard, une organisation plus souple, plus mobile, plus dynamique doit permettre de tirer le maximum de profit de nos moyens matériels et financiers.

Des mesures seront proposées dans ce sens qui s'appliqueront, en 1976, spécialement pour l'armée de terre, en s'inspirant des principes suivants : l'allègement des frais généraux qui sera obtenu par des regroupements tendant à accroître le nombre d'unités de combat grâce à une diminution du nombre des unités de commandement et de services ; une meilleure polyvalence des forces par leur rassemblement en grandes unités équipées et encadrées, de manière à pouvoir remplir un plus grand nombre de missions ; le renforcement de l'unité de commandement en donnant un rôle accru aux commandants de région militaire et en réorganisant les structures opérationnelles et territoriales du commandement.

L'équipement de nos forces terrestres devra être conçu et adapté à cette nouvelle organisation dont on peut attendre, à l'intérieur de limites financières précises, une efficacité accrue. J'ai décidé, en outre, un examen des questions liées à la mobilisation et à la meilleure participation des cadres de réserve à la défense sous diverses formes.

Je ne saurais oublier que la fabrication d'une très importante parts de nos armements, dont la qualité incontestée s'impose, est due aux capacités et aux travaux des ingénieurs, techniciens, cadres, employés et ouvriers de nos arsenaux et de nos établissements militaires. Environ 140 000 personnes, dont près de 100 000 ouvriers, répartis dans les services industriels de l'armement et dans les services, assurent le soutien logistique des forces.

Dès ma nomination, j'ai tenu à recevoir les représentants des principales fédérations syndicales et à préciser moi-même les organismes statutaires au sein desquels les différents personnels peuvent exposer leurs revendications.

Des décisions ont déjà été prises. La première est relative aux salaires.

Ces derniers sont établis par référence aux salaires de la métallurgie parisienne dont ils suivent les augmentations. Deux remises à niveau par an étaient prévues par les textes en vigueur jusqu'en 1975 : le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre. Il a été décidé que des augmentations intermédiaires interviendraient le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet si les salaires du secteur de référence, et non l'indice des prix, avaient augmenté de plus de 3 p. 100 au cours d'un trimestre.

Depuis le début de l'année, et en application de ces décisions, les augmentations suivantes sont intervenues : 7,63 p. 100 le 1^{er} avril ; 3,65 p. 100 le 1^{er} juillet ; 4,46 p. 100 le 1^{er} octobre soit au total une croissance des salaires des ouvriers des arsenaux et établissements d'armement de 16,54 p. 100.

Le seconde décision résulte du report au 31 décembre 1980, au lieu du 31 décembre 1975, de la possibilité offerte aux ouvriers d'être dégagés des cadres, c'est-à-dire de bénéficier d'une retraite anticipée avec bonification d'annuités, dans le cas de mesures de restructuration liées à la fermeture ou à la conversion d'établissements ou encore à des réductions locales d'effectifs.

D'autres mesures favorables figurent dans le projet de budget qui vous est soumis.

Ainsi, et toujours pour les ouvriers, il est prévu d'intégrer en 1976, 1 250 ouvriers temporaires au statut d'ouvriers réglementés, ce qui leur assurera à la fois la stabilité de l'emploi, qui n'était d'ailleurs pas en cause, et le bénéfice d'un régime de pensions très avantageux.

De même, les crédits affectés au paiement d'indemnités pour travaux dangereux et insalubres sont majorés de 50 p. 100, ce qui permettra d'entamer une révision et une remise en ordre des primes de l'espèce.

Pour les fonctionnaires, une provision est inscrite au budget afin de permettre de réaliser une réforme substantielle du statut des techniciens d'études et de fabrications prévoyant, pour une grande partie de ces fonctionnaires de catégorie B, la possibilité d'accéder à la catégorie A de la fonction publique. La réforme que vous souhaitez, monsieur Legouez, est sur le point d'aboutir, si, du moins, les intéressés le désirent.

Une autre provision concerne les contractuels, la mise au point des mesures les concernant étant actuellement en cours.

Enfin, les crédits suffisants sont inscrits pour réaliser l'alignement, du point de vue indemnitaire, des non-titulaires de l'ordre administratif des services extérieurs sur les titulaires.

Telles sont les principales mesures qui vous sont soumises pour les personnels civils dans le projet de budget pour 1976 ; mais vous en trouverez bien d'autres au fil des documents budgétaires qui, chacune, améliore sensiblement le sort des catégories concernées et qui, réunies, représentent un ensemble important.

Ces personnels seront sensibles au vote que vous formulerez car c'est en votant les crédits que vous permettrez que ces réformes et ces évolutions importantes entrent en vigueur.

Est-ce à dire que tous les problèmes vont se trouver réglés par ce budget ? Evidemment non. Mais j'ai l'intention de poursuivre l'effort entamé depuis le début de 1975 et dont les résultats ne sont pas aussi négligeables que certains voudraient le laisser croire, et qui d'ailleurs n'abusent personne.

Je viens, au cours de la première quinzaine de novembre, de recevoir à nouveau les grandes fédérations syndicales pour faire, avec elles, le point des problèmes qui se posent encore.

Dans le secteur des ouvriers, l'intégration de 1 250 ouvriers temporaires n'est qu'une étape puisque 5 000 intégrations en quatre ans sont envisagées. Dans la mesure du possible, j'espère améliorer encore ces chiffres et ces délais.

Je souhaite pouvoir aussi réaliser, au cours des prochaines années, une nouvelle mise à jour des primes pour travaux dangereux et insalubres.

Un difficile problème est posé concernant les ouvriers : celui des horaires de travail. Les intéressés sont soumis à un horaire hebdomadaire de 43 heures. Si cet horaire est plutôt rassurant du point de vue de l'indice d'activité, je comprends, en revanche, fort bien les aspirations des ouvriers qui en souhaitent la réduction, d'autant que les personnels mensuels qui travaillent côte à côte avec eux ne sont plus astreints, depuis le 1^{er} octobre dernier, qu'à un horaire hebdomadaire de 41 heures 30 en application des accords généraux de la fonction publique. Je recherche actuellement les solutions qui pourraient être envisagées.

Pour les fonctionnaires de l'ordre administratif, je recherche des améliorations, notamment pour la pyramide de certains corps tel que le corps administratif supérieur des armées ou les secrétaires administratifs.

Pour les fonctionnaires de l'ordre technique, et en dehors de la mise en place de la réforme des techniciens d'études et de fabrications, j'étudie un aménagement en profondeur intéressant les agents des transmissions.

Je compte suivre également les problèmes concernant les contractuels et rechercher pour eux de nouvelles améliorations.

Je rappelle, enfin, que les auxiliaires du ministère de la défense sont parties prenantes du plan gouvernemental de résorption de l'auxiliariat. De nouvelles mesures importantes — elles concernant plus de 1 000 auxiliaires de mon département — interviendront en particulier le 1^{er} octobre 1976.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, brièvement esquissées, malgré la longueur de mon exposé, les mesures que je vous présente pour les personnels civils et les voies dans lesquelles je compte poursuivre un effort nécessaire, tout en rappelant — et c'est bien l'essentiel — que l'activité actuelle de nos établissements permet d'assurer à l'ensemble des personnels civils la stabilité de l'emploi.

Je me suis efforcé, à travers la présentation des nombreuses mesures que le projet de budget 1976 permet, d'analyser les principaux axes de notre action dans tous les domaines. Comme on le voit, ce budget, par lui-même d'ailleurs considérable, est riche de réalités et porteur d'espérances. Mais nous devons reconnaître que, quelles que soient les mesures prises et les crédits accordés, rien n'est possible sans la volonté de la nation de soutenir sa défense et sans la confiance de notre peuple à l'égard de nos armées et de leurs personnels.

Mesdames, messieurs les sénateurs, en votant le budget de la défense, vous exprimerez cette volonté et témoignerez de cette confiance. (*Applaudissements à droite, au centre et sur les travées de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Parisot, rapporteur pour avis.

M. Henri Parisot, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Section commune et section gendarmerie.) Monsieur le ministre, dans votre exposé, vous avez déjà répondu à un certain nombre d'observations et de questions que je me propose de formuler.

L'avis que j'ai l'honneur de vous présenter au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la section « gendarmerie » et sur la section commune du budget des armées pour 1976 fait une grande place à l'effort considérable accompli en faveur des personnels. Cet effort se traduit pour la section commune sous la forme de « mesures nouvelles », englobant les crédits nécessaires à l'application de la loi portant réforme du statut des militaires.

Pour le budget de la gendarmerie, j'ai l'intention d'examiner plus particulièrement l'effort de l'arme pour remplir ses missions au regard d'une situation qui lui impose une adaptation permanente.

Enfin, comme chaque année, je vous présenterai quelques réflexions sur la condition militaire.

Je traiterai d'abord de la section commune.

Dans l'ensemble des crédits de paiement d'un budget militaire qui représente 17,06 p. 100 du budget général contre 16,9 p. 100 l'an dernier, la part de la section commune est de 27 p. 100 contre 27,7 p. 100. Elle se monte à 13 505 millions de francs.

Les mesures nouvelles consécutives à la modification du statut des militaires sont inscrites globalement au chapitre 31-91 en un crédit global de 1 070 millions de francs, qui sera, l'an prochain, ventilé entre les autres sections du budget militaire. Vous trouverez dans mon rapport écrit la répartition de cette somme entre les différents bénéficiaires.

Cet effort financier constitue une première tranche, la plus importante, de l'application des nouveaux statuts. Il sera suivi, dans le projet de loi de finances rectificative de 1975 d'une seconde tranche de 600 millions de francs correspondant aux besoins en année pleine.

L'ensemble de la mesure nouvelle correspond donc à un total de 1 670 millions de francs.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cet effort financier, qui, malheureusement, n'a pu être suivi dans la politique des matériels militaires.

Il ya peu de temps, M. le Président de la République affirmait qu'il fallait augmenter les dépenses militaires pour maintenir notre capacité nucléaire au niveau qu'elle doit avoir, pour améliorer la condition militaire et rajeunir le commandement, pour rénover enfin notre appareil de défense classique, insuffisant et vieillissant.

Le présent projet de budget, tout spécialement dans sa section commune, traduit clairement la réalisation des deux premières exigences ; mais il ne marque aucune mutation dans le domaine des armements conventionnels.

Nous formons le vœu qu'après le grand effort consenti aux personnels soit fait un effort parallèle et tout aussi nécessaire en faveur des matériels, tout particulièrement des matériels conventionnels.

Le maintien prioritaire de la capacité nucléaire de la France est marqué, dans le cadre du budget de la section commune, par l'augmentation, au titre V, de 22,09 p. 100 des autorisations de programme — qui passent de 6 770 millions à 8 266 millions de francs — ainsi que par celle de 11,31 p. 100 des crédits de paiement — qui passent de 6 027 millions à 6 708 millions de francs. Ces chiffres traduisent la volonté du Gouvernement de maintenir intacte notre puissance nucléaire de dissuasion.

En entrant dans le détail, on peut constater que les seules autorisations de programme concernant les armes atomiques marquent des augmentations de 21 p. 100 pour les engins, 18 p. 100 pour la direction des centres d'expérimentation nucléaire, alors que les crédits de l'armement nucléaire tactique, après une forte progression dans le dernier budget, n'augmentent que de 10 p. 100 environ.

Les crédits affectés à la force nucléaire stratégique ont pour objet de poursuivre son actualisation tant en ce qui concerne la nature des charges atomiques proprement dites qu'en ce qui concerne le développement de l'engin pourvu de têtes multiples dont les sous-marins nucléaires lance-engins pourraient être équipés dans quatre ou cinq ans. Compte tenu de la priorité donnée au nucléaire stratégique, il apparaît que le programme relatif au nucléaire tactique se poursuit, mais à une cadence moins rapide.

Les crédits de paiement qui concernent ce programme accusent une diminution de 144 millions de francs sur les 694 millions votés en 1975 ; mais les autorisations de programme passent de 755 millions de francs en 1975, à 829 millions en 1976.

Après avoir analysé rapidement les deux aspects les plus importants de la section commune, je voudrais vous présenter quelques observations rapides sur le service de santé des armées et sur le service d'information et de relations publiques des armées.

Le service de santé des armées tout d'abord : dans le rapport pour avis sur le budget de 1975, je vous avais exposé les grandes lignes du nouveau statut particulier des médecins et pharmaciens chimistes des armées.

Ce statut a permis de résoudre d'une façon assez satisfaisante la question du départ après carrière courte. Pour s'en tenir aux médecins, on a constaté, pour l'année 1975, une diminution très importante du nombre des départs entre dix et quinze ans de service — quatre demandes contre quinze en 1974.

Les demandes de départ entre quinze et vingt-cinq ans de service n'ont pas excédé trente-trois contre quarante-cinq en 1974. Malgré ce progrès, l'effectif budgétaire de 2 084 prévu pour 1976 ne sera réalisé qu'à concurrence de 1 918. Sans être alarmante, cette question reste préoccupante et quelques années semblent nécessaires pour rétablir l'équilibre.

Plus inquiétant est le problème du recrutement des infirmières et aide-soignantes des hôpitaux militaires.

En effet, si les candidates sont nombreuses, pour une carrière pourtant moins intéressante financièrement qu'à la santé publique, la faiblesse des moyens budgétaires ne permet pas un recrutement suffisant pour satisfaire aux besoins des hôpitaux militaires.

Faute de crédits, le service de santé des armées n'a presque pas pu recruter directement d'infirmières diplômées d'Etat et, pour les 1 200 candidates au concours d'entrée des écoles d'infirmières militaires, la direction du service ne pouvait offrir que soixante places, qui ont pu devenir soixante-quinze par prélèvement sur des postes non pourvus.

Ajoutons, en ce qui concerne les infirmières, que, si dans le budget 1976 figure un crédit de 3,7 millions de francs tendant à les aligner sur le secteur hospitalier civil, il ne permettra nullement de leur accorder la prime de sujétion spécifique qu'elles demandent ni même d'augmenter leur effectif déplorablement insuffisant.

Je dirai un dernier mot enfin de l'augmentation considérable des crédits de paiement du titre V du service de santé : le chapitre 54-61 « Service de santé - Infrastructure » passe en effet de 33,5 millions de francs à 90 millions. Ce bond en avant traduit essentiellement l'opération de rénovation et de modernisation de l'hôpital du Val-de-Grâce, décidée depuis longtemps et longtemps retardée pour des raisons de pure technique, tenant notamment à la nature des sols.

Je traiterai maintenant du S. I. R. P. A. — service d'information et de relations publiques des armées.

Le S. I. R. P. A. voit ses crédits passer de 7 670 036 francs en 1975 à 11 221 000 pour 1976.

Cette augmentation de près de 50 p. 100 semble traduire la volonté du Gouvernement d'intensifier l'effort d'information spécifique accompli par les armées, tant dans leur propre sein qu'après de l'opinion.

Lors des deux précédents budgets, je vous ai entretenu de son action. Elle se maintient dans la même ligne, tout en se diversifiant et en s'amplifiant.

Le S. I. R. P. A. — ainsi qu'on vous l'a dit tout à l'heure — vient, par exemple, d'éditer la brochure « Français, voici votre armée ». Choisie parmi d'autres, cette initiative est significative de la valeur accordée à l'information pour la restauration de l'esprit de défense des Français.

Il y a lieu également de constater l'effort accompli par le S. I. R. P. A. pour l'organisation de nombreuses visites, opérations ou conférences, à l'intention de la presse, de groupes socio-professionnels et des parlementaires.

Pour ces raisons, nous avons tout lieu d'être satisfaits de voir augmenter de façon significative les crédits alloués au S. I. R. P. A. Cela répond à un vœu que nous avons à maintes reprises formulé.

J'en viens maintenant à la section Gendarmerie.

Nos réflexions sur le budget de la gendarmerie pour 1976 s'ouvriront par un hommage à la mémoire des trois gendarmes qui ont été tués cette année : deux dans la triste opération du maintien de l'ordre à Aleria ; le troisième, victime de l'agression d'un déséquilibré dangereux.

Nous associerons dans une certaine mesure à cet hommage les 147 gendarmes blessés, dont plusieurs grièvement, soit au cours d'opérations de maintien de l'ordre, soit à la suite d'agressions. Le nombre de blessés dans des circonstances analogues a été, l'an dernier, de 131 et, en 1973, de 77.

Vous trouverez dans mon rapport écrit un état récapitulatif des militaires de la gendarmerie décédés ou blessés en service commandé depuis 1970.

Quant aux autres décès dans l'année, ils sont dus principalement aux accidents de la circulation et leur nombre s'élève à douze. Celui des blessés en service commandé à l'occasion d'accidents est de 338.

C'est dire que la gendarmerie paie un lourd tribut personnel dans l'accomplissement de ses missions et mérite la reconnaissance du pays. Dans le même esprit, au nom de la commission unanime, je rends hommage à la valeur et au courage de cette arme et je ne doute pas que vous voudrez bien vous y associer.

Comment ne pas être frappé en comparant le nombre de 108 blessés en 1975, à la suite d'agressions ou de rebellions, à celui de 46 en 1974, ou de 47 en 1973 ? Que peut-on en conclure ? Deux choses, à notre avis : ces chiffres traduisent une augmentation de la criminalité et montrent, ce qui est très grave, que, de plus en plus, on tire sur le gendarme.

La criminalité a augmenté, en 1975, de près de 100 p. 100 dans les fameux « bals du samedi soir » ; les prises d'otages se sont multipliées, même si les attaques de personnes âgées n'ont pas été, dans l'ensemble, plus nombreuses.

Dans ces diverses circonstances, le nombre des gendarmes qui ont été l'objet d'agressions a augmenté d'environ 280 p. 100. Cette proportion est éloquente et traduit bien le fait que les délinquants n'ont plus le salutaire respect de l'uniforme qui permettait à la seule présence du gendarme d'être une dissuasion contre le désordre et la violence.

Quant à l'exécution de la tâche de police de la circulation, elle appelle, pour 1975, moins d'observations. Les choses se sont passées à peu près comme l'année précédente. Néanmoins, la gendarmerie doit faire un effort accru pour obtenir le respect des limitations de vitesse sur les routes.

Le point essentiel semble donc être que c'est dans l'accomplissement de sa tâche de police judiciaire que la gendarmerie se trouve à un tournant qui entraîne la recherche de formules nouvelles.

Je voudrais évoquer devant vous ces formules nouvelles vers lesquelles s'oriente l'arme pour faire face à la nouvelle forme de criminalité.

Elle a tout d'abord créé deux « groupes d'intervention » de quarante hommes, casernés, l'un à Maisons-Alfort, l'autre à Mont-de-Marsan. Ces véritables « commandos » sont constitués d'un personnel très formé et très entraîné. Ils disposent d'une gamme complète de moyens de transport, comportant même des moyens aériens. Ils ont donc une très grande mobilité sur l'ensemble du territoire.

D'autre part, le directeur de la gendarmerie vient de confier au commandement la tâche d'expérimenter et de mettre au point, au niveau des compagnies de gendarmerie, un système de surveillance générale et mobile, sur la route en permanence, et capable d'assurer, d'une part, la prévention de la criminalité, d'autre part, une possibilité d'intervention rapide.

De toute manière, leur constitution ne toucherait en aucune façon à l'organisation actuelle des brigades départementales et ne devrait aucunement se faire par ponction, même provisoire, sur l'effectif des brigades.

Leur constitution et leur composition — gendarmerie départementale ou gendarmerie mobile, ou les deux à la fois — sont à l'étude. Des expériences en vraie grandeur sont en cours sous l'égide du commandement. Notre commission se doit de suivre avec un grand intérêt cette initiative.

J'en arrive maintenant à la question des effectifs, puisque la création des unités dont je viens de vous parler s'ajoute aux missions traditionnelles de la gendarmerie.

Par ailleurs, il devient de plus en plus urgent d'arriver à donner aux gendarmes quarante-huit heures de repos par semaine. C'est d'autant plus compréhensible qu'en raison même de leur mission, les gendarmes voient leur activité de prévention s'accroître, précisément pendant les week-ends où les autres citoyens jouissent de loisirs.

L'attribution de trente-six heures de repos hebdomadaire au lieu de vingt-quatre heures a déjà entraîné une augmentation d'effectifs d'environ 4 500 unités. L'octroi des quarante-huit heures supposerait un accroissement d'effectif de 6 600 unités.

Dans un plan d'ensemble d'adaptation de la gendarmerie aux tâches qu'elle doit maintenant accomplir, il semble que l'effectif total devrait atteindre 90 000 officiers, gradés et gendarmes.

Pour atteindre rapidement ce but, il faudrait prévoir une augmentation de 2 000 militaires d'active par an — vous avez parlé tout à l'heure de 1 500, monsieur le ministre — conjuguée avec un effort de recrutement de personnels civils — ils ne sont actuellement que 597 — et de personnels militaires féminins capables de décharger la gendarmerie de tâches qui ne lui sont pas spécifiques et qu'elle doit actuellement faire exécuter par son propre personnel.

L'expérience des gendarmes auxiliaires a donné d'excellents résultats. Elle doit être poursuivie, sans en trop augmenter le nombre, au détriment des personnels d'active, et tendre vers une stabilisation de leur effectif.

Dans cette optique, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, le budget de 1976 accorde une augmentation d'effectifs de 1 505 unités, soit 1 100 militaires d'active, 400 gendarmes auxiliaires et 5 volontaires féminins. Les effectifs moyens budgétaires passeront ainsi de 73 647 à 75 152.

J'ajoute que ce même budget accorde à la gendarmerie mobile l'indemnité de repas à l'occasion des déplacements en service commandé.

Le titre III du budget de la gendarmerie, qui s'élève à 4 209 600 000 francs, est, dans la proportion de 85 p. 100, un budget de personnels, et augmente d'environ 800 millions de francs par rapport à 1975. Il est pratiquement constant, compte tenu des hausses économiques, et il ne permet pas de pallier un manque très sensible de carburants et la difficulté d'assurer, faute de moyens, l'entretien des matériels.

Le titre V, d'un montant de 4 739 600 000 francs, en regard de 3 988 880 514 francs, en 1975, pour les crédits de paiement, et de 620 000 000 de francs en regard de 576 400 000 de francs, en 1975, pour les autorisations de programme, traduit la continuation de l'effort dans le domaine des télécommunications et dans

celui de l'informatique. En ce qui concerne ce dernier point, les études préliminaires s'achèvent et il faudra, en 1977 au plus tard, prendre une décision sur les réalisations.

Si les crédits de paiement consacrés aux fabrications peuvent être considérés comme acceptables, ceux qui sont affectés aux acquisitions immobilières sont très faibles.

Il aurait été convenable de prévoir 1 500 unités de logement pour l'année prochaine. Le budget ne permettra d'en construire que 200.

Sur le programme de 7 500 unités de logement prévu au III^e Plan, 6 875 ont été construites. Il est vrai que l'effort des collectivités locales a été en revanche supérieur à ce qui avait été prévu ; 3 750 unités de logement avaient été inscrites à la troisième loi de programme et 4 870 environ ont été construites. Que ces collectivités en soient remerciées !

Le problème des casernements de gendarmerie reste donc urgent et doit retenir toute notre attention. J'indiquerai, toutefois, que les crédits accordés au titre du plan de soutien à l'économie — 40,5 millions de francs pour les équipements et 50 millions de francs pour l'infrastructure — ont été bien utilisés.

Maintenant, je voudrais vous présenter, comme les années précédentes, quelques brèves réflexions sur la condition militaire. Je le ferai en me plaçant dans l'optique du prochain budget.

En ce qui concerne les rémunérations et l'amélioration des carrières, il marque un effort sans précédent, comme on l'a déjà indiqué à cette tribune cet après-midi.

Les mesures prises par le nouveau statut des militaires, tant sur le plan des soldes que du rajeunissement des cadres et des possibilités de départs éventuels, ne peuvent que contribuer à l'amélioration de la condition morale des officiers et sous-officiers.

Cependant, il reste deux points sur lesquels, en matière de condition militaire au sens le plus large, je voudrais attirer l'attention du Gouvernement.

Il s'agit, en ce qui concerne d'abord l'accomplissement du service militaire, de la trop faible importance des crédits affectés à l'instruction des appelés et, en second lieu, du problème de la construction de logements et de casernements.

Il est évident que, malgré l'augmentation du prêt et les facilités de permission, les jeunes appelés ont encore trop souvent le sentiment de n'être pas aussi occupés que le justifierait leur présence sous les drapeaux.

La faiblesse des crédits d'instruction et les attributions de carburant en sont la cause. Leur décroissance est significative. A titre d'exemple, en 1964, dans un régiment de cavalerie blindée, il était prévu quatre-vingt-dix heures de sortie par char et par an. Le présent budget ramène ce chiffre à soixante heures par an, soit un tiers en moins en dix ans. Cette situation est préjudiciable à l'accomplissement actif et intéressant du service militaire.

Dans notre souci du maintien de l'esprit de défense au sein du contingent, il nous semble qu'il s'agit là d'une véritable priorité.

Avant de terminer mon exposé, monsieur le ministre, j'ai à vous poser, au nom de notre commission, quelques questions sur le casernement et les dotations en carburants, auxquelles vous avez déjà, je crois, partiellement répondu tout à l'heure.

Elle désirerait connaître s'il existe un plan pluriannuel de construction et de financement des casernements.

Elle considère le compte de commerce comme une heureuse initiative, mais elle se demande s'il existe une réflexion sur la conception moderne de la caserne, sur son architecture, ainsi que sur le choix du lieu lui-même et de son environnement, qui doit permettre de résoudre les problèmes de l'instruction.

En ce qui concerne la gendarmerie, votre commission souhaiterait être informée sur le plan de construction et de rénovation des casernements existants et savoir le nombre de ceux qui sont à la charge de l'Etat et ceux qui sont à la charge des collectivités locales.

Pour terminer, je vous rappelle l'intérêt que notre commission porte à la situation des veuves de gendarmes tués en service commandé. Vous nous en avez d'ailleurs parlé tout à l'heure.

Sous le bénéfice des observations que j'ai présentées, votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, donne un avis favorable à l'adoption de la section commune et de la section « gendarmerie » du budget des armées pour 1976. (*Applaudissements.*)

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Monsieur le président, je sais que la commission des finances du Sénat doit se réunir au cours de la suspension de séance qui va avoir lieu.

Or, je viens d'apprendre qu'un amendement a été déposé parce que les renseignements fournis par les documents budgétaires sur l'utilisation de certains crédits seraient insuffisants. Pour me permettre de donner tous les éclaircissements indispensables à la commission des finances, puis-je demander, monsieur le président, qu'elle veuille bien m'entendre un quart d'heure avant la reprise de la séance ?

M. le président. Monsieur le ministre, la commission des finances qui, de toute façon, doit se réunir, acceptera certainement de vous entendre.

Dans ces conditions, je pense que le Sénat voudra bien reprendre ses travaux à vingt et une heures trente, comme il en a l'habitude. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. André Méric.)

PRESIDENCE DE M. ANDRÉ MERIC,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi concernant les dépenses militaires et le budget annexe des essences.

La parole est à M. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur pour avis.

M. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section forces terrestres). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après les excellents exposés de nos rapporteurs, et après votre présentation, monsieur le ministre, complète, honnête et objective du budget de votre département ministériel, je limiterai mon intervention à quelques remarques, qui débordent parfois quelque peu le cadre budgétaire pour aborder le problème qui nous paraît essentiel : celui de la défense.

Il en est parfois des budgets comme des prévisions météorologiques. L'année dernière, le projet de budget pour 1975 nous paraissait sombre et sans grandes possibilités. Or, il convient de reconnaître qu'au cours de cette année sont intervenus quelques événements importants.

Sans revenir sur les circonstances qui les ont provoqués, je soulignerai seulement que le budget de 1975 s'est trouvé transformé, d'une part, par une amélioration sensible de la condition des appelés et, d'autre part, par un projet de loi sur le statut général des militaires, qui donna lieu à des débats intéressants et à des échanges de vue approfondis entre les deux assemblées.

Il y eut ensuite le plan de relance de l'économie qui permit l'amélioration de nos équipements militaires. Si bien que ce budget, insuffisant à l'origine, se retrouve en fin d'année nettement supérieur aux prévisions.

Par contre, ce qui reste inquiétant, monsieur le ministre, dans les propositions actuelles, c'est qu'en dehors de l'effort considérable que vous consentez, au titre III, dans le cadre des budgets militaires, pour l'amélioration des conditions de vie des personnels d'active, il est un certain nombre de dispositions que vous ne pourrez mettre en pratique en 1976 parce que vous n'en aurez pas les moyens. Je pense, en particulier, à toutes ces mesures qui tendent à rendre plus attrayant le service militaire, à donner plus de possibilités d'activité à nos différentes formations.

Les intentions sont excellentes, monsieur le ministre, mais la conjoncture financière présente ne vous permettra pas de les faire passer dans les faits.

S'il fallait qualifier d'un mot cette partie du budget militaire consacrée à l'armée de terre, on pourrait dire que la gestion en sera « étriquée ». Elle ne correspondra pas aux espoirs exprimés. Il se posera donc à nouveau des problèmes de morale.

Au sujet du titre V, je présenterai une observation. Dans mon rapport écrit vous trouverez un premier état, je ne puis dire le « compte rendu d'exécution », de la troisième loi de programme militaire. Celle-ci était intéressante, ambitieuse, trop peut-être, mais n'a pu être menée à son terme, d'une part, pour des questions techniques — vous savez combien il est difficile de mettre au point un armement de plus en plus complexe — et, d'autre part, parce que, pris dans un carcan financier résultant notamment des difficultés monétaires internationales, il vous était fatalement impossible de respecter les prévisions initiales.

L'année 1976 va permettre de prolonger l'effort prévu pour la troisième loi de programme et, surtout, d'attendre la mise au point d'une quatrième loi de programme, dans le cadre d'une planification militaire simple et incitative. Nous attendons ces propositions importantes mais elles mériteront un temps de réflexion préalable.

Il ne s'agit pas seulement d'élaborer une loi de programme relative aux matériels et de proposer à l'armée française de nouveaux équipements, mais de savoir, dans une politique de défense et une conception stratégique définies au préalable, quelle sera l'importance des missions qui seront confiées aux armées.

Il est nécessaire de se poser la question suivante : notre stratégie, telle qu'elle est arrêtée depuis maintenant quatorze ans, ne devrait-elle pas être révisée sur un certain nombre de points ?

M. le Président de la République ne vient-il pas de déclarer récemment que priorité doit être donnée aux sous-marins de la force nucléaire stratégique ?

Sur le plan de l'armement, il faut veiller à ne pas être victimes de la technologie et des recherches entreprises, au risque de nous trouver, par exemple, dans la situation des Américains qui, lors de la guerre du Viet-Nam, possédaient les armes conventionnelles les plus perfectionnées, qui les avaient même perfectionnées encore durant cette guerre, mais qui n'ont jamais pu les utiliser sur le terrain pour la simple raison qu'elles n'étaient pas prévues pour de telles conditions de combat.

C'est dire l'importance d'une réflexion particulièrement nécessaire en ce domaine. Il serait souhaitable que les commissions compétentes du Parlement qui, à mon sens, monsieur le ministre, devraient être consultées, puissent être associées à cette préparation.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je voulais présenter sur ce budget.

Nous sommes placés, en 1976, devant un choix initial : ou bien nous maintiendrons le « statu quo » budgétaire en consacrant à la défense de 2,9 à 3,1 p. 100 du produit national brut, — ne nous faisons aucune illusion, nous assisterons alors à une décadence de l'armée française et, en fin de compte, une solution nouvelle s'imposera, la création d'une armée de métier — ou bien nous accepterons de consentir à une augmentation progressive du pourcentage du produit national brut que nous consacrons aux armées, estimant que la sécurité de notre pays est une priorité nationale. Alors seulement, nos ambitions pourront être à la hauteur des moyens financiers envisagés.

Ou bien encore — et c'est la troisième solution, monsieur le ministre — il faut avoir le courage de réviser nos ambitions, d'accepter de mener la « politique de nos moyens », de renoncer à une certaine diplomatie, à une certaine conception de la défense et de l'indépendance nationale.

L'année 1976 marque l'heure du choix. On ne peut — et la Nation en est très consciente — attendre plus longtemps pour l'exprimer clairement.

Pour conclure, mes chers collègues, en exprimant au nom de votre commission l'avis favorable qu'elle a émis tant à l'égard du budget que je rapporte présentement qu'à l'égard du budget général de la défense, j'évoquerai un propos récent du Président de la République : « Sans esprit de défense, rien ne sert à rien. » (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Ménard, rapporteur pour avis.

M. Jacques Ménard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Air). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans un rapport écrit habituel, maintenant imprimé et distribué, votre rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères s'est efforcé de donner des renseignements essentiels sur l'exécution de la troisième loi de programme, avec ses bilans financiers et physiques, ainsi que sur la présentation générale du budget de la section air, avec la répartition des crédits et leur évolution par rapport au budget de 1975.

Une analyse la plus complète possible, avec de nombreux chiffres à l'appui, permettrait de saisir le contenu du titre III et du titre V et de connaître les programmes majeurs et l'évolution du parc aérien.

Cette brève intervention à la tribune ne permet pas au rapporteur de reprendre complètement tous les éléments de son rapport écrit. Qu'il me soit permis cependant de vous rappeler les chiffres clefs du budget de la section air.

Les crédits de paiement du budget total de la défense sont de 50 milliards de francs; ceux de la section air sont de 10 055 millions, soit 20,11 p. 100. L'évolution par rapport à 1975, toujours en crédits de paiement, est de plus 13,09 p. 100, alors que le budget de la défense, dans son ensemble, progresse de 14,19 p. 100. En pourcentage sur le P.N.B., le budget de l'air est en retard par rapport au budget des armées en général et au budget de l'Etat, mais la situation dans ce domaine a une tendance à ne plus se dégrader. Le coût très élevé des matériels aériens de plus en plus complexes et élaborés, plus sensible que d'autres à l'érosion monétaire, doit exiger dans l'avenir beaucoup de vigilance sur les possibilités opérationnelles de notre armée de l'air si nous voulons disposer d'une force aérienne moderne, adaptée et efficace.

L'année en cours a été marquée par l'échec retentissant de ce que l'on a appelé « le marché du siècle », expression que je trouve d'ailleurs tout à fait excessive pour cette affaire. On a mis en cause les qualités intrinsèques du F1-M 53 qui, vous le savez, est produit par la société d'avions Marcel Dassault. En réalité, les qualités de cet appareil n'étaient pas en cause; ce sont des considérations politiques qui ont pris le pas sur d'autres critères.

Il convient de rappeler que cette opération, qui aurait pu être déterminante pour notre industrie aéronautique, résultait principalement d'un pari tenté par l'industriel et il ne faudrait surtout pas que la déception ressentie au niveau national nous conduise à douter de nos possibilités et à renoncer à nos projets.

L'occasion est ainsi donnée à votre rapporteur d'exprimer la volonté unanime de la commission de rendre un chaleureux hommage à l'industrie aéronautique française, en particulier à la S. N. I. A. S., à la S. N. E. C. M. A., aux avions Marcel Dassault et à des quantités d'autres firmes que l'on ne peut pas toutes citer. Cet hommage concerne d'abord nos ingénieurs, nos techniciens, nos cadres, nos ouvriers qui font la démonstration de très hautes qualités professionnelles, ce qui explique pourquoi nos avions civils et militaires, nos hélicoptères, nos équipements et nos engins en général jouissent d'une excellente réputation et trouvent à l'étranger des débouchés importants permettant de maintenir à notre industrie aéronautique une activité soutenue malgré la crise économique mondiale.

Comme l'a souligné récemment M. le ministre de la défense, il est indispensable avant tout de maintenir intacte notre capacité de recherche scientifique et technique en matière d'armements, gage de l'indépendance de notre politique de défense. Des sacrifices sont donc nécessaires, mais les études, pour être rentables et réellement efficaces, doivent déboucher sur des programmes de fabrication. D'ailleurs, le capital investi ne manque pas d'entraîner des retombées fructueuses dans le domaine de l'emploi comme dans l'économie en général.

Nos appareils ne peuvent trouver preneurs à l'étranger que dans la mesure où nous nous portons nous-mêmes acquéreurs. Il faut noter à ce sujet le succès des *Mirage III* qui équiperont l'armée de l'air. Nous les avons vendus à l'étranger parce que l'armée de l'air s'en est rendue acquéreur. Il faut noter, au contraire, l'échec du *Bréguet 941* à décollage court que l'armée de l'air n'a jamais acheté et que nous n'avons pu vendre à l'étranger et celui du *F1-M 53* qui est encore plus significatif parce que plus récent.

Le doute qui pèse sur l'avion de combat futur est donc doublement inquiétant car l'avenir de notre aviation de combat et le sort de notre industrie aéronautique d'armement sont en jeu.

Une interruption du programme, même provisoire, nous ferait prendre un retard difficilement rattrapable car les progrès techniques et technologiques demandent un suivi constant des études et il serait particulièrement délicat de reconstituer par la suite les équipes d'ingénieurs qui, en cas d'abandon du projet, auraient été dissociées pour des raisons évidentes d'économie.

L'amélioration, au moins qualitative, de nos forces doit être recherchée. Si nous renonçons à construire le biréacteur de 20 tonnes équipé du futur radar *pulse doppler* ou, au minimum, sa version « simplifiée » équipée d'un *Cyano 8*, nos avions seront à terme surclassés par les appareils dont disposeront la plupart des pays européens de l'Est ou de l'Ouest.

Le seul recours, dans la mesure où les budgets futurs le permettraient, serait d'acheter à l'étranger ou de construire sous licence, avec le risque de n'avoir pas le matériel le mieux adapté à nos missions et surtout de devenir tributaires de l'étranger.

Ces commentaires prouvent la nécessité d'un plan. Mon excellent collègue M. Pierre-Christian Taittinger a parlé plutôt d'une loi de programme. Si une loi de programme est préférable pour les forces terrestres, en revanche, pour les forces aériennes, le plan me paraît plus souhaitable, un plan qui, pour des raisons de commodités budgétaires, pourra être « à horizon glissant », couvrant dans la mesure du possible une période de dix années. Ce plan devra principalement comporter des programmes irréversibles tenant compte des délais incompréhensibles d'étude et de fabrication auxquels restent soumis les véritables systèmes d'armes que sont devenus les avions modernes. De tels engagements sont indispensables à la mise sur pieds des phases d'instruction des personnels et à la définition des moyens de maintenance. Ils permettent à l'industriel de pousser ses études et de préparer l'industrialisation de son matériel, voire d'en fixer le coût unitaire.

Quand on considère le passé, on s'aperçoit en effet qu'à partir du moment où l'état-major a établi un programme sur un type d'avion déterminé, il faut, pour que les études commencent, qu'un prototype soit construit, que l'on effectue les essais en vol, que la pré-série débute, que l'on passe par le centre d'expérimentation des Landes, au moins dix ans avant que cet appareil devienne opérationnel dans l'armée de l'air, et même souvent plus. C'est pourquoi le plan est peut-être préférable pour l'armée de l'air à la loi de programme.

Le budget proposé pour 1976, comme cela a été plusieurs fois rappelé, est un budget de transition. Il a essentiellement pour mérite d'assurer un rattrapage indispensable en revalorisant de façon très sensible la condition militaire. A ce titre, il mérite un avis favorable de la part de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Mais, dès 1977, un plan à moyen terme devra entrer en vigueur. L'accent ne devra plus porter sur le titre III, encore qu'il ne faille pas tolérer d'impasse dans les domaines de la maintenance et de l'activité aérienne, dont dépendent la capacité opérationnelle et la sécurité des vols.

A ce propos, il faut souligner l'insuffisance des crédits concernant, en particulier, les carburants opérationnels. Comme des économies ne sont plus possibles et comme il est à craindre que le pétrole n'augmente encore en 1976, nos bases ne pourront plus assurer en fin d'année un taux d'heures de vol correct pour nos pilotes. Le taux de 180 heures par an et par pilote est caractéristique. En dessus, le pilote progresse; en dessous, il perd progressivement sa qualification et la sécurité en souffre.

Il faut craindre qu'avec ce budget le taux ne tombe à 150 heures par an, ce qui n'est acceptable que très peu de temps. Dans les forces de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, l'O. T. A. N., ce taux est actuellement de 216 heures. Si nous payons plus cher le pétrole en 1976, vous serez sans doute amené, monsieur le ministre, à demander des crédits complémentaires en fin d'exercice.

Le titre V devra être, à son tour, sensiblement réévalué si nous n'acceptons pas des renoncements dans les missions essentielles qui exigent, notamment pour la défense aérienne, des appareils de hautes performances, capables d'intervenir efficacement à haute comme à basse altitude.

Une prise de conscience s'impose et les solutions budgétaires doivent être trouvées. Une action concertée avec nos alliés, grâce à la mise en commun des possibilités industrielles, permettrait peut-être des programmes importants, donc des coûts unitaires diminués. Des possibilités d'accord dans ce sens doivent être explorées.

L'armée de l'air se trouve la première confrontée au difficile problème de sa modernisation. Il serait, à mon sens, dramatique qu'elle fût déclassée, par rapport aux forces susceptibles de lui être un jour opposées.

La puissance de feu de nos formations dans le domaine conventionnel, comme dans celui du nucléaire tactique, la souplesse d'emploi qui caractérise l'arme aérienne confèrent, en effet, essentiellement toute la crédibilité nécessaire à notre force de dissuasion, fondement de notre politique d'indépendance.

En conclusion, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat comprend fort bien que l'année 1976 soit une année de transition marquée tout d'abord par les conséquences financières des efforts consentis au titre III en faveur des personnels militaires et, ensuite, par la nécessité d'éponger, en quelque sorte, les effets de l'érosion monétaire pour le règlement des commandes passées et en cours d'exécution.

Mais deux remarques s'imposent. L'effort consenti en faveur de nos militaires ne doit pas être limité à l'année budgétaire 1976. Une grande vigilance devra être observée dans ce domaine. Les promesses doivent être tenues et actualisées et il ne faut pas attendre qu'une détérioration de la situation nous impose un rattrapage dans quelques années. C'est un effort constant et régulier qui doit être accompli.

En ce qui concerne la valeur même de notre armée de l'air, dans l'hypothèse d'un conflit, il convient d'atteindre le plus rapidement possible des niveaux essentiels en quantité et en qualité, de réaliser un entraînement correct de nos équipages, d'envisager dès maintenant le renouvellement de notre parc aérien de transport, vieillissant et fatigué. Il faut enfin assurer en priorité du travail à notre industrie aéronautique et à nos bureaux d'études.

La décision qui sera prise prochainement sur l'avenir de l'avion de combat futur permettra de juger les orientations militaires et les choix du Gouvernement dans ce domaine.

Sous réserve de ces observations, votre commission de la défense émet un avis favorable sur le budget de la défense, section air, pour 1976. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Maurice-Bokanowski, rapporteur pour avis.

M. Michel Maurice-Bokanowski, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Marine). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je m'efforcerai d'exposer brièvement le budget de la marine.

Pour le titre III, l'augmentation est de 11,9 p. 100 d'une année sur l'autre, mais il faut bien constater qu'il décroît depuis 1971 par rapport au budget général et même par rapport au budget de la défense.

Les effectifs sont stables, mais je vous signale la suppression heureuse de six cents emplois de matelot après la durée légale, compensée par la création de six cents emplois d'officier marinier. Vous serez également intéressés d'apprendre que les appelés du contingent sont au nombre de 20 000, alors qu'ils ne sont budgétisés que pour 16 500, ce qui signifie que l'excédent des appelés compense un déficit d'engagés qui est de l'ordre de 7 p. 100.

Je passerai sur les rémunérations d'activité. La situation est identique pour toutes les armes : ce sont des mesures de revalorisation.

On note également un crédit pour les nouvelles implantations et, en ce qui concerne l'entretien et l'activité des forces maritimes, les 52 millions de mesures nouvelles sont également des mesures d'ordre, guère significatives.

Je constate, comme dans les autres armes, une diminution de 4 700 000 francs en ce qui concerne l'achat de combustible opérationnel. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce problème. Quant à l'entretien, très important, il ne bénéficie que de 38 900 000 francs de mesures nouvelles, soit une augmentation de 6 p. 100, ce qui aboutit, en fait, à une diminution. Il en est de même pour l'entretien du matériel aérien.

Identiques sont les constatations que l'on peut faire en ce qui concerne les dépenses en capital figurant au titre V : compte tenu de l'érosion monétaire, le pouvoir d'achat que représentent aussi bien les autorisations de programme que les crédits de paiement est en diminution. En revanche, il est satisfaisant de cons-

tater que les crédits pour études, recherches et prototypes sont en augmentation. Ces recherches et études portent sur des domaines très variés et très intéressants sur le plan de la recherche proprement dite et de la recherche scientifique : pénétration sous la mer, engins de recherche et d'intervention habités ou non, plongées à grandes profondeurs, développement d'engins à l'étude tels que le missile air-mer destiné aux appareils de l'aéronautique navale, traitement de l'information où la marine suit des programmes originaux et intéressants, engins futurs à changement de milieu, contre-mesures électroniques, etc.

En revanche, je n'enregistre pas les mêmes satisfactions en ce qui concerne les matériels de série de l'aéronautique navale où force est de constater que les autorisations de programme du *Super-Étendard* ne nous permettront d'acquérir que six appareils au lieu de trente au titre de la troisième sous-tranche — ce qui est une différence sensible. Il en est de même pour l'hélicoptère de lutte anti-sous-marine, WG 13, dont M. le ministre nous a entretenus cet après-midi : alors que nous comptons sur un programme d'ensemble de cinquante-six appareils, nous ne pourrions en commander que huit en 1976.

En ce qui concerne les constructions neuves de la flotte, vous connaissez le programme. Il nous a été communiqué. On achève des constructions, d'autres sont poursuivies, d'autres encore sont entreprises.

L'aspect le plus certain et plus positif de ce programme, c'est la poursuite de la construction des quatrième, cinquième, sixième sous-marins nucléaires et le maintien en condition des trois premiers. Avec les rechanges et les environnements, cela représente une somme non négligeable de 1 259,3 millions de francs. Mais je suis bien obligé de constater que les seules constructions navales sont celles d'un bâtiment antimines prototype qui est, du reste, dans un programme tripartite France—Pays-Bas—Belgique, programme auquel la Grande-Bretagne est associée, et d'un deuxième pétrolier ravitailleur qui a fait l'objet d'une dotation anticipée grâce à la loi de finances rectificative que nous avons votée en septembre.

Vous trouverez dans mon rapport les détails relatifs au programme des munitions et des engins. Je voudrais maintenant en arriver à des observations d'ordre général.

La première portera sur le personnel. Je suis obligé de constater que la proportion des officiers de la marine nationale est très faible par rapport à celle des grandes puissances navales. Ainsi, alors que nous comptons une proportion de 6,4 p. 100 d'officiers, le Japon en comporte 18 p. 100 ; la République fédérale d'Allemagne et l'U. R. S. S., 13 p. 100 ; les U. S. A., la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, 12 p. 100 ; l'Italie, 11 p. 100 ; l'Espagne 9 p. 100.

Cette proportion est également très faible par rapport aux autres armes. La marine n'intervient dans le total de tous les officiers interarmes que pour moins de 12 p. 100. Je dois d'ailleurs attirer votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que la marine est numériquement mal représentée dans les états-majors interarmes et interalliés. C'est un problème. Il faudrait envisager une augmentation du nombre et de la proportion des officiers de la marine.

Quelles sont les activités de la marine ? Sur ce plan-là, je suis, en tant que rapporteur — et cela était l'avis de la commission — très satisfait. Les unités de la marine ne manquent pas d'occupations puisqu'en temps de paix elles sont accaparées par de nombreuses et de multiples tâches.

Je ne parle pas de la mission des deux sous-marins nucléaires qui, avec régularité, assurent la permanence d'une discrète patrouille de dissuasion. Je ne parle pas non plus des missions confiées aux bâtiments de surface.

En dehors des missions de présence et de défense de nos communications maritimes dans le monde entier, des expérimentations nucléaires du centre d'expérimentation du Pacifique, des essais de missiles, des essais et mises au point d'armes navales, les missions qui ressortent d'un caractère de service public de la marine sont multiples : campagnes de surveillance des pêches, assistance aux pêcheurs français dans tous les endroits où ceux-ci se portent, opérations de déminage de ports de commerce, campagnes hydrographiques, expérimentations dans le domaine de la pénétration sous la mer, concours apportés à E. D. F. pour l'implantation de centrales nucléaires sur les côtes, missions au titre de la lutte contre la pollution des mers, ravitaillement en eau d'îles qui peuvent en manquer, et surtout, missions d'assistance et de sauvegarde de la vie humaine auxquelles tous les bâtiments et tous les aéronefs peuvent participer, surtout pendant la période estivale, vous en avez eu des échos par la presse.

Sur le plan des missions confiées à la marine, une grande opération, celle du déminage du canal de Suez, a été faite à la grande satisfaction du Gouvernement égyptien. Cette opération a servi l'intérêt national.

On peut donc dire d'une façon générale que la marine s'entraîne d'une façon permanente à des missions de paix et que nos marins ne sont pas désœuvrés. C'est pourquoi je constate qu'il n'y a pas de troubles semblables à ceux que l'on peut constater dans l'armée de terre en particulier.

S'agissant des équipements, je ne manquerai pas de dire que nous les trouvons insuffisants, pour des raisons extrêmement précises. Une bonne part des bâtiments de surface — sous-marins et aéronefs — datent des années 1950 et beaucoup proviennent des Etats-Unis qui les avaient transférés à la France au titre du programme d'assistance mutuelle.

Les programmes en cours, que j'ai mentionnés, ont pour objet d'assurer le remplacement de certains de ces unités, mais on a constaté un retard dans l'exécution de la troisième loi de programme 1970-1975. Ce retard nous a conduits à prolonger l'existence d'un certain nombre de bâtiments au-delà des échéances initiales.

Aussi, l'avenir de la marine à l'horizon 1985 dépend-il largement des programmes de construction et de fabrication qui seront lancés dans les toutes prochaines années. Sur ce point, il existe plusieurs sujets de préoccupations, notamment à propos de l'aviation embarquée.

Nous avons deux porte-avions de 30 000 tonnes, le *Clemenceau* et le *Foch*, qui mettent actuellement en œuvre plusieurs types d'appareils. Je vous ai signalé tout à l'heure que les commandes de ces appareils étaient insuffisantes et que nous devons nous limiter à un nombre qui me paraît bien faible.

Quant aux porte-avions eux-mêmes, il faut faire un effort pour les moderniser. J'ai eu l'occasion de visiter le *Clemenceau* et j'ai constaté que beaucoup était à faire pour améliorer son habitabilité. Les normes d'hier ne sont pas celles d'aujourd'hui et encore moins celles de demain.

Donc, il ne faut pas négliger les forces d'aviation embarquée dont nous disposons aujourd'hui. Un effort considérable est certainement à accomplir en ce qui concerne le renouvellement du matériel de l'aviation de patrouille maritime. En ce qui concerne les nouveaux navires, il ne faudrait pas retarder la mise en fabrication du porte-aéronefs qui était programmé sous l'appellation PH 75 car il s'agit d'un programme original unique au monde qui intéresse tous les marins. Il servira également le prestige de la France et deviendra vraisemblablement exportable. Je déplore qu'il n'ait pas été possible, en 1975 comme en 1976, de dégager les ressources financières suffisantes à sa mise en chantier.

M. le ministre l'a indiqué, la mise en chantier de sous-marins nucléaires d'attaque auxquels on pourrait ajouter un certain nombre de sous-marins conventionnels est indispensable pour que notre crédibilité, en matière de sous-marins nucléaires, soit totale.

Je voudrais conclure en rappelant que la France — on l'oublie assez souvent — est une puissance maritime. Dans les profondeurs des océans et très près de nos côtes sont tapis, en permanence, des sous-marins étrangers. Nos approches maritimes sont continuellement survolées par de nombreux avions étrangers et fréquentées par de nombreux navires. Il faut également rappeler que nos voies de communications les plus essentielles — je pense à nos communications avec nos départements et territoires d'outre-mer, et à notre sûreté pour notre ravitaillement en matières premières, en particulier énergétiques — s'étendent sur des dizaines de milliers de kilomètres.

J'ai essayé, dans le court délai qui m'était imparti, de montrer que les missions et les tâches de la marine sont multiples et permanentes. Je voudrais que les Français en aient bien conscience. Je sais que le Gouvernement les connaît, mais il est confronté à d'autres problèmes. Il est persuadé, comme moi, que des programmes d'équipement sont insuffisamment dotés et que par conséquent le budget qui nous est présenté est un budget de transition. Il est absolument essentiel pour notre défense et pour notre prestige que les programmes de la marine fassent l'objet d'une planification de nature à assurer leur cohérence,

Tels sont les aspects de ce budget pour les années à venir. Je vous propose, mes chers collègues, comme je l'ai proposé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, d'adopter le budget de la section marine qui vous est soumis. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Marcel Bigeard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai eu l'occasion de prendre la parole dernièrement à l'Assemblée nationale et lorsque j'évoquerai mes souvenirs, j'aurai au moins l'honneur de pouvoir dire que je suis intervenu également à la tribune du Sénat.

M. le ministre de la défense vous a fait un exposé très clair et très détaillé. MM. les rapporteurs ont présenté leur affaire, très complètement. Je me permets de dire à M. Coudé du Foresto, notre ancien, quelle leçon il nous donne ce soir. Malgré son état de santé, il assiste à nos débats. C'est un bel exemple pour les plus jeunes.

Au Sénat, l'ambiance est sympathique, c'est la sagesse, on se sent à l'aise, c'est le grand calme, les sénateurs à qui j'ai parlé sont chics.

Moi qui me suis trouvé de l'autre côté pendant quarante ans, j'ai vu passer de nombreux ministres de toutes les tendances, des socialistes à la majorité. J'ai toujours été dans la légalité, à la disposition du gouvernement quel qu'il soit. L'armée, c'est cela. L'armée demeure, les ministres passent, on le sait, c'est ainsi. Je n'ai pas eu le temps d'être U. D. R., républicain indépendant, socialiste, communiste. J'ai vécu quarante années de combat. Je croyais, en bon fils du peuple, né près de Domrémy-la-Pucelle, donc Français, donc Français, qu'étant donné que nous parlions la même langue nous étions tous du même parti. Je me suis aperçu, à l'Assemblée nationale, que ce n'était pas le cas. J'ai quelquefois entendu les pupitres claquer; cela m'a surpris. Mettez-vous à ma place!

Pourquoi suis-je là? Je suis en mission. Au moment où je comptais terminer ma carrière, j'ai été désigné à ce poste il y a déjà dix mois, période où la situation n'était pas facile, vous le savez. Beaucoup de progrès ont été accomplis. Je sais quel mal s'est donné le ministre, que ce soit pour l'augmentation du prêt aux appelés, les voyages gratuits, la condition militaire. Depuis dix mois, je commence à connaître par cœur les indices 310, 375, 400, 444, moi qui de toute ma vie n'ai jamais su à quel indice je me trouvais!...

Où en est l'armée maintenant? On parle souvent de notre armée et la presse fait état de ses missions. Elles ont été précisées par M. le Président de la République. Ces missions sont: assurer la sécurité du territoire national et de ses habitants, participer à l'équilibre et à la paix en Europe et autour de l'Europe, promouvoir et protéger nos intérêts dans le monde, en priorité dans nos départements et territoires d'outre-mer. C'est net, c'est précis. C'est la continuation de la politique lancée par le général de Gaulle et poursuivie par Georges Pompidou.

De quoi se compose notre armée? Elle se compose de 580 000 hommes, dont 270 000 appelés. A propos de nos forces stratégiques, on a parlé avec ironie de la « bombinette » du général de Gaulle, mais elle a tout de même fait son chemin. Quand on pense aux missiles du plateau d'Albion, à nos sous-marins nucléaires, à nos Mirage porteurs de bombes atomiques, c'est environ 20 000 kilotonnes qui sont prêts à partir, c'est tout de même colossal — il n'est pas utile d'avoir 300 000 kilotonnes — et, croyez-moi, comparé aux 15 kilotonnes d'Hiroshima, ça ferait mal! Personne ne sera jamais assez fou pour courir le risque de nous faire employer cette force. Je n'insiste pas, tout le monde le sait bien, et M. le rapporteur en a fait état dans son exposé.

Quant à notre marine, nous disposons d'une centaine de bâtiments de combat et de 150 appareils embarqués sur nos porte-avions. C'est toutefois un matériel qui commence à être âgé.

J'en viens à l'armée de l'air. Nous possédons 450 avions de combat, dont 50 porteurs d'armes nucléaires, 120 appareils de défense aérienne, auxquels s'ajoutent des avions de transport et des avions-école.

Quant à l'armée de terre, elle se compose de la première armée avec trois divisions et quinze brigades, et il s'y ajoute quarante régiments de défense opérationnelle du territoire.

C'est un ensemble lourd et le président Taittinger y a insisté dans son rapport. Il s'agit de savoir ce que l'on veut, compte tenu des crédits qui nous sont attribués. Notre matériel doit être renouvelé si nous voulons rester à la pointe de la technologie et il nous faut un personnel militaire bien équipé et bien armé. Voilà le problème.

Tel est notre héritage, mais nous ne savons pas ce que nous laisserons à nos successeurs.

La condition militaire, vous savez où elle en est. Nous avons négligé la situation de nos officiers et sous-officiers pendant des

années ; nous avons fait porter tout notre effort sur les forces stratégiques. De nombreuses réclamations se sont fait jour sur la situation des appelés. Il était donc grand temps de faire quelque chose pour eux. Il y a longtemps que je le prévoyais. M. Voilquin, qui était venu me voir, disait que ce n'était pas raisonnable et qu'on devrait leur donner un salaire mensuel. C'était notre souci.

Quant à l'armement, nous disposons d'armes antichar qui portent à cent mètres et de fusils 46-51 qui sont très fatigués. Pour les concours de tir, nous ne pouvons garder que 20 p. 100 des fusils.

Le ministre s'est efforcé de remettre en état les cantonnements pour les mettre au niveau de confort d'un H. L. M. et prévoir, par exemple, des douches pour tout le monde.

Il faudrait pour tout cela 2 000 milliards d'anciens francs, ce qui est énorme. La critique est facile...

M. le ministre a parlé tout à l'heure de la condition militaire. Une somme supérieure à 2 milliards de francs lui est consacrée en année pleine, ce qui est tout de même bien. Mais il reste, quand on entreprend une réforme, que chacun a tendance à ne voir que son cas particulier et l'on ne peut satisfaire tout le monde.

Cette somme nous permettra de nous occuper quand même de nos sous-officiers retraités. C'est un souci pour moi, qui suis un ancien sous-officier. C'est essentiel, car je connais des sous-officiers qui ont reçu la Légion d'honneur au feu et d'autres médailles, qui ont fait l'objet de citations, et qui sont encore à l'échelle 2, alors qu'ils devraient être à l'échelle 4. Je pourrais citer d'autres cas. D'autre part, de jeunes sergents ne toucheront que 50 francs de plus par mois. Il y a donc quelques aménagements à apporter.

Je suis allé voir des bateaux en mer, des écoles — les parachutistes, je n'en parle pas, je les connais — je suis également allé en Allemagne. Partout où je vais je trouve des cadres qui se donnent du mal, qui croient à leur mission. M. le ministre a tenu à rajeunir l'armée dans ses cadres, à placer aux postes de commandement des généraux capables de réussir. Tout cela est en bonne voie, mais rien ne se fait en cinq minutes. Les colonels sont venus en stage à Paris. Je leur ait dit : « Prenez vos responsabilités ; ne faites pas vos deux ans en vous efforçant de rester à l'abri de votre parapluie. Prenez des risques. Vous ferez des bêtises. Si vous en faites une, nous vous couvrirons ; si vous en faites dix, on en mettra un autre à votre place ».

Tout cela est en bonne voie, cela ne se fait pas très vite, tout n'est pas parfait, mais c'est quand même en route. En un mot, partout où je vais, ce que je vois me satisfait. Et, croyez-moi, j'ai l'habitude de ce métier, je le connais très bien ; les gens se donnent du mal, ils croient à ce qu'ils font.

Quant au budget, il s'agit de savoir ce que l'on veut, il est faible, vous le savez. Quant à moi, toujours au combat, je n'avais pas eu le temps de me pencher sur ces problèmes : les autorisations de programme et les crédits de paiement, les A. P. et les C. P., je ne savais pas ce que c'était. Je l'ai demandé à mes collaborateurs. Au bout de huit jours, quand on est dans cette maison, on s'aperçoit que 50 milliards — soit 17,06 p. 100 du budget général — c'est énorme, mais que ce n'est pas suffisant. Ce n'est pas 3 p. 100 du produit national brut qu'il faudrait, mais 4 p. 100. C'est la première année qu'on remonte, mais il ne faut pas demander l'impossible.

J'ai vu le ministre se battre avec tout le monde. Il a demandé à ses collaborateurs de préparer le travail sur la base de 55 milliards de francs. Comme il ne pouvait les obtenir, il leur a demandé de travailler sur 54 milliards, puis sur 53 milliards pour finalement arriver à 50 milliards. J'imagine le travail que ses collaborateurs ont dû fournir pour suivre dans ce domaine. Il s'est battu, on s'est battu. Ce n'est pas facile, mais on remonte un peu et on a la promesse de remonter encore. Il faut remonter parce que la France a besoin d'une défense. Il y a des armées partout dans le monde. Nous en avons besoin pour notre sécurité. Tout ça, c'est valable. Certes, on parle de titre III, de titre V, de 50 milliards, mais il faut voir ce qu'il y a dessous. Ce qui compte pour moi, c'est la force morale. J'ai vu des armées pauvres gagner face à des armées riches, des gens qui y croient gagner à 10 contre 100. Tout dépend de ce qu'il y a dessous.

Notre armée est composée de 580 000 hommes, dont 270 000 appelés. C'est donc notre jeunesse de France qui en est un élément essentiel. Cette jeunesse est bien, disponible, saine, évoluée, mais il ne faudrait pas qu'elle soit travaillée parce que le mal va vite. C'est de cela dont j'ai peur. Quand on veut travailler des jeunes de vingt ans qui ne sont pas « fanas » pour

faire leur service, c'est facile. Moi-même, lorsque j'ai été appelé au service, dans le train, je n'avais qu'un désir, prendre le train suivant pour rentrer chez moi. Mais on sait, d'après les sondages, que si les jeunes sont bien pris, bien conseillés, s'ils ont des chefs qui donnent l'exemple, quand ils sont libérés, 70 p. 100 d'entre eux sont satisfaits du service militaire. Notre but serait d'arriver à 85 p. 100. C'est cela le problème.

Que se passe-t-il avec ces tracts que l'on trouve partout dans les casernes, avec ces gens qui manifestent contre l'armée ? Ce n'est pas normal ; nous sommes dans une démocratie, c'est merveilleux, on a le droit de tout dire. Mais c'est illégal de voir des tracts disant : « apprenez à tirer avec vos armes pour les retourner contre vos officiers ». Ce n'est pas normal, et c'est cela qui me gêne.

Vous savez bien qu'il est toujours possible de travailler l'esprit d'un jeune. Le but de ces mouvements, c'est de casser l'armée, de faire la révolution pour la révolution. Quand on sait ce qui se passe au Portugal !

A mon échelon — c'est peut-être mon dernier combat — j'ai bien l'intention de me battre contre ceux qui essaient de gangréner notre jeunesse. Tout cela est grave.

Il serait facile de dire : « armée de métier, il n'y aurait plus de problème ». Je dis non. Je crois à une défense nationale. Ce n'est ni le ministre, ni Bigeard, ni quelques généraux, ni vous tous, qui feront une armée. On la fera si la France prend conscience qu'elle a besoin d'une défense et si le jeune Français vient au service militaire décidé à le faire. Dans les pays de l'Est, le jeune militaire accomplit deux années de service militaire et il est toujours prêt à mourir pour la patrie. Ils ont les forces matérielles mais surtout morales, il faut le faire comprendre à la nation : c'est notre boulot à tous.

C'est la raison pour laquelle je m'adresse aux partis, moi, qui n'adhère à aucun d'entre eux. J'admire l'homme politique. Il en faut. Ce n'est pas un métier, c'est une mission. Je suis maintenant trop vieux pour le faire. Je suis un vieux soldat et je tiens à le rester. J'ai beaucoup d'admiration pour tous les camarades politiques que j'ai pu rencontrer au Sénat et à l'Assemblée nationale. Mon désir, c'est que tout se fasse entre nous. Je suis persuadé que la démocratie, c'est merveilleux ! On se plaint, bien sûr, on n'est jamais satisfait, mais quand on voit la France vivre et les moyens qu'elle a, les gens dans la rue, les voitures circulent, soyons prudents, ne cassons pas tout cela. Serrons-nous les coudes. Et pour finir sur une boutade, je vous dirai que, récemment, alors que j'allais visiter les forces militaires stationnées en Allemagne, à Baden-Baden, le commandant de la base m'a fait remarquer que je m'étais posé sur la même D. Z. que le général de Gaulle. Ensuite, me conduisant dans ma chambre où je devais me reposer cinq minutes, le temps de poser mon manteau, il m'a déclaré que j'occupais la même chambre que le général de Gaulle. Je me suis dit : c'est complet. Il a été secrétaire d'Etat, je le suis à mon tour. La comparaison s'arrête là et je terminerai en vous disant : « Vive la liberté ! » (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite, ainsi que sur quelques travées socialistes.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 13 novembre 1975 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 37 minutes ;

Groupe socialiste : 35 minutes ;

Groupe communiste : 23 minutes.

La parole est à M. Chochoy.

M. Bernard Chochoy. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les quelques minutes qui me sont imparties dans la discussion du budget de la défense ne me permettront malheureusement pas de donner à mon intervention tous les développements que j'aurais souhaités.

Je voudrais d'abord, au nom du groupe socialiste, m'associer à l'hommage qui a été rendu à la gendarmerie pour les douloureux sacrifices qu'elle consent au service du pays. Le lourd tribut qu'elle paie au cours des opérations du maintien de l'ordre — on l'a rappelé à différentes reprises au cours du débat — dans la lutte contre la délinquance et la violence, le dévouement et le courage dont elle fait preuve dans l'accomplissement de ses missions, toujours plus nombreuses, lui méritent — on ne le dira jamais trop — la reconnaissance de la nation.

J'avais, l'an dernier, souligné dans mon propos que les moyens mis à la disposition de l'arme, en effectifs et en matériel, ont été trop longtemps insuffisants. En 1975, la gendarmerie avait obtenu 1 360 créations d'emplois, dont 960 postes de personnel d'active et 400 postes de gendarmes auxiliaires du contingent.

En 1976, les effectifs de la gendarmerie vont progresser — vous l'avez rappelé, monsieur le ministre — de 1 505 unités dont 1 100 militaires d'active, 400 gendarmes auxiliaires, et vous y ajoutez — vous en avez donné, ce matin, à la radio, un petit commentaire que nous avons entendu — ce qui sera, je pense, la parure de vos unités de gendarmerie : cinq volontaires féminines. Je suppose que vos unités de gendarmerie en attendent un peu plus, bien entendu, pour les relayer en vue de l'accomplissement d'un certain nombre de tâches qui ne sont certainement pas les leurs.

Cet effort doit constituer une étape, compte tenu de la multiplicité des tâches confiées à l'arme, de l'insuffisance persistante des effectifs, en particulier de nos brigades locales et de la nécessité de rendre plus efficaces encore les interventions pour la protection de la population.

Mais il ne suffit pas de rendre hommage à l'action des gendarmes ; il faut leur assurer des conditions de vie un peu moins anormales. Il faut leur accorder, aussitôt que possible, quarante-huit heures consécutives de repos hebdomadaire, qui leur permettraient de connaître, comme d'autres, la détente réparatrice et, davantage, les satisfactions de la vie familiale.

Monsieur le ministre, je n'ignore pas qu'un progrès a été réalisé puisque le repos hebdomadaire des gendarmes est passé de vingt-quatre heures à trente-six heures consécutives. Craignons que, malgré cette mesure, vous n'apparaissiez rapidement comme un patron qui se meut dans l'illégalité lorsque le Parlement aura voté la loi ramenant à quarante-huit heures au maximum la durée moyenne hebdomadaire du travail.

Pour parvenir au stade raisonnable des quarante-huit heures consécutives de repos hebdomadaire, il vous faut obtenir — nous le savons — 7 000 emplois supplémentaires.

Mes chers collègues, afin qu'ils puissent être disponibles en permanence, la loi a prévu que les gendarmes seraient logés en caserne. Mais beaucoup reste à faire pour que les logements soient en nombre suffisant, dignes d'eux et pourvus d'un minimum de confort.

Permettez-moi de redire avec force que, dans ce domaine, l'Etat, comme en tant d'autres d'ailleurs, ne remplit pas sa mission et que les collectivités locales — départements et communes — doivent trop souvent s'imposer un lourd effort financier pour pallier les carences les plus criantes.

Dans mon département du Pas-de-Calais — je vous l'ai d'ailleurs signalé très brièvement, voilà quelques instants, en commission des finances — le groupement de gendarmerie dispose, au total, de soixante-sept casernements : six sont la propriété de l'Etat, vingt-huit appartiennent au département, quatorze aux communes — six d'un côté, vingt-huit plus quatorze de l'autre : voyez la proportion ! — deux à des organismes d'H. L. M. et dix-sept à des organismes divers ou à des particuliers. Ces derniers sont, en général, en mauvais état ou très vieux.

Vous vous félicitez sûrement, comme vos prédécesseurs, de ce renversement des rôles et de cette contribution anormalement importante que vous apportent les collectivités locales.

En contrepartie, nous demandons à l'Etat de nous payer un loyer honnêtement calculé en fonction de l'évolution des taux pratiqués pour les emprunts, ce qui nous paraîtrait d'une parfaite logique.

Par la circulaire du 30 juillet 1975 — tout à l'heure, vous ne sembliez pas vous en souvenir, monsieur le ministre — le Gouvernement a porté de 6 à 7 p. 100 le taux maximal du loyer annuel versé par l'Etat au titre des gendarmeries édifiées par les collectivités locales. Cependant — ce que je n'avais pas rappelé devant la commission des finances et qui me paraît aberrant — c'est que ce loyer est stipulé non révisable pendant la durée du bail, qui est fixée à quinze ans. Admettez que cette disposition n'est ni sérieuse, ni raisonnable, ni très logique. En effet, en quinze ans, si vous pouvez me garantir qu'il n'y aura plus d'inflation, que tout ira pour le mieux dans le domaine monétaire, je suis prêt, bien sûr, à donner mon accord pour cette durée de quinze ans pendant laquelle ne sera pas révisé le taux des loyers des gendarmeries.

Ce loyer s'établit d'ailleurs en fonction du coût des travaux et de la valeur du terrain d'assiette dans la limite des coûts plafonds que cette circulaire a majorés de 40 p. 100 par rapport aux chiffres de 1972, ce qui n'est vraiment pas excessif, soyez-en persuadé.

Nous pourrions sans doute nous en réjouir — je le dis avec beaucoup d'honnêteté — si le taux moyen des emprunts contractés par les départements ne se situait actuellement à 10,25 p. 100 pour les emprunts villes de France de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, les seuls auxquels il peut être recouru pour la construction des gendarmeries.

Reconnaissez, monsieur le ministre, qu'il n'est pas normal que l'on prête ainsi de l'argent aux départements — car eux seuls peuvent contracter ce genre d'emprunt — à 10,25 p. 100 et que vous ne leur serviez, vous, qu'un taux d'intérêt de 7 p. 100, si je me reporte à votre circulaire de juillet 1975. C'est bien cela, convenez-en, qui ne va pas.

Dans son avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, notre collègue, M. Parisot, a évoqué l'intervention possible, à partir de 1977, d'un compte de commerce dans le financement des projets de construction des casernements militaires — quand on parle de casernements militaires, je pense qu'on n'exclut pas les gendarmeries.

Nous ne récusons aucune forme d'aide qui pourrait vous être apportée, surtout si elle contribue à soulager les collectivités locales, qui supportent actuellement des charges trop lourdes. Mais quels espoirs la gendarmerie peut-elle fonder sur l'intervention de ce compte de commerce, et quelle part lui serait réservée ? Nous serions heureux d'avoir une réponse précise sur ce point, monsieur le ministre.

Enfin — et ce sera ma conclusion — si vous souhaitez que les collectivités locales, dans les années à venir, continuent à accepter ce transfert de charges déguisé qui consiste, malgré la loi, à construire des casernements de gendarmerie au lieu et place de l'Etat défaillant, payez-nous au moins des loyers normaux qui nous permettraient de supporter les intérêts des emprunts.

S'il n'en était pas ainsi, craignez qu'un jour conseils municipaux et conseils généraux ne se lassent. Ne tuez pas vous-même, monsieur le ministre, la poule aux œufs d'or ! (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur quelques travées de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Je voudrais vous dire d'abord, monsieur le ministre, au nom de mes amis, dans quel esprit et dans quelles perspectives nous avons examiné le budget de la défense que vous nous présentez : c'est au regard des déclarations faites par M. le Premier ministre, devant notre assemblée, lorsqu'il définissait les tâches qu'il voulait voir confier à nos armées et aussi, bien sûr et surtout, des intentions et des directives exprimées, et tout récemment encore, par M. le Président de la République.

« La France — disait-il — doit assurer sa défense dans le respect de ses alliances, mais de manière indépendante et rester libre de ses choix. L'armement nucléaire est le meilleur gage de notre sécurité. Pour faire face à des dangers divers et imprévus, nos forces doivent être disponibles et mobiles. »

Le projet de budget des armées pour 1976, qui se monte à 50 milliards de francs, nous permettra-t-il de mettre en œuvre la politique définie par le chef d'Etat et proposée par le Gouvernement ? Et s'il ne la permet pas tout de suite, indique-t-il au moins une orientation plus volontaire vers les objectifs assignés ? Nous craignons que non.

Par rapport au budget de l'Etat, notre budget de la défense n'a pas retrouvé la part qu'il avait encore en 1972 ou 1973. Son montant, vis-à-vis du produit national brut, n'a cessé de diminuer : de 3,1 à 3, puis de 2,94 à 2,91, de 1972 à 1975, pour remonter quelque peu l'année prochaine, où il atteindra 2,97.

Quant à la comparaison avec les autres pays, elle ne laisse pas d'être inquiétante. Sans parler du fantastique budget militaire des Républiques socialistes soviétiques — 10,8 p. 100 de leur produit national brut — ou encore du très fort budget des Etats-Unis — 6 p. 100 — retenons que la part consacrée par la Grande-Bretagne correspond à 5,2 p. 100 de son produit national brut et celle de la République fédérale à 3,6 p. 100.

Si la priorité demeure à la dissuasion nucléaire et si le titre III marque bien l'effort considérable et indispensable fait pour les personnels, il faut convenir que cet effort n'a pu être réalisé qu'au détriment, en partie, des crédits consacrés à l'entretien, à l'instruction et à l'équipement.

Le pouvoir d'achat des armées n'a cessé de se dégrader. Pour la seule armée de l'air, par exemple, et en se référant aux indices de l'I. N. S. E. E., on constate que son pouvoir d'achat s'est dégradé sur les trois dernières années, 1975 incluse, de 28 p. 100 en ce qui concerne les dépenses d'entretien et les

dépenses en capital, de 25 p. 100 pour les crédits de paiement et de 37 p. 100 pour les autorisations de programme. La même remarque peut être faite pour les budgets des autres armées.

La raison principale en est, pour le titre III, le non-réajustement, par rapport aux hausses affichées par l'I. N. S. E. E., en ce qui concerne l'énergie, les carburants, l'entretien des personnels, des matériels et de l'infrastructure, les déplacements et les fournitures d'instruction et de bureau.

Pour le titre V, le décalage est provoqué essentiellement par l'écart existant entre la hausse annuelle des prix de l'industrie aéronautique et des autres industries d'armement, et celle des prix de la production intérieure brute. Il s'en suit ce que l'on qualifie de « dérive des prix de l'industrie aéronautique », qui, dans le cadre de la planification actuelle, se situe à 2,28 p. 100 pour les études et à 2,54 p. 100 pour les fabrications.

C'est essentiellement cette perte importante du pouvoir d'achat qui caractérise le budget des armées pour 1976. Progressant de 14,19 p. 100 alors que le budget de l'Etat ne croît que de 13,01 p. 100, il peut *a priori* être considéré comme un budget prioritaire. En réalité, ce qu'on appelle « l'amélioration de la condition militaire » n'est que le réajustement nécessaire du niveau de vie des militaires par rapport à la fonction publique. Il se chiffre à 1 080 millions de francs pour la réforme des statuts et à 552 millions de francs pour les appelés, soit 1 612 millions de francs. En évaluant la valeur du produit national brut de 1976 à 1 696 milliards de francs, chiffre généralement retenu, ces 1 612 millions de francs prévus pour l'amélioration de la condition militaire correspondent, pour 1976, à 0,095 p. 100 du produit national brut.

Le même calcul peut être fait par rapport au budget de l'Etat. Partant de 17,06 p. 100 par rapport au budget de la défense, il ne représente plus, amélioration de la condition militaire déduite, que 16,51 p. 100.

Quelle que soit la référence considérée, produit national brut ou budget de l'Etat, il est possible de dire qu'il s'agit du budget le plus faible qu'aient connu les armées pour faire face à leurs dépenses d'entretien, de fonctionnement et d'équipement.

Dans le temps qui nous est imparti, nous ne pouvons procéder à un examen de tous les budgets, mais étudions plus attentivement, si vous le voulez bien, celui de l'armée de l'air.

Avec 20,1 p. 100 du budget des armées, l'armée de l'air se situe au niveau le plus faible qu'elle ait jamais atteint, notamment depuis 1970. Elle se voit confrontée à des problèmes très critiques, voire impossibles à résoudre.

Par rapport à ses besoins, les crédits accordés au Titre III accusent un déficit de 350 millions de francs, ventilé de la façon suivante: il manque 100 millions de francs pour les carburants, 120 millions de francs pour l'entretien et 130 millions de francs pour le budget de fonctionnement.

Pour les carburants opérationnels, il manque une centaine de millions de francs. Il convient de noter que les crédits prévus à ce titre, soit 620 millions de francs, correspondent à une réduction de consommation d'environ 20 p. 100 par rapport à la référence de base, c'est-à-dire 1974, alors que la réduction décidée par le ministre en 1975 et reconduite en 1976 n'est que de 10 p. 100.

Au lieu des 505 000 heures de vol nécessaires à l'entraînement de ses équipages et correspondant en particulier à une activité minimum admissible de 180 heures par an pour les pilotes de combat sur avions d'arme, l'armée de l'air ne pourra effectuer, en 1976, qu'environ 435 000 heures de vol.

Malgré les mesures prises pour réduire les taux horaires de consommation, le taux horaire d'activité de nos pilotes de combat tombera, l'année prochaine, à 150 heures de vol par an, compte tenu des activités incompressibles.

Une activité aussi faible, reconduite depuis deux ans, est très préoccupante pour la capacité opérationnelle des unités et la sécurité. Les normes de l'O. T. A. N. relatives à l'activité aérienne prévoient 250 heures par an avec un minimum de 200 heures.

Pour l'entretien des programmes, il manque 120 millions de francs. La situation était telle au milieu de l'année 1975 qu'il fut nécessaire d'arrêter la mise en réparation des matériels d'équipement pendant deux mois et demi, à l'exception des matériels « critiques » touchant à la sécurité des vols.

Pour ramener le déficit de 220 à 120 millions de francs pour l'ensemble des deux gestions 1975 et 1976, l'armée de l'air devra réduire, en 1976, son plan de charge de mise en réparation de plus de 30 p. 100.

Pour le fonctionnement des bases et des services, il manque 130 millions de francs.

Ce déficit existe dans la quasi-totalité des catégories de dépenses de fonctionnement courant du fait que, pendant deux années de suite, d'une part, les hausses économiques n'auront été que très partiellement couvertes sans possibilité de rattrapage et, d'autre part, aucune mesure nouvelle n'a été retenue alors qu'il en est d'inéluctables, telles que la mise en service d'installations et matériels nouveaux.

Il en résultera une détérioration des conditions de vie et de travail des personnels puisqu'il sera impossible d'assurer les normes, pourtant réduites, d'hygiène des hommes du rang et des sous-officiers, de l'entretien, de l'infrastructure et de chauffage des casernements.

Dans ce dernier domaine en particulier, où la situation n'est restée acceptable en 1975 que grâce à la clémence des conditions météorologiques, les crédits alloués ne permettent même pas de financer les consommations autorisées après les restrictions résultant de décisions ministérielles.

Quant à l'entretien des infrastructures, les dotations sont, depuis plusieurs années, bien en-dessous du niveau considéré comme nécessaire pour assurer un entretien correct, c'est-à-dire 1,5 p. 100 de la valeur actualisée des domaines.

En conclusion de ces remarques sur le titre III, il faut souligner qu'une dégradation des conditions de vie sur les bases est un facteur de dégradation du moral qui va en sens inverse de l'impact positif provoqué par la revalorisation de la condition militaire.

Quant au titre V, les dépenses pour le soutien, l'infrastructure et les fabrications ayant été déjà comprimées au maximum, l'enveloppe d'autorisations de programme que vous aviez fixée n'a pu être respectée que par la suppression d'opérations importantes dans le domaine des fabrications, telles que les commandes de onze F1, de neuf *Crotale* et de quinze *Jaguar* sur les vingt-cinq qui avaient été prévus.

Le point le plus lourd de conséquences est sans doute l'abandon des études de l'avion de combat futur et de son industrialisation, à l'exception du prototype n° 1.

En effet, les commandes actuelles du *Jaguar* et du *Mirage F1* ne permettront de remplacer que des avions très anciens, les *Mystères IV*, *Vautour*, *S.M. B2*. Les commandes devront d'ailleurs être poussées à leur terme: 200 *Jaguar* et 150 F1 pour assurer les dotations pour les quinze ans à venir des unités en cours d'équipement.

A partir de 1978, la dotation des unités en *Mirage III* commencera à diminuer et cette chute s'accroîtra dans les années 1982 à 1985 en raison du vieillissement et de l'extinction statistique.

Si aucun avion n'était commandé, les dotations tomberaient, en 1985, à 315 avions, la flotte actuelle se situant aux environs de 450 avions de combat, *Mirage IV* exclus.

Les études menées depuis quelques années par l'armée de l'air ont montré que, pour mener à bien les missions qui lui sont confiées — celles de défense aérienne, d'appui classique ou nucléaire, de reconnaissance et d'interventions extérieures — elle devrait disposer de 650 avions de combat.

Néanmoins, ce chiffre est apparu trop ambitieux par rapport aux possibilités financières. Aussi avait-il été admis de limiter l'objectif visé pour 1985 à 550 avions, limitation quantitative qui devait être compensée par l'amélioration qu'apporteraient les performances de l'avion de combat futur et qui sont acceptables sous la réserve expresse qu'il n'y ait pas simultanéité dans les différentes missions de notre aviation de combat.

A l'heure actuelle, les avions modernes dont se dote progressivement l'armée de l'air, *Jaguar* et F1, présentent des insuffisances dans leur domaine d'action.

En défense aérienne, le F1 a une portée radar trop faible pour lui permettre d'effectuer des interceptions face à face à très haute altitude et à très grande vitesse; ses capacités d'interception à basse altitude sont nulles; sa manœuvrabilité en combat, paralysée par une très forte charge alaire, est insuffisante par rapport à celle des avions modernes étrangers.

Pour la pénétration, le *Jaguar* ne peut effectuer des missions tout temps, ni emporter des missiles air-sol à moyenne portée, sans une refonte complète de son système d'armes.

Au plan militaire, il est nécessaire que soit mis en service, à la date la plus rapprochée compatible avec les contraintes financières et économiques, un nouvel avion de combat qui soit

opposable aux matériels adverses à hautes performances et dont les possibilités soient comparables à celles des appareils les plus modernes en service dans le monde.

L'industrie aéronautique française est techniquement à même de réaliser, pour un début de série en 1982 ou 1983, un avion de combat futur, *Super-Mirage*, comportant une cellule allégée et simplifiée par rapport à la version primitivement envisagée, équipée de deux réacteurs S. N. E. C. M. A. M. 53 et d'un radar à impulsions *Cyano 8*.

Une décision rapide s'impose à propos de cet appareil, seul compétitif avec les avions étrangers les plus modernes actuellement en service, *Mig 25*; *F 14* et *F 15*.

N'oublions pas non plus que nos exportations sont un support indispensable à l'industrie d'armement et qu'elles font vivre, en France, en emplois directs, près de 300 000 familles.

Nous avons limité notre réflexion principalement au budget de l'armée de l'air.

Mais l'impossibilité pour l'armée de terre de commander les chars *AMX 30* avant 1978 ou 1979 pose les mêmes problèmes. L'abandon du programme de l'*AMX 30 H* rejoint celui de l'avion de combat futur.

Et, comme l'a dit le rapporteur pour avis pour la section marine, l'incertitude qui plane sur la construction d'un porte-hélicoptères à propulsion nucléaire participe aussi du même souci.

Nous voterons donc ce budget avec inquiétude mais aussi avec l'espoir que celui que vous préparerez pour 1977, monsieur le ministre, apportera une réponse aux questions que nous vous avons posées.

Puis-je rappeler, en conclusion, deux citations ?

La première est extraite du message que le ministre de la défense de l'U. R. S. S., le maréchal Gretchko adressait aux armées soviétiques en 1974 : « Le développement continu de nos forces armées est une nécessité objective pour la construction du socialisme et du communisme. Elle découle de la lutte entre le capitalisme et le socialisme. L'expérience de cinquante ans a pleinement confirmé la correction de la politique d'accroissement des forces armées poursuivie sans relâche par notre parti communiste. Il y a là un état de fait et toute mesure de détente qui l'ignorerait risquerait en définitive d'aller à l'encontre du but-recherché. »

La seconde citation répond à cet avertissement. Elle est extraite du discours qu'à Strasbourg, il y a dix ans, le général de Gaulle adressait à nos officiers : « En ce temps de menace et d'escalades atomiques, il n'y a pas, pour assurer éventuellement la sauvegarde initiale de l'ancien continent et, par conséquent, pour justifier l'alliance atlantique, d'autre voie que l'organisation d'une Europe qui soit elle-même, notamment pour se défendre. »

C'est en fonction de cet avertissement et de cette affirmation que nous voterons votre budget. (*Applaudissements au centre, à droite et sur les travées de l'Union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Guyot.

M. Raymond Guyot. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget qui nous est soumis se monte à 50 milliards de francs, soit 17,06 p. 100 du budget global de la nation. Cela constitue une somme énorme.

C'est aussi une lourde responsabilité pour les parlementaires, d'autant qu'il s'agit de fixer les moyens d'assurer la défense et la sécurité du pays. Regrettons donc que le temps soit si limité pour cette discussion.

La progression des dépenses militaires est supérieure à celle de l'ensemble du budget de la nation, et notamment des budgets de l'agriculture, des équipements sociaux, culturels et sportifs, ce qui aggrave les conditions de vie des foyers de travailleurs de la ville et des campagnes.

Cette progression est due, pour l'essentiel, au développement poussé de l'arme atomique — « la troisième du monde », comme s'en est glorifié le Président de la République — arme qui n'est pas de dissuasion à partir du moment où il a été affirmé que la France pourrait utiliser la première arme de destruction massive, y compris contre une armée conventionnelle.

Le poids d'un tel budget pèse lourd sur l'économie du pays. Il est difficilement supportable pour les foyers de travailleurs. Il se traduira, pour chaque foyer de cinq personnes — les

parents et trois enfants — par un prélèvement d'un demi-million d'anciens francs sur les ressources du ménage, soit l'équivalent de deux mois de salaires pour l'immense majorité des chefs de famille de notre pays.

Or, le Premier ministre, M. Chirac, a déclaré samedi, devant le comité central de l'U. D. R., qu'il faudra « accroître le budget des armées de façon continue et progressive de quelque 20 p 100 d'ici à 1980 ».

M. Maurice Bayrou. Très bien ! (*Sourires.*)

M. Raymond Guyot. Soyez calmes ! Cette affirmation est grave. Elle révèle — en vérité, elle confirme — que la politique du pouvoir est, en ce domaine, totalement orientée dans une perspective de course aux armements et de tension internationale.

M. Roger Poudonson. Il faut le dire aux autres !

M. Raymond Guyot. Nous posons la question : l'état présent du monde comporte-t-il pour la France une menace d'agression, un danger pour la sécurité de ses frontières ? L'immense majorité des Françaises et des Français répond, avec raison, par la négative.

M. Maurice Bayrou. Oh !

M. Raymond Guyot. Dans l'opuscule que j'ai sous les yeux, et qui est adressé par vos services à chaque soldat, vous affirmez : « Cela est vrai, personne ne nous menace, personne ne réclame, comme jadis, des morceaux de notre territoire, nous coopérons étroitement avec les Etats qui nous entourent, nous aidons les pays moins favorisés à se développer, nous entretenons des liens d'amitié aussi bien à l'est qu'à l'ouest. »

La conclusion à laquelle on pourrait s'attendre à la suite d'un tel exposé serait la définition d'une politique de défense nouvelle, faisant corps avec une politique étrangère active de détente, de coopération, de réduction des forces armées et des budgets militaires, politique accompagnée de mesures s'inscrivant dans l'effort des peuples vers un désarmement général.

Or, votre conclusion est radicalement différente. Pour justifier votre politique militaire et les sacrifices qu'elle entraîne, vous décrivez dans cet opuscule, en contradiction avec les extraits que j'ai lus précédemment, le monde d'aujourd'hui comme « incertain et dangereux », un monde menacé par la détente « entre les super-grands », et vous appelez à la « défense de la civilisation à laquelle nous tenons ».

De ce point de vue, vous n'innovez pas. Un de vos prédécesseurs, M. Galley, déclarait en son temps que « l'armée est le dernier recours de la société libérale ». Plus récemment, M. Chirac n'a-t-il pas proposé de diffuser, à l'intention des cadres militaires, la doctrine du « libéralisme moderne », formule chère à M. Giscard d'Estaing. Tout cela est assez délirant.

Il n'est pas étonnant que de telles déclarations, contradictoires d'ailleurs, aient provoqué l'indignation, non seulement des soldats, mais également des officiers supérieurs pour lesquels le rôle exclusif de l'armée doit être de servir la nation tout entière, de veiller à l'indépendance et à l'intégrité du territoire et non d'assurer la pérennité du capitalisme et de certains privilèges.

En vérité, désarmés devant le malaise que connaît l'armée, vous ne pouvez justifier ni les missions que vous entendez fixer à l'armée d'aujourd'hui, ni les énormes dépenses qu'elles impliquent.

Au cours du débat à l'Assemblée nationale, M. Michel Debré, s'adressant à vous, affirmait avec raison à notre sens : « Il n'y a pas de politique militaire cohérente sans une certaine diplomatie. Si nous voulons avoir une défense correspondant à nos intérêts, notre diplomatie doit être animée par la volonté de laisser à la France les mains libres, sans alignement, sans intégration et sans absorption. » Or, votre diplomatie et votre politique de défense lient, sans cesse plus fortement, les mains de la France à l'O.T.A.N., conduisent notre pays à l'alignement sur les Etats-Unis, comme on vient de le voir à Rambouillet (*Murmures à droite.*), à l'intégration des forces armées françaises dans le dispositif militaire de l'alliance atlantique.

Les missions de l'armée ont cessé d'être fixées « tous azimuts », comme l'avaient voulu le général de Gaulle et le général Ailleret.

L'« ennemi potentiel » est désigné. Et, pour que nul ne s'y trompe, vous envisagez désormais et ouvertement une « défense européenne » englobant l'Allemagne et l'Ouest, avec ses revanchards et ses Krupp, cette « défense européenne » étant précédée de l'« unité politique ».

Notons — cela est parfaitement connu — que les dirigeants de la R. A. F. ont exercé une pression sur le Gouvernement français pour que les *Pluton* stationnent sur leur territoire, en bordure de l'Elbe et aux frontières de la Tchécoslovaquie.

D'ailleurs, dans la brochure destinée aux soldats, les auteurs ont souligné que l'effort fait pour l'armée française contribuait à la défense de l'Europe — de quelle Europe ? Pas celle de l'Atlantique à l'Oural ! — et à la coopération dans le domaine des armements.

Une telle politique forme un tout avec le comportement du Gouvernement à l'égard des problèmes de la paix. Faut-il condamner à nouveau ici le boycott par la France de la conférence de Genève sur le désarmement, l'absence de la France aux pourparlers de Vienne sur la réduction des forces armées en Europe centrale ?

Pour votre information, monsieur le ministre, précisons que l'Union soviétique participe activement à ces pourparlers ainsi que les Etats-Unis. Pourquoi pas la France ?

Dans la brochure distribuée aux soldats, vous posez la question : « Approuveriez-vous le Gouvernement s'il prenait le risque de désarmer unilatéralement ? »

Pour votre information, sachez que le parti communiste n'a jamais posé la question ainsi. Nous luttons, dans l'immédiat, pour la dissolution des blocs militaires existant en Europe, pour des mesures partielles de désarmement, pour la réduction des forces armées et des budgets militaires, pour l'interdiction de toutes les expériences d'armes nucléaires. Ce seraient là autant de pas en avant vers le désarmement général qui éloignerait à jamais le spectre de la guerre et allégerait du poids énorme des dépenses militaires les peuples du monde.

Nous savons bien que ce combat sera long et exigera beaucoup d'efforts, que les forces de guerre demeurent puissantes dans le monde. Nous savons aussi que, jusqu'au moment où aura triomphé dans le monde la cause du désarmement général, la France devra assurer l'intégrité de son territoire et la défense de ses frontières — et cela contre tout agresseur éventuel — soucieux que nous sommes de la non-immixtion de l'étranger dans les affaires de notre pays et de l'indépendance de la France que nous voulons pacifique.

Aujourd'hui, nous nous prononçons pour une armée dont les seules missions seront précisément celles que nous venons d'énoncer, une armée basée sur la conscription et un service court — nous sommes les adversaires résolus de l'armée de métier — une armée dont les cadres nécessaires à l'encadrement et à l'instruction seront honorés comme libres citoyens au service de la patrie.

Quand nous évoquons la crise que connaît l'armée, nous soulignons qu'elle est partie intégrante de la crise que connaît aujourd'hui la société française dominée par quelques grands monopoles capitalistes et par la haute banque qui pillent les richesses du pays, s'enrichissent du travail des hommes et conduisent le pays à la régression. Nous appelons les soldats et les militaires de carrière à joindre leurs efforts à ceux du peuple pour hâter l'heure des changements qu'exige la situation.

Mais il est également des remèdes spécifiques à apporter à la crise de l'armée.

En premier lieu, il est urgent de définir les missions de l'armée, ainsi que nous l'avons souligné. En même temps, il faut assurer aux soldats le plein respect de leurs droits et aux militaires de carrière l'amélioration de leurs conditions matérielles et morales.

En ce qui concerne le problème du prêt et des soldes, tout en notant les améliorations obtenues grâce aux luttes des intéressés, avec le soutien des travailleurs, nous demandons que des mesures nouvelles soient envisagées pour que cet acquis ne soit pas annulé par l'inflation, ce qui est, en partie, déjà le cas.

En conclusion, messieurs les ministres, il n'est que trop évident que votre politique sacrifie l'indépendance de la France. Les camps militaires français ne sont-ils pas mis à la disposition des *marines* yankees, comme dans le Var, des forces de la Wehrmacht et — nous avons dénoncé le scandale — à la disposition des troupes franquistes. Nous ne sommes donc pas surpris, mais nous sommes révoltés, par la mise en berne des drapeaux français honorant le bourreau de l'Espagne, l'allié de Hitler et de Mussolini. Nous condamnons l'attitude du Gouvernement et du Président de la République qui, en se rendant à Madrid, apporte sa caution à la poursuite du franquisme.

Nous appelons le peuple de France à se lever pour soutenir les forces démocratiques d'Espagne. Dans l'intérêt de l'amitié franco-espagnole et de la paix en Europe, que vive l'Espagne républicaine !

Messieurs, la politique du Gouvernement ne répondant ni aux exigences de notre époque, ni à celles de la sécurité française, le groupe communiste ne votera pas le budget qui nous est proposé. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Giraud.

M. Pierre Giraud. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il faut reconnaître que la présentation qui nous est faite cette année du budget est plus accessible, plus lisible encore que les années précédentes. Sur le plan technique, cela a pu permettre à ceux qui l'ont souhaité de mieux se rendre compte de l'évolution du budget de la défense.

Le principal reproche que j'adresserai — j'y reviendrai dans la dernière partie de mon exposé — c'est que nous ne sommes jamais informés d'une façon précise des principes ou des événements qui vous conduisent vous-même, monsieur le ministre, et l'ensemble du Gouvernement à prendre telle ou telle décision. Nous ne connaissons jamais les alternatives qui sont offertes et nous avons l'impression que, plus que jamais, les choix se font en dehors de toute consultation du Parlement.

J'examinerai d'abord les problèmes purement budgétaires, j'analyserai, ensuite, un certain nombre d'options qu'il me semble nécessaire de voir préciser, je vous interrogerai, enfin, monsieur le ministre, sur la conduite de la politique militaire de ce pays.

Certains vous ont reproché le fait que l'équilibre entre le titre III et le titre V n'était pas conforme à celui des années précédentes. Le groupe socialiste ne partage pas ce point de vue. Il a parfaitement compris que les circonstances politiques et humaines, dans lesquelles la France évolue à l'heure actuelle, vous aient conduit à faire le choix qui a été le vôtre.

Le général Bigeard semblait dire tout à l'heure que, pendant un certain nombre d'années, on ne s'était pas beaucoup préoccupé des hommes — c'est, effectivement, une première critique que l'on peut formuler. Maintenant, on semble se préoccuper d'eux. La question alors est de savoir si le matériel que l'on met à leur disposition sera en quantité et en qualité satisfaisantes pour qu'ils puissent travailler correctement et normalement.

Je prendrai un certain nombre d'exemples de ce qui semble souhaitable.

D'abord, il faudrait améliorer les conditions de déroulement du service militaire. Sur le plan individuel, vous avez fait un effort en ce qui concerne le prêt et le transport, c'est certain. Mais c'est insuffisant. Vous me direz que si vous aviez fait dix fois plus, on vous demanderait onze fois plus. C'est vrai. Mais tout Gouvernement doit essayer d'aller toujours plus loin.

Cela dit, par rapport à ce qui se passe dans certaines armées de pays voisins, un effort a été fait. Il faudrait toutefois développer vos efforts sur le terrain de ce j'appellerai le « matériel collectif », c'est-à-dire le casernement, les conditions de chauffage, les conditions de vie réelles de l'ensemble des soldats. Permettre à ceux-ci de mieux profiter des permissions, c'est bien, mais ils ne sont pas en permission tout le temps. C'est donc leur vie à la caserne qui doit être transformée.

Je profiterai du fait que, tout à l'heure, vous avez évoqué la gestion du domaine immobilier et foncier de votre ministère pour dire que l'on pourrait imaginer que certaines ventes de terrains, certains échanges permettent d'améliorer les conditions collectives de vie de l'ensemble des soldats.

En outre — et ce sera mon dernier point concernant les appelés — me plaçant sur le terrain psychologique, le plus important, je souhaite une participation plus large, plus confiante du soldat à la vie de son unité. Pour nous socialistes, sans que soit remise en cause la discipline, la participation doit exister partout où cela est possible ; elle doit laisser aux hommes une plus grande part d'initiative. Je suis persuadé que cette liberté qu'on leur accordera ne sera pas galvaudée ; elle permettra, au contraire, une cohésion plus grande entre la troupe et ceux qui sont chargés de la commander.

Pour ce qui est des militaires de carrière, je ne reprendrai pas à un mois de distance la polémique que nous avons eue la dernière fois sur le problème des libertés. Cette assemblée n'a pas évolué ; moi non plus. Par conséquent, ce serait faire perdre le temps de tout le monde.

Je pense cependant que, compte tenu de ce que vous avez fait par ce statut du militaire, — et j'y avais rendu hommage, tout en le critiquant, lors de la dernière discussion, — vous devriez vous efforcer, — vous en avez parlé tout à l'heure — de poursuivre la sortie de ce statut, d'améliorer le déroulement des carrières, de mieux équilibrer les pyramides, car on souhaite,

dans toutes les fonctions publiques, que la base soit aussi étroite et le sommet aussi large que possible, ce qui est d'ailleurs dangereux pour toutes les pyramides. (*Sourires.*)

J'ai été sensible à ce que vous avez dit tout à l'heure de votre effort en faveur des retraités. Vous savez comme nous, monsieur le ministre, pour avoir été longtemps parlementaire, que les retraités sont une catégorie qui se défend mal, parce qu'elle n'a pratiquement aucun moyen de pression sur le Gouvernement. C'est donc à nous, parlementaires, et à vous, Gouvernement, qu'il appartient de prendre en compte les légitimes revendications de tous les retraités de la fonction publique.

Vous avez parlé tout à l'heure des personnels civils. Il est évident qu'un certain nombre d'avantages leur ont été accordés. J'insisterai seulement sur la nécessité d'augmenter le nombre des titularisations — problème que vous avez évoqué tout à l'heure — sur l'allègement des horaires, en liaison avec ce qui se fait pour le reste des travailleurs dans ce pays et, enfin, sur une dernière préoccupation des travailleurs de l'Etat et des arsenaux, à savoir cette fameuse menace que l'on brandit toujours à leurs yeux de la privatisation. Le précédent des poudres n'est pas tellement favorable et il est certain qu'il y a là des menaces. Cela m'amène à dire quelques mots des rapports qui peuvent exister dans l'industrie des armements entre le secteur public et le secteur privé, en prenant pour exemple l'aviation.

Il semble, et si je me trompe, vous pourrez me le dire, qu'on ait une sérieuse tendance à réserver le secteur militaire à une firme privée que je n'identifierai pas plus clairement, parce que c'est un secteur assuré, où les bénéfices sont acquis du jour où les commandes sont passées et qu'on abandonne au secteur public le soin de fabriquer des avions civils qui, eux, se vendent beaucoup plus facilement et laissent quelquefois des ardoises assez lourdes à régler. Le groupe socialiste se demande s'il ne serait pas possible d'organiser une sorte de regroupement autour de notre secteur public, de l'ensemble des activités de l'aéronautique, en particulier en essayant d'adapter certains avions civils à des besoins militaires.

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, indiquer un certain nombre de contradictions que mon groupe a trouvées dans la présentation que vous avez faite de votre budget. Vous nous présentez un budget militaire, sans avoir précisé, d'une façon claire, les objectifs généraux de la défense tels que vous les concevez. Vous ne précisez pas non plus quelle mission vous confiez aux armées pour atteindre les objectifs que vous vous êtes ainsi fixés et je crois, une année de plus — car si je compte bien c'est la huitième fois que je le répète à la tribune du Sénat, depuis que je siége dans cette assemblée — que la priorité, affirmée et maintenue encore cette année en faveur de l'armement nucléaire, pèse si durement sur l'ensemble du budget que les activités non nucléaires, qu'il s'agisse de l'activité quotidienne ou des plans de fabrication, en souffrent profondément. Il suffit de relire les rapports de nos collègues ou d'écouter leurs interventions pour retrouver fréquemment les formules suivantes : insuffisance de l'équipement classique — le général Bigeard a parlé tout à l'heure du fusil — retard que l'on qualifie pudiquement d'« étalement des programmes », médiocre entretien du matériel, insuffisance de l'entraînement faute de carburant et faute de munitions, insuffisance des sorties en mer pour la marine, insuffisance des vols d'entraînement — les rapporteurs de la section Air l'ont dit — séjours trop courts ou trop peu nombreux dans les camps, insuffisance des manœuvres réelles pour l'armée de terre, d'où une activité insuffisante des unités, dont je ne prétends pas qu'elle met en cause leurs qualités, mais qu'elle tend à développer une sorte d'oisiveté forcée qui, comme tout le monde le sait, n'est pas un facteur de maintien du moral.

Quelques solutions pourraient être probablement trouvées : par exemple, tenter — cela est en train de se réaliser — de récupérer un certain nombre de troupes d'outre-mer. Vous avez récupéré les effectifs du Tchad. Vous récupérerez probablement les effectifs des Comores. M. le Président de la République lui-même nous annoncera peut-être bientôt la récupération des effectifs de Djibouti. Vous allez pouvoir diminuer les effectifs du Pacifique, car tout le monde sait que les expériences souterraines exigent beaucoup moins de monde sur place que les autres. Le rapporteur, qui appartient pourtant à la majorité, à l'Assemblée nationale M. Le Theule a d'ailleurs attiré votre attention sur le retard que vous mettiez à réduire les effectifs dans cette région. La réponse que vous avez faite va de soi : il s'agit de maintenir un certain niveau d'activités dans ce secteur, qui avait été exaspéré par l'activité du centre nucléaire. Mais je pense que tout de même assez rapidement, il faudrait essayer de faire quelques économies là-dessus.

Il est question également — le général Bigeard n'y est certainement pas hostile — de dégraisser les états-majors et les services. Cette formule est très à la mode, mais elle dit bien ce qu'elle veut dire. Il s'agit de simplifier les articulations, les hiérarchies, les superpositions, et d'essayer de donner à chacun ses responsabilités et de ne pas les diluer entre une multitude de services qui se chevauchent et qui, quelque fois, s'opposent.

Abordant maintenant quelques problèmes plus spécifiques, je voudrais vous donner l'accord du groupe socialiste avec une définition que j'ai trouvée dans votre texte de l'Assemblée nationale à propos de la défense du territoire, quand vous parlez d'ensemble opérationnel encadré, doté des moyens correspondants et doué de mobilité. Cela semble être une bonne perspective pour le groupe socialiste, qui voudrait d'ailleurs voir s'articuler ce projet avec les propositions qu'il a faites tendant à rapprocher l'appelé de sa résidence, à créer des unités de base plus soudées et répondant mieux aux questions posées réellement par la défense du territoire.

De la marine, je dirai seulement quelques mots. Je regretterai d'abord que le Gouvernement français n'ait pas mis plus rapidement en chantier des sous-marins nucléaires d'attaque — je dis bien : des sous-marins nucléaires d'attaque — car vous connaissez l'opposition traditionnelle de notre groupe à l'autre type de sous-marins. Nous pensons qu'il s'agit d'une arme extrêmement efficace, qui pourrait être utile dans la perspective d'un certain type de conflit.

Je voudrais, d'autre part, attirer votre attention sur le fait que la priorité que vous accordez aux sous-marins nucléaires stratégiques a conduit à rendre de plus en plus difficiles les missions traditionnelles et différenciées de la marine. Sans exagérer, je crois pouvoir dire que les sous-marins nucléaires ont tout mangé ou, en tout cas, ont mangé beaucoup trop. Le résultat est que vos forces de surface sont insuffisantes à tel point que nous assistons, avec un certain sourire, à la valse hésitation des Gouvernements et des ministres des armées pour savoir si on doit orienter l'essentiel de nos escadres vers l'Atlantique — ce qui a été la thèse où l'on parlait d'agir « tous azimuts » — ou si, comme maintenant, on doit ramener ces escadres en Méditerranée, puisqu'il paraît que la France a une grande politique méditerranéenne. Je doute que dans un secteur ou dans l'autre, la marine traditionnelle que vous avez à votre disposition, vous permette d'atteindre pleinement les ambitieux objectifs que vous vous êtes fixés.

Enfin — c'est le dernier point — je voudrais vous entretenir du problème de la fabrication des armements et des équipements militaires.

Notre rapporteur, j'allais dire général, M. Yvon Coudé du Foresto, nous a rappelé tout à l'heure que la France occupait le troisième rang dans la fourniture d'armes dans le monde avec un chiffre, que je crois avoir retenu, de 9 p. 100. Vous allez me rétorquer, bien sûr — c'est l'argument normal — que ces 9 p. 100 permettent d'allonger les séries, de baisser les prix de revient, de donner du travail aux ouvriers des arsenaux. C'est vrai, mais le groupe socialiste pense que la vocation de la France n'est pas d'être un des plus grands marchands d'armes du monde. (*M. le ministre fait un geste d'approbation.*)

Je vois que vous partagez ce point de vue, mais je constate que, dans les faits, malgré tout, nous le devenons. Il est assez pénible de voir que la semaine dernière, dans cette même assemblée, nous avons voté — vous les connaissez, monsieur le ministre, puisque vous avez été longtemps membre du Parlement européen — les accords de Lomé sur l'aide aux pays en développement. Il est regrettable qu'une grande partie de cette aide libère, pour des Gouvernements de pays en voie de développement, des crédits qui sont utilisés pour l'achat d'armements excessifs en qualité et en quantité. Un pays comme la France devrait avoir à honneur de freiner ces acquisitions d'armes plutôt que d'envoyer à travers le monde des marchands de canons ou d'armes différentes pour essayer de placer sa marchandise.

J'aborderai maintenant la dernière partie de mon intervention avec, tout d'abord, une question sur les missiles *Pluton*. Voilà au moins quatre ans, sinon plus, car je crois que M. Debré était encore ministre de la défense nationale, que j'ai posé pour la première fois devant cette assemblée la question des missiles *Pluton*, dès que leur nom est devenu public. Je pense que la possession d'une arme de ce type pose toute une série de problèmes extrêmement graves, sur lesquels nous n'avons jamais eu d'informations précises jusqu'à présent. Ils concernent d'abord les conditions de leurs implantations, ensuite les modalités de leur utilisation éventuelle, enfin les implications diplomatiques que leur possession et leur usage peuvent entraîner.

Je dois à la vérité de dire que j'ai trouvé dans une récente revue, dont vous connaissez certainement l'existence, monsieur le ministre, puisqu'elle s'appelle *Armées*, un texte d'une personnalité qui est infiniment plus qualifiée que moi pour traiter de ce problème nucléaire et qui n'est autre que le général de corps d'armée Jean-Paul Etcheverry, l'un des responsables, je crois, de cette publication. Je lis, à la page 34 de cette revue : « L'emploi des armes miniaturisées est, dans son principe, à l'opposé de la politique du « seuil unique ».

« L'introduction d'armes plus petites et plus propres rend confuse la ligne de partage entre les armes conventionnelles et atomiques.

« Il serait toujours tentant pour le chef sur le point de perdre une bataille locale d'utiliser un feu nucléaire d'un niveau lui permettant de redresser la situation au prix d'une certaine escalade. D'escalade en escalade, on atteint rapidement l'emploi de projectiles lourds. »

Un autre texte, à cette même page, précise : « En outre, ne pas maintenir une discontinuité dans la gamme des armes, entre les classiques et les nucléaires, favoriserait un adversaire doté de moyens classiques plus puissants. Comme l'écrit le général Gallois, « la question se pose de savoir si à force de dégringoler de mégatonnes en kilotonnes et de kilotonnes en hectotonnes ou décatonnes, en rejoignant par la gamme basse de l'explosif atomique la gamme haute de l'explosif chimique, il ne vaudrait pas mieux, tout simplement, en revenir aux armes classiques ».

Et le général Etcheverry continue : « Les armes atomiques de plus en plus puissantes renforcent la dissuasion, les armes de plus en plus faibles la détruisent. Les gros projectiles nucléaires maintiennent la paix, les petits risquent de la compromettre. »

Il y a là, monsieur le ministre, une sorte de contradiction entre les deux thèses soutenues en matière de dissuasion. Ce sera d'ailleurs tout à l'heure la raison essentielle du dépôt d'un amendement par mon groupe.

Pour le groupe socialiste, l'examen du budget ne doit pas se limiter à une discussion sur des chiffres, mais bien donner lieu à une étude fondée sur une analyse de la situation réelle à laquelle se trouve confronté notre pays. La France continue-t-elle, monsieur le ministre, à s'opposer à la conférence du désarmement ou, en tout cas, à refuser d'y participer ? Quelle attitude a-t-elle été adoptée au sujet des M. B. F. R. (réduction mutuelle et équilibrée des forces) ? Je ne vous demande pas où en sont les négociations S. A. L. T. portant sur la limitation des armes stratégiques ; elles passent tellement au-dessus de notre tête qu'il est préférable de ne pas essayer de se mêler d'une pareille affaire ! Par ailleurs, n'êtes-vous pas catastrophé par la prolifération et la dispersion des matières fissiles utilisables dans un but militaire ? Maintenez-vous l'abstention française dans la signature du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ? Autant de questions auxquelles nous souhaiterions obtenir des réponses.

Notre intention n'est pas de vous entraîner dans une dangereuse divulgation de ce que l'on appelle le « secret militaire » — nous ne sommes par une académie militaire — mais il nous semble inconcevable que, sous une forme appropriée et de votre choix, les parlementaires ne soient jamais directement informés par le Gouvernement des principales données de l'évolution de la stratégie ou de la tactique dans le monde, évolution qui commande certainement vos réactions.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Pierre Giraud. Quelle leçon avez-vous tirée de la guerre du Viet-Nam ? Quelle leçon avez-vous tirée de la guerre du Kippour ? Comment interprétez-vous l'accroissement considérable, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, des forces du pacte de Varsovie malgré la politique de détente ? Quels sont vos rapports avec l'O. T. A. N. et comment évoluent-ils ? Quelles sont vos perspectives dans une optique européenne de la défense ?

Voilà toute une série de questions qui gagneraient à être éclairées. Nous manquons d'informations sur ce sujet. Votre politique nous échappe trop souvent, comme, sans doute, elle vous échappe un peu à vous aussi, dans la mesure où nous savons qu'elle est élaborée par M. le Président de la République.

L'orientation que vous persistez à donner à la défense nationale de notre pays continue à ne point nous satisfaire. Ce sont quelques-uns de ces motifs d'insatisfaction que je me suis

permis d'exprimer devant cette assemblée. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, à gauche et sur certaines travées à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Palmero.

M. Francis Palmero. Le 7 octobre 1975, monsieur le ministre, lors de la discussion par le Sénat du projet de loi portant modification du statut des militaires, vous avez bien voulu m'indiquer qu'il était dans votre intention de faire publier les décrets donnant satisfaction aux questions soulevées quant au sort des ingénieurs d'études et de technique.

Mais le 17 octobre, lorsque ce projet est venu en discussion devant l'Assemblée nationale, vous avez déclaré qu'à votre avis, le problème posé au sujet des ingénieurs assimilés aux ingénieurs des travaux publics de l'Etat était surtout un problème de débouchés au-delà de leur grade terminal.

En vérité, les ingénieurs militaires sont tenus à une disponibilité permanente à l'égard du service et soumis aux règles les plus contraignantes. Il est donc difficile de les comparer aux ingénieurs civils des travaux publics de l'Etat, surtout au moment où la réforme que vous avez proposée tend, précisément, à améliorer la condition militaire en la détachant de la fonction publique civile, afin de tenir compte des servitudes qui lui sont propres.

Au surplus, la réforme s'est donné pour objectif d'accorder l'assimilation à des corps homologues de fonctionnaires pour les officiers des services, qu'ils appartiennent à des cadres techniques ou à des cadres administratifs.

La formation des ingénieurs des travaux maritimes est équivalente à celle des officiers issus des grandes écoles militaires. Ils sont recrutés au niveau des classes préparatoires aux grandes écoles par un concours d'entrée à l'école technique supérieure des travaux maritimes. Après trois années d'études, un diplôme d'ingénieur, reconnu par la commission des titres, fait incontestablement d'eux des ingénieurs à part entière.

Sur le plan pratique, ils accomplissent les mêmes fonctions que les officiers du génie ou les ingénieurs des travaux maritimes. Malgré cela, leur carrière se déroule au sein d'une hiérarchie tronquée de trois grades, la limite d'âge étant fixée à soixante-deux ans et le grade le plus élevé étant celui de lieutenant colonel. Au surplus, l'avancement se fait uniquement au choix. Ces ingénieurs en chef n'ont donc d'autre perspective de carrière que d'occuper pendant quinze à vingt ans, sans aucun avancement possible, les postes terminaux qui leur sont confiés.

Cette situation, durement ressentie, risque de s'aggraver avec la mise en application des réformes. D'une part, comparativement à leurs subordonnés — les techniciens d'étude et de fabrication — un accroissement de la hiérarchie va se produire à leur détriment. D'autre part, la parité indiciaire traditionnelle, qui existait au maximum de chaque grade, entre les ingénieurs d'études et de technique avec leurs homologues officiers des armes et services, va cesser.

Vous aviez indiqué devant notre assemblée, monsieur le ministre, que vous envisagiez de ne plus limiter au grade de lieutenant-colonel, mais à celui d'officier général, le sommet de la hiérarchie de ce corps. Pourriez-vous, sur ce point, nous donner certaines assurances ?

Notre collègue M. Georges Lombard pourrait vous dire combien il apprécie, à Brest, la valeur de ce corps que beaucoup d'administrations de pays étrangers pourraient nous envier. Les résultats qu'il obtient, la valeur de son travail, la place essentielle qu'il représente dans l'organisation et le fonctionnement des établissements militaires méritent votre considération. C'est aussi l'intérêt de l'Etat que de conserver intact le recrutement de ces ingénieurs.

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, vous demander ce qui se passe exactement à la sécurité militaire. Il m'a été dit, mais je voudrais le vérifier auprès de vous, que les locaux, dans un premier temps, avaient été transférés des Invalides au Fort de Vanves et qu'il en aurait coûté environ vingt millions de francs.

Or, il serait maintenant question de faire à nouveau déménager ces services à la direction centrale du matériel de l'armée de terre. Un nouvel aménagement des locaux y serait nécessaire, compliqué d'ailleurs par le fait qu'il s'agit d'un monument historique, et il en coûterait, pour la seconde fois, 20 à 30 millions de francs. Qu'en est-il exactement ?

J'aborderai enfin, après notre rapporteur M. Parisot, le chapitre de la gendarmerie. La discussion du budget ne peut, cette année, passer sous silence les tragiques événements dont elle a

été victime ces derniers temps et qui l'ont amené, une fois de plus, à payer un lourd tribut dans l'accomplissement de ses missions. Le Premier ministre lui a d'ailleurs justement rendu hommage lors des visites récentes qu'il lui a consacrées, hommage auquel nous nous associons bien volontiers.

Un accroissement des effectifs est envisagé pour 1976, ce dont nous nous réjouissons. Il répond à nos vœux. Il sera même supérieur à celui de 1975, puisque vous recruterez 1 505 gendarmes contre seulement 1 360 l'année dernière. Les effectifs passeront, au total, de 73 647 à 75 152. C'est mieux mais, vous le savez, c'est encore insuffisant.

A ce sujet, et notamment dans le cas où des renforts sont nécessaires à certaines périodes de l'année ou pour certaines opérations, je vous rappelle que les officiers honoraires des trois armes sont toujours volontaires pour des missions relevant de votre ministère ou de la protection civile.

Il existe, dans le pays, 100 000 à 150 000 officiers retirés de la vie active, encore jeunes du fait de l'abaissement de la limite d'âge et répartis sur l'ensemble du territoire. Ils ont l'habitude du commandement et ils font souvent autorité dans la commune où ils se sont retirés, notamment en milieu rural. Les utiliser serait le moyen idéal d'assurer ce meilleur contact armée-Nation que vous préconisez. Ne les laissez pas à l'écart de toute activité. Profitez de leur potentiel de travail et de leur esprit civique.

Les effectifs du personnel civil dans la gendarmerie ne marquent aucune évolution, ce qui est regrettable car les gendarmes sont certainement les derniers fonctionnaires à être encore chargés de multiples tâches de bureau et d'entretien des locaux. Libérés de ces servitudes, ils pourraient se consacrer davantage aux missions propres de l'arme. Ce ne sont malheureusement pas les quarante femmes gendarmes que vous allez recruter qui feront le ménage !

Les mesures découlant de la réforme du statut militaire sont conséquentes et doivent être appréciées. Je puis vous dire cependant, fort d'une expérience récente, qu'elles sont encore mal connues des intéressés et qu'il conviendrait de lancer une campagne d'explication et d'information.

On a en effet trop souvent tendance à remarquer surtout ce qui ne figure pas dans la loi, oubliant de voir ce qu'elle apporte de positif — et ceci est lié au problème de l'ensemble de la fonction publique. Par exemple, les retraités, qui n'ont pas été appelés à la concertation avec le ministère comme l'ont été les services d'active, n'en ont pas bien saisi la raison. Et pourtant, c'est une dépense nouvelle de 216 milliards d'anciens francs que nous avons votée, sur laquelle 48 milliards sont consacrés aux retraités.

Les militaires connaissent leurs devoirs. Il faudrait leur faire connaître leurs droits, puisque maintenant ils existent.

La pension de reversibilité des veuves de fonctionnaires reste fixée à 50 p. 100 de la retraite du mari, et cela depuis l'origine des régimes de retraite. On a développé maintes fois les raisons — aussi bien pour le personnel civil que pour les militaires — qui militent en faveur d'une amélioration. Ce n'est pas parce qu'une femme reste seule que diminuent pour autant les dépenses de logement, d'impôt, de chauffage, d'éclairage, d'entretien, etc. Un taux de 60 p. 100 est d'ailleurs déjà appliqué par la majorité des caisses de retraite complémentaire dans beaucoup de pays étrangers.

Il conviendrait d'envisager une majoration par étapes, par exemple sur quatre années, comme ce fut le cas pour l'intégration de l'indemnité de résidence.

Un capital-décès est accordé aux veuves des militaires décédés en activité et à celles des retraités salariés au moment de leur décès. Par contre, les veuves dont le mari retraité n'exerçait plus aucune activité salariée au moment du décès ne peuvent y prétendre. Il s'agit, sur le plan humain, d'une grave injustice.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Il ne s'agit plus de mon budget.

M. Francis Palmero. Vous pouvez, monsieur le ministre, plaider la cause des militaires auprès du ministre de l'économie et des finances. En même temps, vous feriez plaisir aux civils.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. C'est un problème d'ordre général !

M. Francis Palmero. La loi du 26 décembre 1964 n'est toujours pas appliquée à l'ensemble des retraités du fait du respect rigoureux d'une règle de non-rétroactivité qui écarte les retraités, les veuves et les orphelins, selon la date à laquelle leurs droits sont ouverts.

La réglementation concernant les possibilités d'accession à la propriété n'est applicable que dans les trois ans précédant la cessation d'activité de l'intéressé s'il veut profiter des avantages accordés. Il faudrait que les gendarmes aient la possibilité de s'acquitter de leur emprunt avant la date de la cessation d'activité.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Comme tous les militaires !

M. Francis Palmero. L'indemnité de sujétion spéciale de police devrait être soumise à retenue pour pension comme elle l'a été d'ailleurs de 1938 à 1945. Il est question de l'admettre pour les C. R. S. J'espère que les gendarmes ne seront pas oubliés, eux qui, probablement, vont hériter de tâches que les C. R. S. ne veulent plus faire.

La prime de technicité prévue dans le cadre de la revalorisation de la condition militaire devrait s'appliquer à tous les sous-officiers de la gendarmerie et s'incorporer, en s'y ajoutant, à l'indemnité de sujétion.

Une majoration indiciaire devrait être appliquée aux gendarmes, officiers de police judiciaire, pour matérialiser cette qualité. Je souligne, en effet, que les gendarmes ne profiteront peut-être pas tellement des possibilités d'avancement qui ont été instituées par la réforme du statut militaire jusqu'au nouveau grade de major car, en fait, bien souvent, ils font toute leur carrière avec seulement deux galons.

Les retraités du régime général de sécurité sociale sont exonérés de toute cotisation d'assurance maladie, mais les retraités des régimes spéciaux subissent une retenue sur pension. C'est le cas des retraités de la gendarmerie. Nous demandons que les retraités soient dispensés de la retenue sur pension dès qu'ils atteignent l'âge de la retraite prévu par le code de la sécurité sociale, ce qui est d'ailleurs conforme à la doctrine du Gouvernement selon laquelle toutes les personnes âgées, quel que soit leur régime, seront exonérées du paiement des cotisations d'assurance maladie.

Il reste encore 26 000 logements à construire pour les gendarmes — nos rapporteurs l'ont dit — et nous attendons un relèvement substantiel du taux servant au calcul du loyer versé aux collectivités locales. Il était de 6 p. 100. Il est passé à 7 p. 100. C'est toujours bien inférieur à l'intérêt des emprunts que les collectivités locales doivent payer pour réaliser les logements. Pourtant, sans elles, vous ne pourriez régler ces graves problèmes qui conditionnent la vie quotidienne des gendarmes et de leurs familles.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que nous vous soumettons pour l'avenir en reconnaissant l'effort du présent et en vous apportant l'adhésion de notre groupe à ce budget de progrès. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, bien des problèmes soulevés par les différents orateurs ont été traités dans l'exposé que je vous ai présenté après les rapporteurs de la commission des finances. Vous comprendrez donc qu'il ne soit pas nécessaire que je revienne sur l'ensemble de ces questions.

Je me contenterai d'apporter certaines précisions qui m'ont été demandées sur des points que je n'aurais pas précédemment abordés.

Auparavant, sur un plan très général, je confirmerai à M. Taittinger, comme à MM. Ménard, Francou et Maurice-Bokanowski, puisque les quatre rapporteurs de votre commission des affaires étrangères ont exprimé le sentiment qu'une programmation était nécessaire, que nous aurons, à ce sujet, rendez-vous avec le Parlement à la session de printemps, conformément à votre souhait.

A tous les orateurs également, je préciserai que je n'ai pas caché tout à l'heure les difficultés qu'avec les crédits du budget de 1976 nous rencontrerons en ce qui concerne les activités des unités, ce qui nous imposera, bien évidemment, une grande rigueur de gestion. Nous savons que nous y serons contraints.

J'aborderai donc maintenant, dans l'ordre où elles sont intervenues, les quelques questions particulières qui m'ont été posées.

M. Maurice-Bokanowski m'a parlé du P. H. 75 et m'a interrogé sur nos intentions concernant ce porte-hélicoptères. Je remarque tout d'abord qu'un crédit de 30 millions de francs, en autorisation de programme, figure à ce titre au budget de 1976. Il servira à poursuivre les études en vue de la définition du bâtiment, ce qui vous montre bien quelle est l'orientation du Gouvernement.

Le ministre de la défense sait qu'il faudra mettre en chantier, avant la fin de la présente décennie, un porte-hélicoptères dont les caractéristiques sont actuellement à l'étude. Je ne peux, par conséquent, vous dire aujourd'hui quel sera exactement le type de ce bâtiment.

Soyez assurés que le Gouvernement est conscient du problème. Il faut bien voir que ce bâtiment ne doit pas être lancé en fonction de l'intérêt du moteur. C'est vrai qu'il est intéressant, pour notre pays, de réaliser un premier bâtiment de surface à propulsion nucléaire, mais il s'agit surtout de faire sortir notre nouvelle unité au moment où nous en aurons besoin, compte tenu des missions de la flotte. C'est, par conséquent, la nécessité opérationnelle qui déterminera définitivement notre choix.

M. Chochoy nous a parlé, en particulier, de la gendarmerie. Avec d'autres orateurs qui partageaient son sentiment, il a souhaité que les augmentations d'effectifs, qui, certes, sont d'autant plus méritoires qu'elles sont uniques dans ce budget et qu'elles sont limitées à cette arme, fassent l'objet, dans les années à venir, d'un effort plus grand encore, effort dont je reconnais bien volontiers la nécessité.

A l'heure actuelle, nous formons nos élèves gendarmes en cinq mois. Ce délai, un peu court, nous voudrions le porter à six mois, car les tâches de la gendarmerie sont de plus en plus complexes.

Il est vrai que se pose un deuxième problème qui tient à la capacité de nos écoles et à la nécessité d'avoir des effectifs adaptés aux moyens dont nous pouvons disposer pour leur formation. Mais nous disposerons bientôt de la nouvelle école de Montluçon. Par conséquent, il n'est pas hors de notre portée d'augmenter les effectifs par exemple à un rythme de deux mille par an pour réaliser le plan de renforcement des effectifs de la gendarmerie que nous nous étions proposé. Le Gouvernement, naturellement, n'a pas abandonné cette intention.

Les casernements ? C'est une préoccupation que nous partageons tous. J'espère que l'existence du compte de commerce que j'ai fait ouvrir pour les infrastructures dépendant du budget de l'Etat sera également ouvert pour les casernements de gendarmerie de l'Etat.

Je dirai surtout à M. Chochoy que le ministre de la défense, le directeur de la gendarmerie, le commandement et tous les gradés connaissent bien l'effort considérable consenti par nos collectivités locales pour assurer le logement de nos gendarmes. Nous leur en sommes reconnaissants et je comprends d'ailleurs les préoccupations exprimées par M. Chochoy. C'est une lourde charge, en effet, en particulier pour les budgets départementaux et, dans certaines régions, pour les budgets communaux. Etant moi-même maire et conseiller général, je suis attentif à ces problèmes et j'ai donc été heureux, à compter du 31 juillet 1975, de pouvoir faire porter de 6 à 7 p. 100 le taux du loyer par rapport à l'investissement considéré, taux qui s'applique pour les nouveaux baux. J'espère pouvoir faire plus.

M. Bernard Chochoy. Je le souhaite ardemment.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Ce que je voudrais rappeler ici, c'est que, pour prémunir les collectivités locales contre l'érosion monétaire, quand elles sont propriétaires d'une caserne de gendarmerie, il est prévu que les bases servant au calcul du bail seront révisées trimestriellement en fonction de l'indice du coût de la construction et ce, jusqu'à la passation du bail, c'est-à-dire que, la construction s'étalant sur une certaine période, au moment de la passation du bail, on actualisera le montant du loyer sur le coût réel de la construction. Mais ensuite, effectivement, l'emprunt ayant été contracté, nous nous trouvons, comme pour tous les emprunts, dans un système qui n'évolue que dans des limites très étroites.

Je voudrais dire à M. Chochoy que j'ai entendu son appel et que je suis moi-même conscient des difficultés qu'il a signalées.

M. Palmero vient principalement d'évoquer deux problèmes : d'abord, celui des ingénieurs des études et travaux de l'armement, les I. E. T. A. Je connais d'ailleurs la qualité et la conscience professionnelle de ces agents. Il n'est pas question de remettre en cause leur appartenance au corps d'officiers. J'espère avoir levé toute équivoque à cet égard.

C'est vrai aussi que la condition militaire relève de la fonction publique et que cette appartenance nous crée — je l'ai évoqué pour d'autres corps — un certain nombre de contraintes. J'ai demandé au délégué ministériel à l'armement d'étudier et de me proposer, dans le cadre des travaux statutaires poursuivis,

des solutions adaptées à la spécificité à la fois militaire et technique de ce corps d'ingénieurs. Le problème des grades supérieurs est, en effet, l'une des questions à aborder dans ce cadre.

En ce qui concerne le changement d'affectation de la sécurité militaire, je précise que celle-ci était installée aux Invalides, dans un petit bâtiment qui a été démoli. M. le Premier ministre, à la requête d'ailleurs du ministre des anciens combattants, m'a demandé l'évacuation complète des bâtiments par les services militaires. Ce sera chose faite le 31 janvier 1976. Nous aurons ainsi rendu, à cette date, 4 000 mètres carrés de plancher qui seront libérés pour les besoins des invalides militaires, raison d'être de l'institution. C'est une décision que chacun ici appréciera.

Dès lors, je me trouvais devant la nécessité d'une réorganisation, d'une restructuration d'un certain nombre de services. C'est dans le cadre de cette réorganisation que j'ai décidé, conformément aux propositions qui m'avaient été faites, d'utiliser les installations du fort de Vanves construites voilà trois ans pour accueillir des services militaires. J'ai prévu d'installer la sécurité militaire dans l'immeuble de Saint-Thomas-d'Aquin, dont la réfection, en tout état de cause, aurait dû être entreprise. Par conséquent, il s'agit non de gaspillage ou d'aménagements inutiles, mais d'adaptations liées aux nécessités que je viens d'évoquer.

M. Giraud m'a posé un certain nombre de questions, dont quelques-unes relèvent plus de la diplomatie que de la défense. Je ne répondrai qu'à celles qui sont directement de ma compétence.

D'abord, monsieur Giraud, vous aurez enregistré, je l'espère, que votre vœu est exaucé en ce qui concerne le sous-marin nucléaire d'attaque puisque le lancement du premier bâtiment de ce type est prévu au budget de 1976.

En ce qui concerne les ventes d'armes, je ne modifierai rien aux paroles de M. Coudé du Foresto, votre rapporteur, que je fais miennes. Je tiens simplement à confirmer que la vente d'armes n'est pas un des objets de notre politique tant intérieure qu'étrangère.

Vous m'avez posé une question en ce qui concerne les crédits de l'aviation militaire. Je répondrai tout de suite que les fabrications d'avions militaires ne sont pas réservées à une seule firme privée. C'est ainsi que le premier fournisseur des armées est la S. N. I. A. S. — la Société nationale industrielle aérospatiale — qui fait une grande partie de son chiffre d'affaires avec le ministère des armées, pas dans sa seule spécialité d'avions, car l'entreprise est une et son personnel est très attaché à cette unité.

Les marchés passés par l'armée avec la S. N. I. A. S. se montent à 3 300 millions de francs cette année. Le second fournisseur des armées, est la société Marcel Dassault-Bréguet-Aviation, pour 2 500 millions de francs ; la S. N. E. C. M. A. arrive en troisième position, pour un milliard de francs. Ces données justifient peut-être que le ministère de la défense assure la tutelle de la S. N. I. A. S.

Quant aux armes *Pluton*, l'armement nucléaire tactique de l'armée de terre, elles sont implantées sur le territoire national, comme vous le savez, et il n'est pas question qu'elles le quittent.

Sur les modalités d'utilisation et les implications diplomatiques, les choses sont extrêmement simples. Ce sont des armes qui ne peuvent être employées que sur ordre personnel du Président de la République, du chef de l'Etat. Quant à la finalité de cette arme, je dirai à M. Giraud que, replacée dans une stratégie d'ensemble, la dissuasion perdrait de sa crédibilité, donc de son efficacité, s'il apparaissait que la seule riposte convenable à une agression d'ampleur limitée était le recours massif aux forces nucléaires stratégiques. Il convient donc de disposer de forces possédant une capacité dissuasive appropriée. Tel est le cas des armes *Pluton*.

En ce qui concerne notre position par rapport à l'Alliance atlantique, nous appartenons à cette alliance et nous nous comportons en alliés loyaux.

Je pense d'ailleurs que le parti socialiste en est pleinement d'accord, puisque le maintien de la France dans l'Alliance atlantique est prévu au programme commun. Je ne crois pas que votre groupe et votre parti, monsieur Giraud, aient modifié ses positions dans ce domaine.

Quant à notre position au regard de l'O. T. A. N. — l'Organisation du traité de l'Atlantique nord — je n'ai aucun élément nouveau à vous donner. La France n'entend pas du tout la réintégrer.

L'armement européen est une question fort importante. Je tiens à dire tout de suite que nous sommes très attachés à développer la possibilité de réaliser avec nos partenaires européens des armes, en particulier les plus sophistiquées et les plus coûteuses, spécialement pour l'aviation ou les missiles, les hélicoptères ou les chars. Nous avons d'ailleurs déjà des réalisations intéressantes dans ce domaine qui ne peuvent que nous encourager à poursuivre ces efforts. C'est ce que, pour notre part, nous faisons.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs j'ai apprécié le climat dans lequel le budget de la défense a été discuté par la Haute assemblée. J'ai bon espoir, après les déclarations faites par les porte-parole des groupes, qu'il soit adopté. C'est pourquoi, avant de descendre de cette tribune, je tiens à remercier très sincèrement la majorité de cette assemblée. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., de l'U. C. D. P., à droite et au centre.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les dépenses militaires figurant aux articles 29 et 30, le budget annexe des essences figurant aux articles 32 et 33, ainsi que les articles 42, 64 bis et 74 du projet de loi.

Article 29.

M. le président. « Art. 29. — I. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1976, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 2 550 millions de francs et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

« II. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1976, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 2 365 070 351 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

Par amendement n° 95, M. Boucheny, Mme Goutmann, M. Guyot et les membres du groupe communiste et apparenté proposent, au paragraphe II, de réduire les crédits du titre III de 5 000 000 F.

La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Monsieur le président, monsieur le ministre, nous avons déposé cet amendement parce que, malheureusement, nous n'avons pas d'autres moyens pour exprimer les revendications des gendarmes et défendre leurs conditions de vie. Il a été dit dans le débat, en particulier par le rapporteur pour avis, notre collègue M. Parisot, qu'il faudrait construire 26 000 logements.

Contrairement à la conclusion de votre propos du début de l'après-midi, nous ne voulons pas que soit interprété notre vote négatif sur ce budget comme un refus des mesures que vous avez été obligé de concéder, soit aux militaires en activité, soit aux gendarmes. D'ailleurs, il est fort significatif que votre propos de cet après-midi ait effectivement porté sur l'ensemble de ces questions. C'est pour ces raisons que nous avons déposé un amendement qui, nous l'espérons, sera voté par le Sénat.

M. Etienne Dailly. Comptez-y !

M. Serge Boucheny. Vous plaisantez avec des choses extrêmement sérieuses, mon cher collègue. Nous, nous ne plaisantons pas lorsque nous disons que si un certain nombre d'efforts ont été faits en faveur des gendarmes, il serait possible de faire beaucoup plus. Nous jugerons de la volonté du Gouvernement selon les résultats du vote.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. René Monory, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, la commission des finances a examiné en fin d'après-midi l'amendement déposé par M. Boucheny. Elle a souligné tout l'intérêt qu'elle portait à la gendarmerie. Elle s'est également rendu compte, après l'examen du budget de cette année, que l'effort fait pour la gendarmerie était plus important que celui des autres années.

Dans ces conditions, elle a émis un avis défavorable à l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Il est également défavorable.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 95, repoussé par le Gouvernement et par la commission.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 29.

(*L'article 29 est adopté.*)

Article 30.

M. le président. « Art. 30. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1976, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 26 200 millions de francs et à 5 672 144 000 F, applicables au titre V « Equipement ».

Par amendement n° 82, MM. Giraud, Périquier, Andrieux, Pisani, Belin, Sempé, Soldani, Vivier et les membres du groupe socialiste, apparenté et rattachés administrativement proposent de réduire les autorisations de programme de 829 000 000 francs et les crédits de paiement de 550 000 000 francs.

Par amendement n° 96, M. Boucheny, Mme Goutmann, M. Guyot et les membres du groupe communiste et apparenté proposent de réduire les autorisations de programme de 7 000 000 000 francs et les crédits de paiement de 2 000 000 000 francs.

Ces deux amendements peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

La parole est à M. Giraud, pour défendre l'amendement n° 82.

M. Pierre Giraud. Mes chers collègues, au cours de mon intervention il y a quelques instants j'ai déjà attiré l'attention du Sénat sur le problème posé par les fusées *Pluton*.

C'est une question qu'à plusieurs reprises l'année dernière le groupe socialiste avait déjà évoquée. Je ne veux point retenir plus longtemps votre attention, sinon pour vous rappeler les citations que j'ai faites tout à l'heure et qui tendent à prouver qu'une dangereuse confusion peut s'établir entre certaines armes atomiques dites miniaturisées ou tactiques et les armes conventionnelles.

Nous craignons qu'une utilisation, si modérée soit-elle, d'une arme du type *Pluton* ne soit le point de départ d'une escalade atomique dont les conséquences n'ont pas besoin d'être décrites. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste demande au Sénat de bien vouloir distraire des crédits qui lui sont proposés les sommes qui, d'après la nomenclature, sont consacrées à la construction, à la fabrication, à la mise en œuvre de ces armes atomiques *Pluton*.

M. le président. La parole est à M. Boucheny, pour défendre l'amendement n° 96.

M. Serge Boucheny. Le budget porte la marque d'une amélioration de la condition matérielle des soldats et des officiers. Pourtant bien des questions restent à régler, et en particulier la question de l'indexation. Il ne suffit pas en effet d'apporter cette année certaines améliorations ; il faut que ces améliorations puissent être indexées. Autant de questions donc et autant de problèmes sur lesquels les soldats et les jeunes ont leur mot à dire. Ils doivent s'exprimer dans le cadre du foyer où ils peuvent se concerter, ainsi qu'il est spécifié dans le statut du citoyen soldat tel que l'a élaboré la jeunesse communiste.

Nous pouvons dire que nous n'approuvons pas certaines formes récemment employées par des militaires pour faire entendre leur voix et cela renforcera d'autant plus notre demande d'une adaptation du règlement, qui est anachronique et qui ne fait que rendre plus aigus des problèmes qu'on ne peut plus passer sous silence et qu'il est urgent de résoudre.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'à travers cet amendement, la volonté de l'assemblée puisse s'exprimer sur les revendications des soldats et des officiers. En ce qui concerne la répression, bien que nous n'approuvions pas les formes d'action employées par les soldats, nous estimons qu'il est nécessaire de lever toutes les punitions et de mettre fin aux pressions exercées contre eux.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les amendements n° 82 et 96 ?

M. René Monory, rapporteur général. L'amendement n° 82 présenté par M. Giraud et le groupe socialiste dont la commission connaît la motivation, se rapporte à une dépense extrêmement

lourde que le Parlement ne saurait voter sans obtenir un minimum d'explications. Elle estime qu'il est tout à fait normal que le groupe socialiste demande des précisions.

Mais la commission ayant examiné et adopté ce budget avant le dépôt de cet amendement, elle ne peut y donner qu'un avis défavorable.

Par ailleurs, la commission a donné un avis défavorable sur l'amendement n° 96.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur ces deux amendements ?

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Le Gouvernement partage le sentiment de la commission et demande au Sénat de rejeter ces deux amendements.

Je voudrais enlever de l'esprit de M. Giraud toute confusion au sujet de l'article du général Etcheverry qu'il a évoqué. Le général Etcheverry traite d'armes nucléaires miniaturisées nous n'en avons pas.

M. Pierre Giraud. Je le sais bien, mais nous y allons.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. La critique du général Etcheverry était celle des superpuissances et je pense qu'il serait tout à fait inexact de croire que cet article pouvait viser l'arme nucléaire tactique française. Ce n'était pas le cas.

Le Gouvernement est par ailleurs défavorable à l'amendement n° 96.

M. Louis Jung. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Monsieur le président, mes chers collègues, je voterai contre les amendements présentés par nos collègues, non pas que je ne trouve pas utile et logique que le Parlement soit renseigné sur les orientations stratégiques et sur l'affectation des sommes votées pour la défense, mais parce que je ne peux m'associer à une demande de diminution des crédits alors que nous avons conscience que l'effort devrait être plus important.

Je voudrais profiter de cette discussion pour vous féliciter, monsieur le ministre, de l'action que vous avez menée, en collaboration avec M. le secrétaire d'Etat, pour améliorer la situation de l'ensemble du personnel militaire et vous remercier de votre déclaration de cet après-midi réaffirmant votre détermination de veiller à la neutralité de l'armée.

Sachez que nombreux sont les parlementaires qui sont prêts à soutenir votre action. Mais je ne serais pas franc si je ne vous avouais que la situation actuelle de notre défense me préoccupe.

Il faut que notre défense soit crédible, et je crois que nous manquons de courage pour dire à notre peuple la vérité. Nous le berçons dans l'illusion de la paix et de la sécurité.

Pourquoi taire à nos jeunes qu'autour de cette Europe encore libre, le pacte de Varsovie a mis en place quatre-vingt-dix divisions de forces terrestres dotées de quelque vingt-deux mille trois cents chars, qu'en Méditerranée et en mer Noire l'escadre soviétique comporte plus de cinq cents bâtiments, sans compter les sous-marins nucléaires qui sillonnent l'océan Atlantique ?

Au moment où certains de nos collègues demandent une réduction des crédits, je crois qu'il faut rappeler que les Soviétiques consacrent plus de 10 p. 100 — certains experts affirment même 14 p. 100 — de leur produit national brut alors que nous ne sommes pas à 3 p. 100.

Il faut rappeler à nos jeunes que nous vivons sur un volcan et qu'à tout moment notre pays et nos libertés peuvent être en danger.

Je suis conscient qu'un certain danger peut également provenir des forces de destruction qui sont à l'œuvre à l'intérieur de notre pays. A la vue d'une photographie montrant les instigateurs du syndicat des soldats avec leur geste typique affirmant leur adhésion politique, j'aurais bien voulu rappeler un drame que j'ai vécu personnellement. En 1940, j'avais un ami qui, pour des raisons politiques, refusait de se battre contre les Allemands. Plus tard, avec beaucoup de courage, il luttait dans la Résistance et devait mourir en déportation. Combien de fois ne devait-il pas se souvenir, au fond de sa cellule, de ses erreurs politiques de 1939-1940 ?

Souhaitons que ces jeunes qui, aujourd'hui, obéissent à des mots d'ordre identiques ne le regrettent pas un jour si, après une évolution catastrophique de l'Europe libre, ils sont enrôlés dans des armées qui iront se battre en Sibérie !

Mes chers collègues, vous me classez sans doute parmi les pessimistes, mais mon expérience de représentant de pays frontalier m'a appris que, malheureusement, tout cela peut arriver.

Il faut que nous inculquions à notre jeunesse la conviction qu'elle a une mission importante à remplir, celle de défendre l'Europe encore libre.

J'ai parlé tout à l'heure de crédibilité de notre défense. Je voudrais vous faire part, monsieur le ministre, des arguments d'un jeune universitaire actuellement sous les drapeaux. Il déclare : « Notre force de dissuasion représente le dix millième des forces soviétiques. Dans deux ans, nous n'aurons plus assez de moyens financiers pour avoir une véritable défense. Il n'y a aucun accord entre les pays européens, donc nous perdons notre temps. »

De telles affirmations sont graves. Ces réactions me préoccupent et je pense qu'elles stigmatisent nos responsabilités, notamment en ce qui concerne la défense européenne.

Je ne voudrais pas allonger cette intervention, mais je suis convaincu que sur ceux qui, par fidélité au passé ou par manque de confiance dans une collaboration avec nos voisins, prennent des responsabilités que je ne partage pas, l'Histoire portera un jugement très sévère. *(Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. ainsi que sur quelques travées à gauche, au centre et à droite.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 82, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voir le résultat du dépouillement du scrutin n° 14 :

Nombre des votants	279
Nombre des suffrages exprimés	279
Majorité absolue des suffrages exprimés.	140
Pour l'adoption	89
Contre	190

Le Sénat n'a pas adopté.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets maintenant aux voix l'amendement n° 96, repoussé par le Gouvernement et par la commission.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 30.

(L'article 30 est adopté.)

ESSENCES

Article 32.

(Services votés.)

M. le président. « Crédits, 1 186 468 718 F ». — *(Adopté.)*

Article 33.

(Mesures nouvelles.)

M. le président. « I. — Autorisations de programme, 45 850 000 F ». — *(Adopté.)*

« II. — Crédits, 39 542 382 F ». — *(Adopté.)*

Articles 42, 64 bis et 74.

M. le président. « Art. 42. — I. — Il est ouvert à compter du 1^{er} janvier 1976 dans les écritures du Trésor un compte de commerce intitulé : « Construction de casernements » destiné à retracer les opérations de recettes et de dépenses auxquelles donnent lieu les opérations de construction, de rénovation et de grosses réparations des casernements ainsi que les travaux d'infrastructure rendus nécessaires par ces opérations.

« Le ministre de la défense est ordonnateur de ce compte de commerce qui comprend :

« a) En recettes :

« — le produit des aliénations d'immeubles militaires sans emploi, quel que soit le lieu d'implantation de ces biens et, en cas de changement d'affectation de ces immeubles, le montant des indemnités mises par la réglementation domaniale à la charge du nouvel affectataire ;

« — les sommes versées au Trésor en application des dispositions de l'alinéa premier, paragraphe II, de l'article 75 de la loi n° 64-1279 du 23 décembre 1964 :

« — les versements du budget de la défense ou d'autres ministères pour le financement des opérations et travaux visés au premier alinéa du présent paragraphe.

« b) En dépenses :

« — les dépenses d'études, d'acquisitions et de travaux ;

« S'il est prévu qu'un prix, une indemnité ou une avance sera versé par tranches, la dépense pourra être engagée pour la totalité dès le versement de la première tranche.

« L'encaissement des recettes et le paiement des dépenses du compte de commerce sont effectués par un agent comptable dont la comptabilité est tenue selon les normes du plan comptable général.

« L'agent comptable est habilité à poursuivre par délégation du mandat légal de l'agent judiciaire du Trésor le recouvrement des traites, des arrêtés de débet et des titres exécutoires constatant les créances des services. Ce recouvrement est effectué comme en matière de contributions directes.

« II. — L'article 75 de la loi n° 64-1279 du 23 décembre 1964 portant loi de finances pour 1965, complété par l'article 11 de la loi n° 65-1154 du 30 décembre 1965 portant loi de finances rectificative pour 1965 modifié par l'article 50 de la loi n° 74-1129 du 30 décembre 1974 portant loi de finances pour 1975, est ainsi modifié :

« a) Au premier alinéa du paragraphe II, le membre de phrase « selon la procédure des fonds de concours au budget des armées en autorisations de programme et en crédits de paiement » est remplacé par « au compte de commerce, construction de casernements ».

« b) Le troisième alinéa du paragraphe II est abrogé.

« c) Les dispositions du paragraphe III relatives aux aliénations d'immeubles militaires sont abrogées, le nouveau texte du paragraphe III s'établissant comme suit :

« Jusqu'au 31 décembre 1980, donnera lieu à rattachement au budget de la défense selon la procédure des fonds de concours en autorisations de programme et en crédits de paiement le produit des aliénations de navires déclassés de la marine nationale. »

« III. — Un arrêté interministériel déterminera les conditions d'application du présent article. Il fixera en particulier les conditions dans lesquelles seront produits les différents documents retraçant l'activité du compte établis selon les principes du plan comptable général. » — (Adopté.)

« Art. 64 bis. — Le Gouvernement déposera avant le 31 mars 1976 un document définissant la programmation à moyen terme et les objectifs des programmes majeurs des différentes armées.

« Un compte rendu de réalisation sera joint annuellement aux documents budgétaires. » — (Adopté.)

« Art. 74. — Le budget annexe des poudres institué par l'article 34 de la loi du 13 juillet 1911 est supprimé.

« Les comptes du budget annexe seront arrêtés à la clôture de la gestion 1975.

« Le solde créditeur du fonds de réserve du budget annexe arrêté à la clôture de la gestion 1975 sera reversé au budget de la défense selon la procédure de rattachement de fonds de concours. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi qui concernent la défense.

— 6 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Charles de Cuttoli un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, présentée par MM. Francis Palmero, Jean Francou, Michel Labéguerie, Kléber Malécot et René Monory, modifiant l'article 60 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970 concernant le moratoire pour les rapatriés (n° 184, 1974-1975).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 71 et distribué.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 26 novembre 1975, à neuf heures trente, à quinze heures et à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale [n° 61 et 62 (1975-1976)]. — M. René Monory, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation].

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— **Agriculture :**

M. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial (rapport n° 62, tome III, annexe n° 2) ;

— M. Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 64, tome I) ;

— M. René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 63, tome III, fascicule 3).

— **Budget annexe des prestations sociales agricoles :**

— M. Max Monichon, rapporteur spécial (rapport n° 62, tome III, annexe n° 41) ;

— M. Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 66, tome V).

Articles 62 à 64.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 26 novembre, à zéro heure vingt-cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOIS.

Nomination d'un membre d'un organisme extraparlémen-taire.

Au cours de sa séance du vendredi 21 novembre 1975, le Sénat a désigné M. Yvon Coudé du Foresto pour le représenter au sein de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations (application de la loi du 6 avril 1876 modifiée par la loi n° 48-103 du 17 janvier 1948).

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 25 NOVEMBRE 1975
(Application des articles 76 à 78 du Règlement.)

Route internationale de la vallée de La Roya : calendrier des travaux.

1715. — 25 novembre 1975. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre de l'équipement** de vouloir bien faire connaître le programme et le calendrier des travaux d'aménagement routier sur la route internationale de la vallée de La Roya, pour la finition du redressement des lacets du col de Tende, ainsi que pour le rétablissement de la route éboulée en aval de Breil-sur-Roya, qui doit être achevé en 1977 pour permettre la poursuite des travaux de reconstruction de la voie ferrée Nice—Cuni, qui débutent fin février 1976.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 25 NOVEMBRE 1975

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Agents spécialisés des communes : situation.

18389. — 25 novembre 1975. — **M. Pierre Perrin** rappelle à **Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation (enseignement préscolaire)** son projet tendant à remplacer les agents spécialisés (femmes de services d'écoles maternelles) par des aides éducatrices. Il lui demande si ce projet ne risque pas d'inciter les communes à supprimer les postes d'agents spécialisés. Cette décision, si elle était définitive, tendrait vers un nouveau transfert de charges du budget Education nationale à celui des communes. D'autre part, de telles dispositions risqueraient d'aggraver les conditions de travail et de rémunération du personnel actuellement en place. Il lui demande s'il ne serait pas préférable que l'Etat prenne en charge le reclassement des agents spécialisés en les passant du groupe II au groupe III, ce qui leur assurerait une augmentation de salaire pour tenir compte de leurs tâches actuelles, en prévoyant la nomination

dans cet emploi de toutes les femmes de service travaillant dans les écoles maternelles, et en assurant également la titularisation de toutes les auxiliaires, et en généralisant l'application d'un règlement de travail conforme à la définition de leur emploi.

Successions : cas des collatéraux.

18390. — 25 novembre 1975. — **M. Maurice Schumann** rappelle à **M. le ministre de l'économie et des finances** que l'article 10 (§ III) de la loi de finances pour 1974 (loi n° 73-150 du 27 décembre 1973) a, en ce qui concerne la perception des droits de mutation à titre gratuit, porté de 100 000 à 175 000 francs l'abattement à opérer sur les parts successorales recueillies par le conjoint, les ascendants et les descendants, mais que, en revanche, l'abattement de 50 000 francs figurant à l'article 788 du code général des impôts en ce qui concerne les successions recueillies par les frères et sœurs ayant vécu avec le *de cuius* n'a pas été majoré depuis 1968 (art. 8, § 1, de la loi n° 68-1172 du 27 décembre 1968). Il lui demande si le Gouvernement entend présenter, lors de la prochaine session parlementaire, un projet de loi majorant l'abattement de 50 000 francs afin, d'une part, de tenir compte de la dépréciation monétaire enregistrée depuis 1968 et, d'autre part, d'assurer une certaine égalité de traitement entre les héritiers en ligne collatérale et les héritiers en ligne directe.

Parc national des Cévennes : procès-verbal.

18391. — 25 novembre 1975. — **M. Edgar Tailhades** demande à **M. le ministre de la qualité de la vie** par quels moyens une personne ayant fait l'objet d'un procès-verbal dressé à son encontre par un agent de l'établissement public du parc national des Cévennes peut obtenir copie dudit procès-verbal, la direction du parc national ayant refusé cette communication.

Clercs de notaires : régime de la caisse de retraite.

18392. — 25 novembre 1975. — **M. André Aubry** attire l'attention de **M. le ministre du travail** sur les projets d'harmonisation du régime de la caisse de retraite des clercs de notaires avec les autres régimes de sécurité sociale et lui demande comment il entend assurer le respect du quatrième alinéa de l'article premier de la loi n° 70-1094 du 24 décembre 1974, qui interdit la mise en cause des avantages acquis et toute atteinte à l'existence d'institutions de protection sociale propres aux différents groupes socio-professionnels qui en sont actuellement dotés.

Ecole de céramique de Sèvres : transfert à Limoges.

18393. — 25 novembre 1975. — **M. Georges Cogniot** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux universités** sur la situation de l'école nationale supérieure de céramique industrielle de Sèvres. Cette école, unique en son genre, forme des ingénieurs spécialisés dans les différents domaines de l'industrie de la céramique ; or, elle ne dispose pas des emplois d'enseignants dont elle aurait normalement besoin pour assurer un encadrement satisfaisant des étudiants. Les enseignants titulaires en poste à l'école sont surchargés de tâches d'enseignement. Aucune structure de recherche n'existe : absence de laboratoire, inexistence d'enseignants de rang magistral, manque de crédits de fonctionnement pour la recherche. Au lieu de porter remède à cette situation anormale, le pouvoir prévoit le déménagement de l'école à Limoges, contre l'avis des personnels, contre celui du directeur. De plus, une étude architecturale a prouvé qu'il était possible d'étendre les locaux de l'école sur le site actuel. Si la création d'une nouvelle école est nécessaire à Limoges, si la mise en place d'études de céramique est importante pour le Limousin, n'est-il pas possible de le faire dans le cadre de l'Université, sans démanteler ou transférer l'école de Sèvres.

Aides à l'installation des jeunes agriculteurs : publication des décrets.

18394. — 25 novembre 1975. — **M. James Marson** expose à **M. le ministre de l'agriculture** qu'il avait été récemment encore considéré comme prioritaire pour l'avenir de l'agriculture de poursuivre une politique active d'aide à l'installation de jeunes ruraux désirant adopter le métier d'agriculteur. A cet effet, le Gou-

vernement s'était engagé à porter la dotation d'installation à 45 000 francs dans les zones de montagne, à 30 000 francs dans les zones de rénovation rurale. Enfin, la dotation initiale de 25 000 francs devait être accordée sur l'ensemble du reste du territoire au jeunes ruraux s'installant sur une exploitation dont la superficie ne dépassait pas 80 hectares. Il remarque en premier lieu que l'on est à plus d'un mois de l'annonce des décisions rappelées ci-dessus et que jusqu'à présent aucun des décrets nécessaires à leur application n'a encore été publié. Il ajoute en second lieu que dans notre pays les installations notamment en location ont lieu à certaines époques de l'année. Il lui semble qu'il serait injuste de pénaliser des jeunes qui se seraient installés dans le courant de 1975. En conséquence, il lui demande : 1° s'il ne croit pas urgent d'obtenir du Gouvernement la publication rapide des décrets nécessaires à la réalisation des promesses faites aux jeunes désirant s'installer ; 2° s'il ne considère pas de simple équité que le bénéfice des diverses dotations annoncées soient accordées aux jeunes ruraux qui se sont installés à partir du premier trimestre 1975.

Hôpital de Bastia : délais de construction.

18395. — 25 novembre 1975. — **Mme Catherine Lagatu** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé** sur les retards qui affectent la construction de l'hôpital de 1 000 lits prévue près de Bastia : le terrain est acquis, les plans établis, les crédits départementaux dégagés. En conséquence, elle lui demande si les crédits d'Etat seraient à l'origine de ces retards ?

Inscription des femmes mariées sur les listes électorales.

18396. — 25 novembre 1975. — **Mme Catherine Lagatu** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, sur une contradiction du code électoral en ce qui concerne l'inscription des femmes sur les listes électorales. Le code électoral prévoit à l'article L. 11 que l'un des deux époux pourra se faire inscrire sur la même liste électorale que l'autre époux mais l'article 23 des instructions relatives à la révision des listes électorales laisse entendre que le seul domicile de la femme mariée n'est autre que celui du mari comme le prévoit l'article 108 du code civil. De ce fait, récemment, en Corse, des femmes mariées auraient été radiées des listes électorales du fait que leur domicile légal était celui du mari inscrit dans une commune différente. Il semble qu'il y ait là une sorte de ségrégation à l'égard de la femme, que la loi électorale devrait considérer uniquement comme une citoyenne majeure. En conséquence, elle lui demande s'il entend modifier les textes afin que le mariage ne puisse ôter à une citoyenne la possibilité d'être inscrite sur une liste électorale différente de celle de son époux si elle l'entend ainsi.

Formation des enseignants du second degré : participation de l'université.

18397. — 25 novembre 1975. — **M. Paul Jargot** demande à **M. le ministre de l'éducation** : 1° de lui préciser quelles sont ses intentions en ce qui concerne le projet de centre expérimental de formation des maîtres de l'enseignement du second degré qui a fait l'objet de plusieurs réunions entre l'U. E. R. « Formation des enseignants du second degré » de l'université scientifique et médicale de Grenoble, le ministère de l'éducation et le secrétariat d'Etat aux universités ; 2° alors qu'un accord paraissait possible en juin dernier, si le changement d'attitude du ministère est à rapprocher des déclarations faites par le ministre de l'éducation le 17 octobre au cours de la séance de clôture de la semaine d'études de l'inspection générale ; 3° s'il ne considère pas que la mise à l'écart de l'université dans la formation des maîtres est contraire à la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, et susceptible d'accroître les clivages entre les différents ordres d'enseignements.

Ecoles mixtes en milieu rural : suppression de classes.

18398. — 25 novembre 1975. — **M. Georges Lamousse** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les cas de suppressions de classes dans les écoles mixtes avec classe enfantine en milieu rural. En effet, actuellement, les normes prévoient notamment trois classes pour cinquante-six enfants et la suppression d'une classe

si le nombre des enfants passe à cinquante-cinq. Lorsqu'il s'agit d'une école avec classe enfantine (moins fréquentée en milieu rural qu'en milieu urbain), la répartition des élèves après la suppression d'une classe peut se faire de façon inégale et surcharger la classe élémentaire. Dans ces conditions il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas possible, en milieu rural, de compter séparément les élèves de la classe enfantine et les élèves des classes élémentaires, et de tenir compte des normes de suppression des écoles sans classe enfantine, c'est-à-dire une suppression au-dessous de vingt-six enfants.

Textile : concurrence étrangère.

18399. — 25 novembre 1975. — **M. Jacques Braconnier** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche**, sur l'accroissement accéléré des importations en provenance des pays à bas salaires. Le département de l'Aisne et la région de Saint-Quentin, en particulier, ont une activité industrielle importante liée à l'industrie du textile et de l'habillement. Pour la région de Saint-Quentin, cette industrie représente un tiers des emplois industriels. Or, cette industrie est dangereusement concurrencée par l'arrivée sur le marché français des importations en provenance des pays à bas salaires. Une telle concurrence anormale, en raison de l'importance des salaires et des charges sociales dans une industrie de main-d'œuvre telle que le textile et l'habillement, risque de mettre en difficulté bon nombre d'entreprises françaises et de compromettre la situation de l'emploi dans certaines régions. Il attire son attention sur ce problème et aimerait connaître quelles mesures il compte prendre pour aider les entreprises de textile et d'habillement, soit à se reconvertir dans d'autres fabrications, soit pour limiter les importations, soit pour rendre plus normale la concurrence dans l'intérêt des entreprises et de leurs travailleurs.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

COMMERCE ET ARTISANAT

Commerçants, détaillants : blocage des prix.

17762. — 12 septembre 1975. — **M. Eugène Bonnet** appelle l'attention de **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** sur les difficultés ressenties par les commerçants détaillants en proie à la concurrence des grandes surfaces et des magasins de vente d'usines ainsi qu'à l'anarchie qui règne dans le domaine des soldes. Ces difficultés se sont encore trouvées aggravées par les mesures autoritaires de blocage des prix résultant de l'arrêt du 3 juin dernier. Il lui demande quelle action il entend mener pour assurer l'avenir de cette catégorie socio-professionnelle, et notamment s'il envisage de pouvoir faire rapporter l'arrêt susvisé dont les dispositions pourraient être plus efficacement remplacées par des mesures prises après concertation entre les pouvoirs publics et les représentants de commerçants.

Réponse. — Parmi les trois sources des difficultés des commerçants détaillants qu'évoque l'honorable parlementaire, les deux plus importantes ont fait l'objet de mesures figurant dans la loi du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat. La concurrence des grandes surfaces est en effet atténuée par deux sortes de dispositions. Les premières consistent en l'interdiction faite au fournisseur de pratiquer entre ses acheteurs des conditions de vente discriminatoires non justifiées et par l'obligation de rendre public le barème d'écart de ses prix, en la prohibition des dons à la clientèle, en l'accroissement du champ des pratiques publicitaires prohibées, en l'ouverture de nouveaux droits aux organisations de consommateurs pour se porter partie civile en cas d'infraction. La seconde consiste dans le pouvoir donné aux commissions départementales d'urbanisme commercial ou, en appel, au ministre, d'autoriser la construction de nouveaux magasins de grande surface. Par ailleurs, les ventes directes pratiquées par les industriels ont été étroitement limitées, sous le contrôle des autorités municipales. En ce qui concerne les pratiques de soldes et liquidations, il est en effet observé que certaines dispositions de la réglementation en vigueur ont suscité des contrariétés de jurisprudence et rendent difficile la répression des abus parfois constatés. Aussi sont actuellement recherchés, en liaison avec le garde des sceaux, ministre de la justice, les moyens de pallier ces difficultés en tenant

compte à la fois des réalités de la vie économique en France et de l'évolution de la législation dans les autres pays ressortissant à la Communauté économique européenne. En ce qui concerne, d'autre part, la réglementation des prix, qui relève du ministre de l'économie et des finances, elle s'insère dans l'ensemble des mesures qui tendent à rétablir l'équilibre économique et social du pays. La reprise de la croissance, la lutte contre le chômage et le maintien de l'équilibre des échanges extérieurs supposent que les mesures de soutien prises par les pouvoirs publics n'aient pas pour effet de renverser le mouvement de décélération de l'inflation qui est en cours. Une stricte discipline des prix reste donc, dans la conjoncture actuelle, encore nécessaire. Les mesures qui viennent d'être prises à cet effet par le ministre de l'économie et des finances ont été précédées d'une large concertation et font place à la possibilité de mettre en œuvre des formules conventionnelles.

Seine-Saint-Denis : création d'une chambre départementale des métiers.

17787. — 18 septembre 1975. — **M. Maurice Coutrot** appelle l'attention de **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** sur l'organisation actuelle de l'artisanat dans le département de la Seine-Saint-Denis. Il lui fait observer que les artisans de ce département ont très faiblement participé aux élections aux chambres de métiers du 20 janvier 1975. Cette situation résulte manifestement de l'inadaptation de la représentation des artisans de la région parisienne puisque malgré les dispositions du code de l'artisanat et de la loi n° 64-707 du 10 juillet 1964, la Seine-Saint-Denis ne dispose toujours pas d'une chambre de métiers départementale. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître quelles mesures il compte prendre afin que les artisans de la Seine-Saint-Denis puissent disposer d'une chambre départementale des métiers comme les artisans des autres départements français.

Réponse. — Il est exact que 47 p. 100 seulement des artisans du département de la Seine-Saint-Denis sont inscrits sur les listes électorales de la chambre de métiers et qu'à l'occasion du dernier renouvellement triennal de l'assemblée générale des chambres de métiers, le 20 janvier 1975, la participation au scrutin dans ce département n'a atteint que 25,6 p. 100 des électeurs inscrits, ce qui représente 12,1 p. 100 du nombre total des artisans. Ces chiffres montrent que la représentation des artisans de la Seine-Saint-Denis est assurée dans des conditions peu satisfaisantes. Aussi, compte tenu de l'évolution des structures administratives de la région parisienne, la possibilité de la création d'une chambre de métiers dans chaque département, conformément aux dispositions de la loi n° 64-704 du 10 juillet 1964, et de l'article 6 du code de l'artisanat, doit être envisagée. Une étude approfondie de l'ensemble des conséquences de la création de ces chambres de métiers a été entreprise par le ministère du commerce et de l'artisanat ; il s'agit d'évaluer toutes les répercussions d'une telle mesure et le cas échéant de définir le calendrier et les modalités d'une transition. Cette étude n'est pas achevée et il est encore prématuré de fixer des échéances définitives dans l'état actuel d'avancement des travaux.

M. le ministre du commerce et de l'artisanat fait connaître à **M. le Président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 18406 posée le 23 octobre 1975 par **M. Jean Cauchon**.

EDUCATION

C. E. S. Henry-de-Navarre, à Yerville (Seine-Maritime) : nécessité de créations de postes.

17391. — 25 juillet 1975. — **M. Jacques Eberhard** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les graves menaces qui pèsent sur le service public de l'éducation nationale, et notamment sur la situation au collège d'enseignement secondaire (C. E. S.) Henry-de-Navarre de Yerville, en Seine-Maritime. Ainsi, il apparaît que : des postes d'enseignement sont supprimés dans de très nombreux établissements (un poste de classe préparatoire à l'apprentissage au C. E. S. Henry-de-Navarre) ; les effectifs sont très chargés. Ils nuisent à la qualité de l'enseignement et aux chances de réussite des élèves : plusieurs classes de troisième ont plus de trente élèves sans dédoublement en travaux dirigés ; la « gratuité » ne cesse de reculer : fournitures, transports scolaires, participation aux frais des internats, etc. Il est impossible de renouveler, dans les classes

de cinquième, les collections de manuels ; les bourses sont graves de insuffisantes ; l'absence de structures médicales, psychologiques, d'enseignement de soutien aggrave la situation des élèves en difficulté ; de nouveaux enseignements ne sont pas assurés : musique, dessin, travail manuel, éducation physique et sportive..., soit un total de quatre-vingt-six heures selon les normes officielles ; la situation des personnels se détériore et de graves menaces pèsent sur l'emploi de milliers de maîtres auxiliaires pour lesquels des mesures de titularisation sont retardées ; les personnels titulaires, eux-mêmes, perdent, de ce fait, certains de leurs droits statutaires : au C. E. S. Henry-de-Navarre, six maîtres auxiliaires ont entre cinq et neuf ans d'ancienneté ; un titulaire a été nommé « provisoirement » à son poste. L'ensemble de ces questions a, maintes fois, fait l'objet d'actions revendicatives de la part des intéressés. Elles trouveraient solution par l'inscription à un collectif budgétaire d'un grand nombre de créations de postes nouveaux qui seuls permettraient de diminuer les effectifs des classes, d'assurer tous les enseignements, de mettre en place des enseignements de soutien, d'engager un plan de titularisation des maîtres auxiliaires. Pour pourvoir aux besoins du C. E. S. Henry-de-Navarre, il apparaît nécessaire de créer, pour la rentrée prochaine, trois postes de surveillants d'externat, un poste de bibliothécaire-documentaliste, dix postes de personnels des services techniques, dix-neuf postes d'intendant universitaire, deux postes de secrétaires, un poste de psychologue et un poste d'infirmière. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage pour satisfaire ces revendications urgentes et légitimes.

Réponse. — Après enquête auprès des services rectoraux, il apparaît que la suppression envisagée pour la rentrée 1975 au C. E. S. Henry-de-Navarre, à Yerville concernait une classe préprofessionnelle de niveau et non une classe préparatoire à l'apprentissage. Cette suppression était justifiée par une diminution prévue des effectifs. Or les effectifs sont demeurés stables et la classe a été rétablie le 9 juillet 1975 ainsi que le poste d'instituteur spécialisé correspondant. En ce qui concerne les effectifs accueillis au niveau de la classe de troisième, la situation apparaît comme très favorable. En effet la structure mise en place par les services rectoraux est la suivante :

- Type I : une division de vingt-sept élèves dédoublable ;
- Type II : une division de vingt-six élèves dédoublable ;
- Type II aménagée : une division de vingt élèves non dédoublable ;
- C. P. A. : une division de vingt élèves ;
- Pratique : une division de vingt-huit élèves.

On constate donc que les effectifs de toutes les divisions sont inférieurs à trente élèves. Il convient d'ailleurs de préciser que les divisions de plus de vingt-quatre élèves sont dédoublées pour une partie importante de l'horaire des disciplines essentielles, ce qui améliore les conditions de l'enseignement. Les emplois d'enseignants et un groupe rectoral de treize heures mis à la disposition de l'établissement en cause permettent d'assurer la totalité des heures d'enseignement sans avoir recours aux heures supplémentaires. Par ailleurs, les moyens budgétaires ne permettent pas encore de doter tous les établissements d'un poste d'adjoint d'enseignement documentaliste. Il y sera remédié progressivement au cours des prochains exercices budgétaires. S'agissant de la gratuité, il est précisé que, de façon générale, les élèves de sixième et cinquième disposent gratuitement pour la durée de l'année scolaire, d'un certain nombre de manuels d'une valeur minimale de 75 francs pour les premiers, de 45 francs pour les seconds. De plus, les élèves de 4^e bénéficient depuis la dernière rentrée scolaire d'un prêt de manuels d'une valeur de quinze francs. Le C. E. S. de Yerville est, comme tous les établissements d'enseignement public, concerné par ces mesures. Par ailleurs, il est à signaler que la participation de l'Etat aux charges de rémunération des agents de l'internat, représente actuellement au plan national 65 p. 100 des dépenses de l'espèce. En ce qui concerne le personnel administratif et soignant, le recteur de l'académie de Rouen a établi la dotation du collège d'enseignement secondaire Henry-de-Navarre en tenant compte des diverses sujétions qui pesaient sur cet établissement d'une part, et des disponibilités budgétaires d'autre part. Toutefois, un effort supplémentaire a été consenti à la rentrée scolaire 1975 puisqu'un emploi supplémentaire d'agent technique de bureau a été mis à la disposition de cet établissement.

Tarif des pensions dans les établissements secondaires.

17498. — 22 août 1975. — **M. Georges Cogniot** demande à **M. le ministre de l'éducation** s'il peut lui faire connaître la répartition numérique des établissements du second degré, C. E. G., C. E. S. et lycées, entre les divers échelons existants du tarif des pensions applicables aux élèves.

Réponse. — La répartition numérique des établissements de premier cycle du second degré entre les différents échelons du barème des tarifs de pension, fixé par arrêté du 4 août 1975, s'établit comme suit au 15 septembre 1975 :

ÉCHELONS	C. E. G.	C. E. S.	LYCÉES	TOTAL
3 ^e échelon	1	1	»	2
4 ^e échelon	2	»	»	2
5 ^e échelon	7	6	»	13
6 ^e échelon	20	17	1	38
7 ^e échelon	32	48	3	83
8 ^e échelon	71	166	13	250
9 ^e échelon	87	317	40	444
10 ^e échelon	91	398	123	612
11 ^e échelon	47	438	275	760
12 ^e échelon	22	240	266	528
13 ^e échelon	8	117	160	285
14 ^e échelon	1	52	69	122
15 ^e échelon	»	6	24	30
16 ^e échelon et au-delà ..	»	»	11	11

Classes préparatoires aux grandes écoles :
uniformisation des dossiers des candidats.

1761. — 11 septembre 1975. — M. Michel Labéguerie demande à M. le ministre de l'éducation de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux recommandations du comité des usagers de son ministère tendant à l'uniformisation des dossiers de candidatures à une classe préparatoire aux grandes écoles et à la création d'une commission académique de répartition des candidats aux classes préparatoires aux grandes écoles composée des directeurs d'établissements concernés et présidée par le recteur ou son représentant.

Réponse. — L'inscription des élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles de première année est régie par la circulaire n° 75-147 du 9 avril 1975 et, en ce qui concerne les élèves des classes de mathématiques supérieures technologiques T, par la circulaire n° 75-190 du 22 mai 1975. Il est prévu dans les deux cas que les élèves doivent déposer un dossier de candidature dans le premier des trois établissements qu'ils peuvent choisir. Ces dossiers d'inscription, s'ils peuvent présenter parfois quelques particularités propres à certains établissements, sont cependant très similaires dans la mesure où ils sont établis en fonction de directives très précises données par les circulaires précitées. En ce qui concerne l'étude de ces dossiers, une procédure se rapprochant de celle qui est suggérée par le comité des usagers est déjà appliquée pour les classes technologiques T, dans le but de faciliter la tâche des chefs d'établissements et d'éviter les candidatures multiples ou trop nombreuses pour certains centres de préparation. La France est ainsi divisée en sept circonscriptions regroupant une ou plusieurs académies. Les dossiers sont centralisés au siège d'un établissement où les chefs d'établissement se réunissent pour classer et affecter les élèves. Cette procédure, aisément applicable lorsqu'il s'agit d'un seul type de classe préparatoire, ne pourrait pourtant être étendue à l'ensemble des classes préparatoires sans une consultation préalable des chefs d'établissements concernés. En effet, cela soulèverait des difficultés dues aussi bien aux implantations différentes des classes selon la nature des préparations qu'aux critères d'inscription retenus. Il convient d'ajouter qu'il existe cependant une centralisation des dossiers qui ont été refusés par trois établissements au rectorat de l'académie de Paris ; les élèves dont la candidature a été rejetée faute de place sont alors répartis dans les établissements ayant encore une capacité d'accueil par une commission inter-académique composée des chefs de ces établissements.

Maîtres auxiliaires du deuxième degré : réemploi.

17698. — 11 septembre 1975. — M. Georges Cogniot demande à M. le ministre de l'éducation quelles mesures il a prises ou compte prendre pour le réemploi, en 1975-1976, de tous les maîtres auxiliaires de l'enseignement du deuxième degré, objectif conditionné à l'évidence par les créations de postes qui devraient intervenir pour lutter contre les effectifs surchargés, par les dédoublements et ouvertures de sections devenues nécessaires, par la cessation du système des heures supplémentaires imposées.

Réponse. — En vue de réduire au maximum le nombre des maîtres auxiliaires qui risquent de n'être pas réemployés, 3 000 postes d'adjoint d'enseignement ont été créés. Sur ces postes pourront être nommés en tant que fonctionnaires stagiaires 3 000 maîtres

auxiliaires précédemment en fonctions et qui possèdent une licence d'enseignement. En ce qui concerne les maîtres auxiliaires qui ne possèdent pas de licence d'enseignement, plusieurs concours de titularisation dans le corps des professeurs de collège d'enseignement technique et dans celui des professeurs d'enseignement général de collège seront organisés. En outre, 2 000 emplois ont été ouverts afin d'assurer le réemploi de certains maîtres auxiliaires qui n'avaient pu retrouver un poste à la rentrée scolaire. Par ailleurs, dans le cadre de mesures d'organisation de service d'enseignement, des dispositions ont été prises pour que les maîtres auxiliaires en fonctions en 1974-1975 retrouvent cette année une situation correspondant à celle de l'année précédente.

Collège technique de Clichy : manque de personnel.

17849. — 30 septembre 1975. — M. Guy Schmaus appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation à propos du collège d'enseignement technique de Clichy (Hauts-de-Seine). Il lui signale qu'à ce jour, malgré trois démarches pressantes de sa part auprès du rectorat, en plus de celles du chef d'établissement, aucune nomination de personnel enseignant n'a été effectuée. C'est pourquoi, las de constater la succession de promesses jamais tenues, les parents et enseignants se sont rendus le 29 septembre 1975 au rectorat de Versailles. C'est en vain qu'ils ont tenté d'être reçus par les fonctionnaires compétents, toutes les portes étant closes et gardées par des vigiles. Une telle attitude et une telle carence sont d'autant plus révoltantes que les enseignants chômeurs se comptent par milliers. En outre, cette situation, deux semaines après la rentrée, est déjà préjudiciable à la bonne scolarité des élèves. Il lui demande en conséquence : 1° quelles mesures il compte prendre pour régulariser sans délai la situation de dix maîtres auxiliaires qui ont pris leur service depuis la rentrée et pour nommer six autres maîtres auxiliaires aux postes vacants ; 2° s'il ne juge pas scandaleux qu'à un moment où les autorités officielles affirment vouloir promouvoir les professions manuelles, on puisse être en présence d'un désordre d'autant plus irritant qu'il semble délibéré.

Réponse. — La mise en place du personnel auxiliaire par les rectorats nécessite un travail qui se heurte à des difficultés qu'il n'est pas possible d'éviter. Elles sont dues essentiellement au fait que les maîtres auxiliaires affectés sur un emploi peuvent refuser celui-ci pour convenances personnelles après avoir immobilisé le poste pendant plusieurs jours sinon pendant une ou deux semaines et que de plus les candidats à une délégation rectorale ne présentent pas les connaissances exigées pour pouvoir être recrutés. Il est en effet constaté qu'il n'y a pas toujours concordance entre les besoins en personnel et les compétences des candidats. Dans la majorité des cas, ceux-ci sont aptes à dispenser un enseignement général alors que les techniciens font cruellement défaut pour assurer l'enseignement pratique. C'est ainsi que deux maîtres manquant pour assurer les cours de fabrication mécanique, au collège d'enseignement technique, il a fallu organiser le service de manière à ce qu'aucune classe ne soit complètement privée de cet enseignement. Les maîtres auxiliaires recrutés par les soins du directeur du C. E. T. ont reçu une notification d'affectation par le rectorat, ce document leur permet d'être rétribués. Les arrêtés rectoraux doivent intervenir dans les prochains jours.

Enseignement des langues vivantes.

17878. — 2 octobre 1975. — M. Jean-Marie Rauch attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur l'importance de plus en plus grande de l'enseignement des langues vivantes. Sans méconnaître les efforts entrepris à cet égard, ne serait-il pas possible d'envisager de faire débiter un tel enseignement dès le plus jeune âge des élèves, ce dernier étant garant, semble-t-il, d'une rare réceptivité à de telles disciplines.

Réponse. — Depuis plusieurs années, des expériences d'initiation précoce à l'anglais et à l'allemand ont été entreprises au niveau de l'enseignement élémentaire. Il n'apparaît pas souhaitable d'autoriser la généralisation ni même une simple extension de cet apprentissage à une langue vivante étrangère. De sérieuses raisons telles que la difficulté d'assurer la continuité de cet enseignement dans le cycle élémentaire, par exemple, obligent à une très grande prudence. Il y a donc lieu de s'en tenir aux dispositions de la circulaire n° 73-223 du 11 mai 1973 qui précise : « Aucune expérience ne peut être ouverte hors des écoles où se pratique présentement l'enseignement d'une langue étrangère et seul le développement « vertical » (de la maternelle au C. M. 2) des expériences en cours est autorisé ».

INDUSTRIE ET RECHERCHE

Revendeurs de produits pétroliers : quotas.

17874. — 2 octobre 1975. — **M. Louis Brives** appelle l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** sur les difficultés rencontrées par les revendeurs en produits pétroliers en raison des quotas de carburants qui leur sont alloués. En effet, ceux-ci dans un grand nombre de régions, particulièrement dans les régions agricoles touchées par la sécheresse, sont bien trop faibles pour satisfaire l'ensemble des besoins, notamment les demandes des agriculteurs pour l'arrosage des cultures où la préparation des terres pour les semis à venir. Il lui indique, en outre, que certains revendeurs ont épuisé leur quota et vont se trouver à la fin de leurs stocks dans une situation extrêmement délicate vis-à-vis de leur clientèle et financièrement difficile compte tenu des charges de personnel qu'ils doivent supporter. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre aux professionnels intéressés d'exercer normalement et complètement leur activité de distribution de produits pétroliers.

Réponse. — Le problème des difficultés que rencontrent certains revendeurs en produits pétroliers en raison des besoins saisonniers de l'agriculture a fait l'objet d'un examen tout particulier du ministère de l'industrie et de la recherche. Des instructions ont été données aux préfets, par lettre circulaire du 7 octobre 1975, pour leur indiquer comment il convenait de régler les différents cas pouvant se présenter, qu'il s'agisse de consommateurs prioritaires nouveaux ou de prioritaires ayant déjà des références chez un distributeur. Pour ces derniers, de très loin les plus nombreux, le principe a été retenu que les revendeurs ayant une clientèle en majorité agricole pouvaient obtenir de leurs fournisseurs, sous le contrôle des services spécialisés des préfectures, que le contingent annuel d'approvisionnement, auquel ils ont droit, leur soit livré avec une modulation adaptée à leurs nécessités saisonnières, sans dépasser pour autant la globalité des références annuelles.

Activités de la délégation aux énergies nouvelles.

17951. — 9 octobre 1975. — **M. Jean Cluzel** demande à **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** de dresser un rapide bilan des activités de la délégation aux énergies nouvelles, récemment créée. Il souhaite, en particulier, connaître les actions qui seront menées en faveur de ces nouvelles formes d'énergie et la place prévisible de celles-ci dans le bilan énergétique de la France en 1985 ainsi que les moyens financiers mis en œuvre pour développer les recherches entreprises en ce domaine.

Réponse. — Une des premières tâches de la délégation aux énergies nouvelles créée par décret du 9 avril 1975 a été de dresser un bilan des activités déployées dans le domaine couvert par les énergies nouvelles. Le délégué a pu recenser les activités d'une trentaine d'organismes publics, et faire le bilan financier des dépenses qui étaient effectuées dans ce domaine en France. En regroupant la recherche et le développement et les applications de démonstration en 1975, 29 millions étaient dépensés pour la géothermie, un peu plus de 28 millions pour l'énergie solaire, un peu plus de 2 millions pour les autres énergies (fermentation méthanique, éolienne). Enfin, dans un domaine de recherche qui est lié aux énergies nouvelles sans en faire partie, celui de la recherche sur l'hydrogène, qui peut devenir un moyen de stockage fondamental pour l'utilisation de ces énergies, une vingtaine de millions ont été dépensés en 1975. Parallèlement à cette recherche sur les moyens financiers, le délégué aux énergies nouvelles a, par de nombreux contacts, établi un bilan technique qui fera l'objet de prochaines publications. Il existe déjà une brochure sur la géothermie en France, largement diffusée dans le courant du deuxième trimestre 1975. A partir des données rassemblées, et notamment pour la préparation du VII^e Plan, il a été défini des objectifs pour l'utilisation de ces énergies nouvelles, à l'échéance de 1985. Pour le moment, ces objectifs représentent 3 millions de tonnes d'équivalent-pétrole à cette date, soit 4 p. 100 environ de énergies employées aux usages domestiques. Pour les atteindre, des opérations de démonstration devront se poursuivre activement pendant les VII^e et VIII^e Plans. Un objectif que l'on peut qualifier de maximal serait d'équiper à cette date 500 000 logements par un chauffage utilisant la géothermie. En matière solaire, un but plus modeste peut être fixé dans le cadre du VII^e Plan. Il serait de construire des habitats correspondant à 12 000 équivalent-logements de 100 mètres carrés. Alors que la géothermie entre maintenant dans une phase industrielle, demeurera encore pendant plusieurs années l'objet de recherches et de développement. Le délégué général à la recherche scientifique et technique et le délégué aux énergies nouvelles

ont proposé la création d'un comité solaire, composé d'éminents spécialistes et qui aura pour but d'orienter la recherche solaire à l'avenir. Il faut noter que c'est de cette recherche que résulteront les applications probablement très importantes de l'énergie solaire à la fin de ce siècle et au siècle prochain. Le ministre de l'industrie et de la recherche a créé ce comité par une décision du 13 octobre 1975. Sous la présidence du délégué aux énergies nouvelles, ce comité conseillera le délégué général à l'énergie et le délégué général à la recherche scientifique et technique sur les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir le développement de l'énergie solaire. En matière financière, en 1976, 23 millions de francs seront affectés à la recherche et au développement sur les énergies nouvelles, dont 10 pour la recherche sur l'hydrogène. Le délégué général à la recherche scientifique et technique et le délégué aux énergies nouvelles, dans le cadre du VII^e Plan, définissent une enveloppe pour cette recherche, qui permettra à la France de maintenir une position parmi les plus avancées dans ce secteur de recherche. Depuis la création de la délégation aux énergies nouvelles, plusieurs actions internationales ont eu lieu, pour exploiter des techniques existantes et sensibiliser d'autres pays à l'intérêt que présentent ces énergies nouvelles en vue d'engager une coopération technique.

Fluorine : exploitation du gisement de Nizerolles (Allier).

17952. — 9 octobre 1975. — **M. Jean Cluzel** expose à **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** que des études ont été entreprises au début de 1975 afin de déterminer les conditions et le coût de l'exploitation du filon sis à Nizerolles (Allier). Il lui demande si les résultats de ces études sont connus et dans l'affirmative quelles décisions ont été ou seront prises.

Réponse. — Le permis de recherche de fluorine et substances connexes dit « de Nizerolles » dans le département de l'Allier, a été accordé par décret du 14 mars 1972 à la Société d'entreprises Carrières et mines de l'Esterel (S. E. C. M. E.). La Compagnie industrielle et minière a ensuite obtenu, par décret du 4 août 1975, la mutation à son profit et la prolongation pour trois années de ce permis de recherche. Les études effectuées début 1975, auxquelles fait référence l'honorable parlementaire, s'intègrent donc dans l'ensemble des travaux de recherche entrepris depuis 1972 pour déterminer la situation du filon, les réserves, la qualité du minerai et les problèmes posés par son traitement. Ces travaux, qui se sont poursuivis sur le terrain jusqu'au mois de juin 1975, ont porté plus particulièrement sur l'étude du traitement du minerai ; ils ont nécessité le prélèvement et le traitement de quelques dizaines de milliers de tonnes de minerai. Les résultats de ces essais de traitement sont en cours d'analyse. Il est donc prématuré de se prononcer pour l'instant sur les possibilités globales d'exploitation du gisement de fluorine de Nizerolles.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 18042 posée le 23 octobre 1975 par **M. Léandre Létouart**.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 18070 posée le 23 octobre 1975 par **M. Paul Jargot**.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 18082 posée le 28 octobre 1975 par **M. Louis Jung**.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 18112 posée le 18 octobre 1975, par **M. Guy Schmaus**.

INTERIEUR

Conseillers généraux en exercice : droit d'option.

18153. — 4 novembre 1975. — **M. Adolphe Chauvin** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, l'interprétation exacte qu'il convient de donner à l'article L. 209-3 du code électoral, en ce qu'il ouvre une faculté d'option aux conseillers généraux en

exercice dont les cantons qu'ils représentent ont été l'objet d'un redécoupage. Il aimerait qu'il lui précise l'étendue juridique de ce droit d'option et sa portée pratique, eu égard aux différentes situations qui peuvent résulter des opérations de remodelage cantonal et de création de nouveaux cantons.

Réponse. — Aux termes du quatrième alinéa de l'article L. 209 du code électoral « en cas de division d'un canton en plusieurs circonscriptions électorales, le conseiller général représentant le canton divisé a le droit d'opter pour l'une des nouvelles circonscriptions créées à l'intérieur de l'ancien canton dans les dix jours qui suivront la promulgation du décret ». Ces dispositions sont en elles-mêmes très claires. Il en résulte a contrario que si l'une des circonscriptions nouvelles issues du remodelage cantonal n'est pas intégralement comprise dans les limites d'un ancien canton, le droit d'option ne peut être exercé au titre de cette circonscription par le conseiller général représentant ledit canton. D'autre part, dès lors qu'un conseiller général a opté pour un canton nouveau en application de l'article L. 209 précité, ce canton sera *ipso facto* soumis à renouvellement à la date à laquelle expirera le mandat de cet élu.

QUALITE DE LA VIE

Plantation d'arbres.

17458. — 8 août 1975. — **M. Jean Collery** demande à **M. le ministre de la qualité de la vie** de lui préciser l'état actuel de l'opération « 100 000 arbres » lancée au cours de l'année 1973.

Réponse. — L'objet de l'opération 100 000 arbres, tel qu'il est présenté dans la circulaire n° 73-313/B du 20 novembre 1973, est de favoriser le boisement sur les bases de plein air et de loisirs qui doivent être un lieu de contact privilégié avec la nature en y intéressant directement les jeunes. Il ne s'agit pas de plantations d'alignement ou d'ornementation mais de la mise en place de véritables massifs forestiers d'au moins un hectare. Les jeunes utilisateurs ou futurs utilisateurs des bases, les élèves des établissements scolaires, les membres d'associations sportives et de jeunesse participent à cette action. Les études et propositions présentées sous l'autorité des préfets de région sont faites par des groupes de travail où se retrouvent les représentants des directions régionales ou départementales de l'agriculture, de l'environnement, de l'équipement et de la jeunesse et des sports. Trente-deux dossiers ont été présentés, vingt ont été retenus et des subventions attribuées pour leur réalisation. La phase pratique incombe aux collectivités publiques responsables des moyens et des travaux sur le terrain. La situation géographique des projets, les lieux et l'importance de l'implantation, le nombre d'arbres effectivement plantés faisant l'objet d'une note technique détaillée, sont communiqués à l'honorable parlementaire.

SANTE

Alsace-Lorraine : places dans les écoles d'infirmières.

18108. — 28 octobre 1975. — **M. Michel Kauffmann** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé** sur les besoins urgents en personnel soignant dans les hôpitaux des régions d'Alsace et de Lorraine et lui demande en conséquence les dispositions qu'elle compte prendre afin d'accroître le nombre d'écoles de formation d'infirmières. Les dernières statistiques de l'agence nationale pour l'emploi indiquaient en effet que le nombre de jeunes filles désirant apprendre ce métier paraît être très supérieur aux places disponibles dans ces écoles.

Réponse. — Il est précisé à l'honorable parlementaire qu'un effort important a été accompli dans le domaine de la formation des infirmières, ces dernières années, puisque la capacité totale des écoles de métropole qui était de 11 329 en première année en octobre 1970, a été portée à 18 968 à la rentrée de 1974 ; 20 000 élèves sont entrées dans les écoles en octobre 1975. Le nombre d'écoles est passé de 256 en 1970 à 314 en octobre 1975. En ce qui concerne plus précisément les régions sanitaires d'Alsace et de Lorraine, le nombre d'écoles et le nombre d'élèves s'est accru puisque ces deux régions, où fonctionnaient en 1970 15 écoles avec un effectif de 655 élèves en première année, offrent en octobre 1975 une capacité de 1 411 places de première année dans 22 écoles d'infirmières. Trois écoles sont en instance de création : Bar-le-Duc, Wissembourg et Lunéville.

TRANSPORTS

M. le secrétaire d'Etat aux transports fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 18054 posée le 23 octobre 1975 par **M. Pierre Giraud**.

Errata

à la suite du compte rendu intégral des débats de la séance du 13 novembre 1975.

(Journal officiel du 14 novembre 1975, Débats parlementaires, Sénat.)

Page 3370, 2^e colonne, 31^e ligne, de la réponse à la question n° 17821 de **M. Robert Schwint**, au lieu de : « Pour les élèves boursiers fréquentant la première des sections industrielles... », lire : « Pour les élèves boursiers fréquentant la première année des sections industrielles... ».

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mardi 25 novembre 1975.

SCRUTIN (N° 14)

Sur l'amendement n° 82 de **M. Pierre Giraud** et des membres du groupe socialiste tendant à réduire les crédits des services militaires figurant à l'article 30 du projet de loi de finances pour 1976.

Nombre des votants.....	279
Nombre des suffrages exprimés.....	279
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	140

Pour l'adoption.....	89
Contre	190

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Charles Alliès. Auguste Amic. Antoine Andrieux. André Aubry. Clément Balestra. André Barroux. Gilbert Belin. René Billères. Auguste Billiemaz. Serge Boucheny. Frédéric Bourguet. Marcel Brégégère. Louis Brives. Raymond Brosseau. Jacques Carat. Marcel Champeix. Fernand Chatelain. René Chazelle. Bernard Chochoy. Félix Ciccolini. Georges Cogniot. Georges Constant. Raymond Courrière. Maurice Coutrot. Georges Dardel. Michel Darras. Léon David. René Debesson. Emile Didier. Emile Durieux.	Fernand Dussert. Jacques Eberhard. Hélène Edeline. Léon Eeckhoutte. Gérard Ehlers. Jean Filippi. Marcel Gargar. Roger Gaudon. Jean Geoffroy. François Giacobbi. Pierre Giraud (Paris). Mme Marie-Thérèse Goutmann. Léon-Jean Grégory. Raymond Guyot. Léopold Heder. Paul Jargot. Maxime Javelly. Robert Lacoste. Mme Catherine Lagatu. Georges Lamousse. Adrien Laplace. Robert Laucournet. Fernand Lefort. Léandre Létoquart. Pierre Marcihacy. James Marson. Marcel Mathy. André Méric. Gérard Minvielle.	Paul Mistral. Josy*Auguste Moinet. Michel Moreigne. Jean Nayrou. Gaston Pams. Albert Pen. Jean Péricier. Pierre Petit (Nièvre). Hubert Peyou. Maurice Pic. Jules Pinsard. Auguste Pinton. Edgard Pisani. Fernand Poignant. Victor Provo. Roger Quilliot. Mlle Irma Rapuzzi. Guy Schmaus. Robert Schwint. Abel Sempé. Edouard Soldani. Marcel Souquet. Edgar Tailhades. Pierre Tajan. Henri Tournan. Jean Varlet. Maurice Vérillon. Jacques Verneuil. Hector Viron. Emile Vivier.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Ont voté contre :

MM. Hubert d'Andigné. Jean Auburtin. Jean Bac. Jean de Bagneux. Octave Bajeux. René Ballayer. Hamadou Barkat Gourat. Maurice Bayrou. Charles Beaupetit. Jean Bénard. Mousseaux. Georges Berchet. Jean Bertaud. Jean-Pierre Blanc. Maurice Blin. André Bohl.	Roger Boileau. Fugène Bonnet. Jacques Bordeneuve. Roland Boscary-Monsservin. Charles Bosson. Jean-Marie Bouloux. Pierre Bouneau. Amédée Bouquerel. Philippe de Bourgoing. Louis Boyer. Jacques Boyer-Andrivet. Jacques Braconnier. Pierre Brousse. Pierre Brun (Seine-et-Marne).	Raymond Brun (Gironde). Henri Caillavet. Paul Caron. Pierre Carous. Charles Cathala. Jean Cauchon. Michel Chauty. Adolphe Chauvin. Lionel Cherrier. Auguste Chupin. Jean Cluzel. André Colin (Finistère). Jean Colin (Essonne). Jean Collery. Francisque Collomb.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Yvon Coudé du Foresto.	Mme Brigitte Gros (Yvelines).	Georges Marie-Anne. Louis Marré.	André Picard. Paul Pillet.	Eugène Romaine. Jules Roujon.	Bernard Talon. Henri Terré.
Jacques Coudert.	Louis Gros (Français établis hors de France).	Hubert Martin (Meur- the-et-Moselle).	Jean-François Pintat.	Roland Ruet.	Jacques Thyraud.
Louis Courroy.	Paul Guillard.	Richard Pouille.	Roger Poudonson.	Pierre Sallenave.	René Tinant.
Mme Suzanne Crémieux.	Jacques Habert.	Louis Martin (Loire).	Henri Prêtre.	Jean Sauvage.	René Touzet.
Pierre Croze.	Baudouin de Haute- clocque.	Pierre Marzin.	Maurice PrévotEAU.	Edmond Sauvageot.	René Travert.
Charles de Cuttoli.	René Jager.	Michel Maurice-Boka- nowski.	Jean Proriol.	Mlle Gabrielle Scellier.	Raoul Vadepiéd.
Etienne Dailly.	Jacques Hénot.	Jacques Maury.	Pierre Prost.	Pierre Schiélé.	Amédée Valeau.
Claudius Delorme.	Jacques Henriet.	Jacques Ménard.	André Rabineau.	François Schleiter.	Pierre Vallon.
Jacques Descours Desacres.	Gustave Héon.	André Messager.	Jean-Marie Rausch.	Robert Schmitt.	Jean-Louis Vigier.
Jean Desmarests.	Rémi Herment.	Jean Mézard.	Joseph Raybaud.	Maurice Schumann.	Louis Virapoullé.
Gilbert Devèze.	Roger Houdet.	André Mignot.	Georges Repiquet.	Albert Sirgue.	Joseph Voyant.
François Dubanchet.	René Jager.	Paul Minot.	Ernest Reptin.	Michel Sordel.	Raymond de Wazières.
Hector Dubois.	Pierre Jeambrun.	Michel Miroudot.	Paul Ribeyre.	Pierre-Christian Tait- tinger.	Michel Yver.
Charles Durand (Cher).	Pierre Jourdan.	Max Monichon.	Victor Robini.		Charles Zwicker.
Hubert Durand (Vendée).	Léon Jozeau-Marigné.	Claude Mont.			
Yves Durand (Vendée).	Louis Jung.	Geoffroy de Monta- lembert.			
François Duval.	Michel Kauffmann.	Roger Moreau.			
Yves Estève.	Alfred Kieffer.	André Morice.			
Charles Ferrant.	Michel Kistler.	Jean Natali.			
Jean Fleury.	Michel Labéguerie.	Marcel Nuninger.			
Louis de la Forest.	Pierre Labonde.	Henri Olivier.			
Marcel Fortier.	Maurice Lalloy.	Pouvanaa Oopa			
André Fosset.	Arthur Lavy.	Tetuaapua.			
Jean Francou.	Jean Legaret.	Paul d'Ornano.			
Henri Fréville.	Modeste Legouez.	Louis Orvoen.			
Lucien Gautier.	Bernard Legrand.	Dominique Pado.			
Jacques Genton.	Edouard Le Jeune.	Mlle Odette Pagani.			
Jean-Marie Girault (Calvados).	Marcel Lemaire.	Francis Palmero.			
Lucien Grand.	Bernard Lemarié.	Sosefo Makape			
Edouard Grangier.	Louis Le Montagner.	Papilio.			
Jean Gravier.	Georges Lombard.	Robert Parenty.			
	Ladislas du Luart.	Henri Parisot.			
	Marcel Lucotte.	Guy Pascaud.			
	Paul Malassagne.	Jacques Pelletier.			
	Kléber Malécot.	Pierre Perrin.			
	Raymond Marcellin.	Guy Petit (Pyrénées- Atlantiques).			

N'ont pas pris part au vote :

MM. Edouard Bonnefous et René Monory.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. André Méric, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Hamadou Barkat Gourat à M. Georges Marie-Anne.
 Pierre Brun à M. Maurice Lalloy.
 Lionel Cherrier à M. Paul d'Ornano.
 Charles Durand à M. Max Monichon.
 Sosefo Makape Papilio à M. Maurice Bayrou.
 André Picard à M. Michel Sordel.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.